



MUNICIPALITÉ
DE COLLONGES



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE



RAPPORT DE FUSION

Communes de Collonges
et Saint-Maurice (VS)

13 juin 2019



TABLE DES MATIÈRES

1. ÉTAT DES LIEUX	4
1.1 PRÉAMBULE	4
1.2 HISTOIRE	5
1.3 CONTEXTE ACTUEL	7
1.3.1 Contexte général	7
1.3.2 Contexte des deux communes	7
1.3.3 Bourgeoisies	7
1.3.4 Exigences futures de la gestion publique	9
1.3.5 Potentiel de fusion avec d'autres communes du district	9
1.4 ÉTAT DES LIEUX	10
1.4.1 Identité et population	10
1.4.2 Culture et loisirs	15
1.4.3 Fonctionnement des services, personnel, collaborations intercommunales	16
1.4.4 Vie politique, judiciaire et religieuse	18
1.4.5 Territoire, environnement et accessibilité	19
1.4.6 Santé, sécurité, APEA et affaires sociales	21
1.4.7 Finances	21
1.4.8 Economie	25
1.4.9 Ecoles	25
1.4.10 Eau et énergie	26

2 ANALYSE	30
2.1 ANALYSE RÉFLEXIVE DES MISSIONS DE COMMUNES	30
2.1.1 Police locale, protection civile et état-major en cas de catastrophe	30
2.1.2 Aménagement du territoire et police des constructions	30
2.1.3 Construction et entretien des bâtiments, rues, routes et chemins municipaux	30
2.1.4 Alimentation en eau potable, évacuation et épuration des eaux usées	31
2.1.5 Traitement des ordures	32
2.1.6 Protection contre le feu	32
2.1.7 Protection de l'environnement	33
2.1.8 Enseignement dans les écoles enfantines, primaires et au cycle d'orientation	34
2.1.9 Promotion du bien-être social	34
2.1.10 Gestion de la personne vieillissante, EMS	34
2.1.11 Crèches	34
2.1.12 Aide sociale et tutelle	35
2.1.13 Encouragement des activités culturelles et sportives	35
2.1.14 Promotion de l'économie locale	35
2.1.15 Approvisionnement en énergie	35
2.1.16 Contrôle des habitants	36

2.1.17	Paroisses catholiques et protestantes	36
2.1.18	Administration, personnel et organes politiques	36
2.1.19	Vote populaire, question principale et contrat de fusion	37
2.1.20	Cohérence, complémentarité et effet de levier	38

3 DÉFIS DES COMMUNES **39**

3.1	PROJETS MUNICIPAUX 2019/2020	39
3.2	DÉFIS DU FUTUR	39

4 FINANCES **40**

4.1	FINANCES	40
4.1.1	Introduction	40
4.1.2	Evolution de 2013 à 2017 – capacité d'autofinancement	40
4.2	COMPTES DE FONCTIONNEMENT	41
4.2.1	Charges de fonctionnement	42
4.2.2	Revenus de fonctionnement	48
4.3	COMPTES D'INVESTISSEMENT	49
4.3.1.	Investissements	49
4.3.2	Financement des investissements - 2013 à 2017	51
4.4	BILAN FINANCIER À CE JOUR ET PROJETÉ AVEC LA FUSION	52
4.4.1	Endettement brut, patrimoine financier et endettement net	52
4.5	INCIDENCES FINANCIÈRES, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	54
4.6	CHIFFRES-CLÉS SOUS LA LOUPE	55

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **56**

5.1	AUTORITÉS, SIÈGE ADMINISTRATIF, ORGANISATION GÉNÉRALE	56
5.2	FINANCES, BUDGETS ET COMPTES DE LA DERNIÈRE LÉGISLATURE DES COMMUNES SÉPARÉES	56
5.3	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET TAXES	56

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 PRÉAMBULE

Au printemps de l'année 2018, les Conseils municipaux de Collonges et de Saint-Maurice ont décidé, à l'unanimité, de démarrer un processus de fusion et ont mandaté la société fiduciaire et de conseil Nofival SA afin de les accompagner dans cette démarche et d'établir le rapport de fusion.

Pour piloter ce projet, un comité a été mis en place, nommé ci-après le Copil, formé des présidents, vice-présidents et secrétaires municipaux des deux communes.

Le Copil a pour sa part nommé cinq groupes de travail – ou «commissions thématiques» – avec comme participants des conseillers municipaux, des collaborateurs spécialisés des deux communes ainsi que certains responsables régionaux tels que les directeurs des CMS, crèches et écoles. Ces derniers se sont réunis à plusieurs reprises, et se sont penchés sur les thèmes suivants:

- Services industriels, énergie et environnement
- Services techniques
- Pouvoir politique et administration
- Sécurité
- Vivre ensemble

La rédaction du rapport de fusion s'appuie sur les entretiens et discussions du Copil, ainsi que sur le travail et les rapports des cinq commissions thématiques. Ce mandat est effectué avec la précieuse collaboration des services cantonaux, en particulier le Service du développement territorial et le Service des affaires intérieures et communales.

Le présent rapport se divise en cinq parties:

1. Etat des lieux
2. Analyse des missions des communes
3. Défis des communes
4. Finances
5. Conclusions

L'état des lieux propose de faire connaissance avec les communes de Collonges et de Saint-Maurice à travers leur histoire, leur géographie, leurs données démographiques, leur territoire ou encore leur développement économique.

Les missions des communes sont décrites dans la 2^e partie. On y apprend comment sont organisées, dans chaque commune, les prestations mises à disposition de la population, que ce soit en matière de sécurité, d'instruction publique, de structure pour la petite enfance ou encore d'accès routiers, pour n'en citer que quelques-uns.

Les défis des communes nous sont donnés dans la 3^e partie. La situation générale dans le canton y est décrite, puis le cas particulier de Collonges et de Saint-Maurice.

La 4^e partie déroule **les données financières** passées, actuelles, mais aussi celles de la future entité communale. Afin de rendre tous ces chiffres plus digestes et plus compréhensibles, ils sont pour la plupart mis en scène sous forme de tableaux ou de graphiques et les éléments significatifs y sont mis en évidence.

Enfin, la dernière partie propose **des réponses** aux questions que ne manque pas de susciter une telle démarche. Les avantages et inconvénients de cette mise en commun des ressources sont mis en évidence et des pistes sont envisagées pour en amoindrir les principales contraintes.

1.2 HISTOIRE

SAINT-MAURICE, UNE VILLE D'HISTOIRE, DE RELIGION, D'ÉTUDES, DE CULTURE ET DE TOURISME

La ville de Saint-Maurice est le chef-lieu d'un district qui porte son nom et regroupe les communes de Collonges, Dorénav, Evionnaz, Finhaut, Massongex, Salvan, Saint-Maurice, Vernayaz et Vérossaz. Jusqu'en 1822, Evionnaz et Vérossaz faisaient d'ailleurs partie de la commune de Saint-Maurice.

Située au pied d'une falaise et en amont d'un défilé, sur le passage obligé de la route vers l'Italie par les cols alpins valaisans, la ville de Saint-Maurice s'est beaucoup développée en direction du sud depuis le début du XX^e siècle. La cité ancienne, avec ses maisons collées au monastère, s'est agrandie avec l'ouverture d'une route à fort trafic, parallèle à la Grand-Rue, et avec la construction d'immeubles locatifs et de villas au milieu des prés et des champs. Le village d'Épinassey est devenu une zone résidentielle que l'on rejoint en deux minutes en voiture depuis le centre-ville.

La fusion avec Mex, en 2013, a permis à Saint-Maurice de doubler sa superficie en passant de 704 à 1495 hectares.

La cité est avant tout connue pour abriter les reliques des martyrs de la Légion thébaine et, depuis 515, un monastère au sein duquel les chanoines doivent se relayer pour assurer une adoration perpétuelle. Dès le IX^e siècle, l'Abbaye de Saint-Maurice donne d'ailleurs son nom à la ville d'Agaune vers laquelle des pèlerins accourent de toute la chrétienté et qui connaît un rayonnement considérable¹. A l'heure actuelle, près de 1100 églises dans le monde sont dédiées à Saint Maurice. Le pouvoir temporel, détenu par l'Abbaye jusqu'en 1798, s'étend sur de nombreuses terres en Valais et ailleurs. A partir du XIX^e siècle, c'est le collège de Saint-Maurice (devenu collège cantonal en 1806) qui fait la réputation de l'Abbaye. Aujourd'hui, environ 1100 élèves et une centaine de professeurs fréquentent les lieux. Si l'on ajoute les 400 élèves du cycle d'orientation de la Tuilerie (le cycle interrégional qui regroupe les élèves des communes de Massongex, Vérossaz, Vernayaz, Evionnaz, Dorénav, Lavey, Collonges et Saint-Maurice), ceux des écoles primaires et les étudiants de la HEP-VS (Haute école pédagogique du Valais) et de l'EPP (Ecole préprofessionnelle), on peut qualifier Saint-Maurice de «ville d'études».

C'est également une ville de culture qui rassemble plusieurs richesses. La plus célèbre demeure le Trésor de l'Abbaye, dont les pièces d'art exceptionnelles sont, depuis 2015 et le Jubilé pour les 1500 ans de l'Abbaye, mises en valeur grâce à un nouveau parcours de visite. Le Trésor occupe désormais un lieu remarquable, celui des anciennes caves de l'Abbaye. Le visiteur peut ensuite découvrir le site archéologique du Martolet, qui abrite certains des plus anciens vestiges chrétiens de Suisse.

Le patrimoine historique et culturel de l'Abbaye de Saint-Maurice compte également des archives, qui allient une modernité technologique et une longue histoire de conservation minutieuse. Le château de Saint-Maurice, placé comme un verrou à l'entrée de la vallée du Rhône, est devenu un espace d'exposition dédié au dessin, qui attire de plus en plus de personnes (la fréquentation s'est accrue, ce qui a permis à l'institution de célébrer son 100'000^e visiteur en 2018). Depuis 2003, la ville accueille aussi l'un des sites de la Médiathèque Valais dans les anciens bâtiments de l'Œuvre Saint-Augustin. Saint-Maurice possède enfin, avec le Théâtre du Martolet, inauguré en 1963, l'une des quatre plus grandes salles de théâtre de Suisse romande. Quant aux beaux bâtiments de la Grand-Rue, ils rappellent que le chef-lieu comptait plusieurs grandes familles (les Quartéry, les Odet, les de Werra, les de Rivaz, etc.) qui toutes tenaient à embellir la cité en construisant des habitations dans le style des manoirs.

L'arrivée du chemin de fer, en 1860, a transformé la physionomie de la ville. La construction de l'importante gare de triage a en effet occupé de vastes espaces. De nombreuses personnes ont trouvé un emploi grâce à ces aménagements. Il y a encore quelques décennies, les CFF faisaient travailler plus de 120 personnes au dépôt de Saint-Maurice. L'industrialisation tardive, avec l'implantation de la cimenterie (années 1950-1986) et de divers ateliers (décolletage notamment), promettait des perspectives économiques réjouissantes. La crise industrielle a cependant poussé de nombreuses entreprises à fermer leurs portes².

Le système de fortifications, créé par étapes aux XIX^e et XX^e siècles, a fait de Saint-Maurice l'un des trois piliers du réduit national. Désaffecté en 1995, il est devenu un site touristique, au même titre que la Grotte aux fées (depuis 1863). Des visites guidées sont organisées tous les jours en été pour le fort de Cindey et sur réservation le reste de l'année, comme pour les forts du Scex et de Dailly. Les fortifications reçoivent aujourd'hui entre 1500 et 2000 visiteurs tous les ans.

Ville d'histoire, de religion, d'études, de culture et de tourisme, Saint-Maurice reste un chef-lieu important, dont la renommée tend à faire oublier la taille relativement modeste.

1 Galliker, Michel, et Revaz, César, *Du massif du Mont-Blanc au lac au Léman*, Saint-Maurice, 1999, p. 36

2 *Ibid.*, p. 37

COLLONGES, DU «PETIT CANTON À L'ÉCART» AU DÉVELOPPEMENT DES INTERCOMMUNALITÉS

Selon le chanoine Dupont-Lachenal, les communes de Collonges et Dorénav, séparées du Valais par le fleuve et une arête de montagne, forment en 1936 comme «un petit canton à l'écart»³. Sur ce territoire nommé Outre-Rhône, l'Abbaye de Saint-Maurice a maintenu son autorité jusqu'au XVIII^e siècle. Unies au sein de la paroisse d'Outre-Rhône (depuis 1723), les populations des deux communautés se doivent aide et assistance en cas de dangers tels que les inondations du fleuve. Ces obligations mutuelles n'empêchent pas des dissensions continues. Collonges et Dorénav sont toutefois réunies de 1802 à 1816 dans la commune d'Outre-Rhône⁴. La limite territoriale fixée en 1841 permet de mettre un terme aux contestations concernant les biens communs⁵.

Depuis 1825, un pont en bois relie Collonges à Evionnaz et remplace la barque amarrée avec une corde. En 1885, un pont de fer est inauguré. Un nouveau pont en béton armé est construit en 1954 et intégré au projet de la route intercommunale Vernayaz, Dorénav, Collonges et Evionnaz⁶.

Grâce à l'endiguement du Rhône (1866-1873) et surtout au remaniement parcellaire des 110 hectares de terres de la plaine (1955-1957), l'agriculture devient plus productive. On passe de 1350 parcelles à 250, on réalise la construction d'environ 6 km de chemins et la correction du grand canal⁷. Ces améliorations foncières permettent une rationalisation des cultures et une meilleure qualité de vie pour les habitants de la commune.

Durant les dernières décennies, différents rapprochements avec les communes voisines ont abouti à une mutualisation des services et des moyens: l'Association scolaire intercommunale (Collonges, Dorénav et Evionnaz), la déchetterie intercommunale (Collonges et Evionnaz), le Corps des sapeurs-pompiers du Salentin (Collonges, Dorénav, Evionnaz et Vernayaz), la Police intercommunale du Salentin (Collonges, Dorénav, Evionnaz, Saint-Maurice, Salvan et Vernayaz), le CMS subrégional (Collonges, Dorénav, Evionnaz, Finhaut, Massongex, Saint-Maurice, Vernayaz et Vérossaz), ainsi que le dernier-né, le cercle judiciaire intercommunal (Collonges et Saint-Maurice). Ils montrent que le Rhône n'est plus une frontière qui limite les échanges entre les communes.

Du point de vue historique, le territoire d'Outre-Rhône a donc beaucoup changé grâce aux aménagements du fleuve, aux améliorations foncières et au développement des infrastructures. Il n'est plus «un petit canton à l'écart». La séparation entre Dorénav et Collonges date de deux siècles et ne constitue pas un frein à une fusion avec une ou plusieurs autres communes voisines, avec lesquelles Collonges partage déjà des objectifs sécuritaires et sociaux.

3 Dupont-Lachenal, Léon, «Glans sur Dorénav et Collonges», dans *Annales valaisannes*, 1936, vol. 3, n° 4, pp. 117-134, p. 117

4 <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F2768.php>

5 Chambovey, Armand, *Collonges à travers son histoire*, Vouvy, 1973, pp. 13-14

6 *Ibid.*, pp. 42-53

7 *Ibid.*, p. 19

1.3 CONTEXTE ACTUEL

1.3.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Il devient aujourd'hui nécessaire, pour la plupart des communes valaisannes, d'échanger et de travailler ensemble afin de mieux répondre aux exigences cantonales, fédérales, mais aussi afin d'offrir à leurs citoyens une gestion appropriée et efficace d'un certain nombre de prestations techniques et/ou financièrement lourdes (eau potable et égouts, énergie, mobilité, déchets, écoles, petite enfance, etc.). Sans compter que certaines se doivent d'être autofinancées.

Forcées de devoir trouver des solutions à des problèmes de plus en plus complexes, le tout en tenant compte de leurs dimensions économique, environnementale et sociale, les communes sont de plus en plus nombreuses à regrouper certaines de leurs prestations. Si l'intensification des collaborations intercommunales offre de nombreux avantages, tels que les économies d'échelle, le renforcement des prestations publiques, l'augmentation de leur qualité, etc., elle engendre aussi un certain nombre d'inconvénients. Les temps de réflexion sont rallongés, les décisions ralenties, et les partenaires perdent une partie du contrôle sur le fonctionnement de certains services. Tout comme les citoyens d'ailleurs.

Ainsi, bien qu'elles aient permis, au cours des dernières années, de mettre en place des solutions efficaces, les collaborations intercommunales révèlent aujourd'hui leurs limites. Les processus de réflexion et de travail, chronophages, engendrent des mécanismes décisionnels longs et compliqués, notamment parce qu'ils dépendent des validations de plusieurs Conseils municipaux et/ou généraux, ou assemblées primaires.

On parle souvent d'autonomie des communes. Malheureusement, **la capacité de ces dernières à habiter pleinement leur autonomie est de nos jours souvent mise à mal. Il devient en effet difficile, dans les petites administrations, de trouver des personnes à la fois motivées, compétentes et disponibles,** et ce non pas pour une ou deux années, mais pour une période suffisamment longue pour permettre une gestion efficiente des projets, de leur lancement à leur réalisation.

1.3.2 CONTEXTE DES DEUX COMMUNES

SAINT-MAURICE: FUSION AVEC MEX DÈS 2011

Suite à une votation populaire acceptée le 27 novembre 2011, les électeurs des communes de Mex et Saint-Maurice ont accepté le projet de fusion qui leur était soumis, avec effet au

1^{er} janvier 2013. C'est ainsi qu'a eu lieu la première fusion plaine/coteau du Valais romand, qui fut également la première fusion opérée dans le Bas-Valais depuis 1954. Selon la recommandation des autorités, les bourgeois de Mex et de Saint-Maurice ont refusé la fusion de leurs bourgeoisies.

COLLONGES: UN MANQUE DE RELÈVE

A Collonges, on a pu constater la difficulté à recruter des citoyens prêts à consacrer une partie de leur temps aux affaires publiques. Lors des élections communales de 2008 et 2016, une seule liste à deux avait été déposée dans les délais. Ces candidats ont donc été élus tacitement. Les trois autres sièges ont dû être repourvus lors d'un scrutin complémentaire, où tous les citoyens étaient éligibles. En 2012, une seule liste d'entente à cinq a été déposée à la dernière heure du délai légal.

SE RÉUNIR POUR SE RENFORCER

Le district de Saint-Maurice accueille près de 13'800⁸ habitants, alors que ses voisins de Martigny et Monthey en comptent chacun plus de 46'000. Les villes de Martigny et Monthey sont également très fortes. Si Saint-Maurice affiche 4595 habitants, Martigny compte 18'174 âmes et Monthey 17'563. Pris entre ces puissants pôles économiques, Saint-Maurice souhaite renforcer sa position, valoriser ses richesses et ses avantages, et rallier ses voisines afin de constituer, ensemble une commune élargie et attractive.

1.3.3 BOURGEOISIES

SAINT-MAURICE

La bourgeoisie de Saint-Maurice est mentionnée pour la première fois en 1170. C'est, avec Sion, la plus ancienne du Valais⁹. Propriétaire de nombreux terrains, forêts et alpages, elle possède aussi une carrière, des immeubles (dont l'Hôtel de Ville), une centrale de chauffage à bois à distance (en association avec la commune), un camping et un couvert. En 2012, le patrimoine bourgeoisial est estimé à 25 millions de francs¹⁰.

A la fin des années 1950, les bourgeois ont choisi d'investir dans l'immobilier et ont construit le premier immeuble locatif de Saint-Maurice. Cette décision a permis à la bourgeoisie de conserver une bonne santé financière, et ce malgré les baisses de revenus liés aux forêts. Les 550 hectares de surfaces forestières de la bourgeoisie sont situés principalement sur les communes de Saint-Maurice et d'Evionnaz. Ils sont exploités par le Triage forestier de la Cime de l'Est, qui regroupe les

8 Office cantonal de la statistique, «Le Valais en chiffres 2018», <https://www.vs.ch/documents/189618/1547712/Le+Valais+en+chiffres+2018.pdf/4d1dbeb3-5446-4000-9183-9c1fb4607d0e>

9 Dupont-Lachenal, Léon, Saint-Maurice d'Agaune. L'Abbaye – La Cité, Neuchâtel, 1983, p. 23

10 Agaune infos, 43, p. 15

bourgeoisies de Massongex, Evionnaz, Mex, Saint-Maurice et Vérossaz.

La réserve forestière du Bois-Noir (78 hectares) est mise à la disposition de la population par la bourgeoisie. C'est un site apprécié des promeneurs et des sportifs (parcours mesurés et Parcours Vita).

Pour mettre fin aux discordes entre les communautés, un acte a fixé en 1870 les droits de propriété des alpages de Salanfe et Clusanfe:

- 30/100 à la bourgeoisie de Saint-Maurice
- 28/100 à la bourgeoisie de Vérossaz
- 24/100 à la bourgeoisie d'Evionnaz
- 18/100 à la bourgeoisie de Massongex

Un conseil mixte de 9 membres, 3 de Saint-Maurice et 2 de chacune des autres bourgeoisies, gère ces alpages.

COLLONGES¹¹

La bourgeoisie de Collonges plonge ses racines dans la nuit obscure du Moyen Age. Le 30 mai 515, Sigismond, roi des Burgondes, fait une donation en faveur de l'Abbaye d'Agaune: de vastes territoires dans le Bas-Valais, dans lesquels est intégrée la zone qui s'étend du Rosel à Arbignon.

Jusqu'au XII^e ou XIII^e siècle, ce territoire paraît avoir été inhabité et le pape Léon en parle comme d'un désert: le «Desertum Alpinonis». Au début du XIII^e siècle, les familles seigneuriales s'y installent en ministériaux de l'Abbaye. Les d'Arbignon occupent le territoire de Collonges, les Wychardy et plus tard l'hospice Saint-Jacques, le territoire de Dorénaz.

La bourgeoisie de Saint-Maurice avait également des possessions et des droits sur ce territoire et y exerçait la justice. Des limites de juridictions, assez bien définies, séparaient ce territoire. L'histoire locale situe ces limites conventionnelles, partant de l'ancienne ferme du châtelain de Preux aux Oufettes à la Croix du Bouet et à proximité des propriétés des Parays et des Paccotaires, dans un dévaloir.

Cette situation perdure jusqu'en 1798 où, sous la pression des événements politiques issus de la Révolution française, ils renoncent solennellement à leurs droits souverains. Sur ce territoire d'Outre-Rhône, les communautés s'organisent dans le cadre des anciennes limites de juridiction. Elles ont acquis leur indépendance et deviendront plus tard les communes politiques de Dorénaz et de Collonges. Les biens communs exploités sous les anciens régimes deviennent propriétés indivises de toute la communauté, et ceci jusqu'à la séparation des communes

intervenue en 1841. Les populations sont unies par les liens spirituels d'une même et seule paroisse d'Outre-Rhône.

Elles doivent se prêter mutuellement aide et assistance en cas de dangers communs, notamment les débordements du Rhône. Cette cohabitation, pour ainsi dire de deux corporations sur un même territoire, n'est pas toujours un élément de paix et d'entente.

Le 19 juin 1819, le gouvernement provisoire du Valais décrète la séparation des deux communautés, et la limite territoriale intervient en 1841. Dès lors, les deux communautés jouissent séparément des territoires qui leur avaient été dévolus.

Le patrimoine bourgeoisial de Collonges est aujourd'hui de l'ordre de 1050 hectares sur les 1200 que compte le territoire communal. Cette surface se répartit comme suit: 209,5 hectares de pâturages; 335 de forêts; 2,3 pour les eaux; environ 20 pour les terrains agricoles de plaine; environ 486 pour les surfaces incultes, rochers, etc. Ce patrimoine bourgeoisial est estimé à 13 millions (valeur d'assurance), hors forêts et terrains agricoles.

MAINTIEN DES COMMUNES BOURGEOISIALES

Comme le stipule la Loi cantonale sur les communes (art. 139 al. 4 LCo), deux communes municipales peuvent fusionner, même si les communes bourgeoisiales correspondantes ne fusionnent pas. S'appuyant sur cet article, la grande majorité des communes du Valais romand ayant déjà fusionné ont vu leurs bourgeoisies conserver leur indépendance, à l'exception notamment de Bagnes et Martigny. Dans ce contexte, les bourgeoisies se voient confier, d'une certaine manière, la mission symbolique de «préserver l'identité de leur commune», a fortiori si la nouvelle commune adopte le nom de la plus grande des deux, ce qui se produit très souvent.

Si la commune bourgeoisiale de Saint-Maurice a son propre Conseil, celle de Collonges est administrée par le Conseil municipal. Si les bourgeoisies refusent de fusionner (car la question doit légalement être posée aux bourgeois des deux entités, art. 139 al. 2 LCo), un Conseil bourgeoisial devra être institué par la bourgeoisie de Collonges (art. 51 LCo). Son élection se fera selon le système proportionnel (art. 187 al. 3 LcDP). Comme le souhaitent les représentants bourgeoisiaux actuels, il sera demandé au Grand Conseil, le moment venu, son accord pour un Conseil bourgeoisial à cinq membres.

Pour répondre aux craintes de certains des habitants de Collonges à propos du maintien d'une identité villageoise (craintes exprimées lors d'une soirée consultative le 20 novembre 2018), **il serait judicieux de conserver les deux communes bourgeoisiales de Collonges et de Saint-Maurice. Les deux bourgeoisies conserveraient ainsi leurs nom et armoiries.**

11 Chambovey, Armand, Collonges à travers son histoire, Vouvry, 1973, chapitre 3

1.3.4 EXIGENCES FUTURES DE LA GESTION PUBLIQUE

En Valais, les associations intercommunales sont de plus en plus nombreuses, que ce soit en termes de sécurité (police, pompiers), d'eau potable ou d'épuration des eaux (STEP), d'accueil de la petite enfance (crèches) ou de sa protection (APEA), etc. Les tâches communales, ainsi que les capacités de décision qui s'y rattachent, leur sont transférées. Il y a vingt ans, l'aspect financier était le plus souvent avancé pour motiver ces regroupements. Aujourd'hui s'y ajoute la complexification des problèmes et des lois de plus en plus contraignantes. Les bureaux d'ingénieurs ou de conseil externes font d'ailleurs souvent partie du processus décisionnaire.

Dans le district de Saint-Maurice, comme dans toutes les régions du Valais, des associations intercommunales ont vu le jour, telles que la Police intercommunale du Salentin, l'APAC (Association des parents d'accueil), le Foyer Saint-Jacques et Ottanel (EMS) ou le Cycle d'orientation régional de la Tuilerie. Si la participation des citoyens est assurée dans les administrations communales, via le législatif (assemblée primaire ou Conseil général et ses commissions), cela n'est pas le cas au sein de ces collaborations intercommunales.

On le voit, les associations intercommunales ont leurs limites. Quant aux membres des autorités municipales, ils ont de plus en plus de peine à trouver leurs successeurs. Il serait donc judicieux que les communes du district puissent s'accorder sur leur avenir, afin d'assurer à l'ensemble des citoyens du secteur une continuité dans la qualité et l'amélioration des prestations publiques communales. Qui plus est, une commune fusionnée bénéficie d'un poids plus important face au Canton dans la négociation de certains dossiers et occupe une véritable place de partenaire proactif, plutôt qu'une petite entité qui aura tendance à devoir subir.

1.3.5 POTENTIEL DE FUSION AVEC D'AUTRES COMMUNES DU DISTRICT

Les communes du district entretiennent entre elles d'étroites relations, comme c'est le cas pour la gestion de l'EMS ou le service de la curatelle. Chaque décision prise par l'une des communes a forcément un impact sur les autres. Le maintien d'un dialogue permanent est donc essentiel entre les autorités communales du district. Une démarche qui exige du temps et des ressources.

Depuis de nombreuses années, des discussions ont lieu entre les divers Conseils et conseillers municipaux sur l'avenir des communes du district. En 2016, une démarche plus formelle a été entreprise, réunissant les présidents des neuf communes du district, avec l'idée d'aborder la question d'un rassemblement au sein d'une même structure administrative. Cette nouvelle entité communale aurait compté près de 14'000 habi-

tants et serait devenue la 5^e commune valaisanne, en termes de population et de superficie. Les présidents ont été invités à en informer leurs exécutifs respectifs et à se déterminer sur l'opportunité d'envisager cette fusion.

Ce projet n'a pas suscité un vif enthousiasme. Des craintes ont été exprimées sur la perte d'une politique de proximité, sur différents éléments géographiques, et surtout sur l'échéancier qui était indiqué, à savoir un vote populaire à l'horizon 2020 environ: «C'est encore trop tôt!».

Malgré cela, le dialogue se poursuit au sein des différentes collaborations intercommunales et nombreux sont les élus à penser que la situation pourrait évoluer au cours des prochaines années. Selon toute vraisemblance on peut s'attendre à ce que plusieurs communes, seules ou en groupe, souhaitent rejoindre une entité communale plus grande et mieux dotée pour faire face aux défis qui ne manqueront pas de se présenter aux dirigeants des administrations communales.

Le Canton du Valais a bien saisi l'ampleur des difficultés à venir pour les communes valaisannes. Dans ce contexte, il ne peut qu'encourager les projets de rapprochement, ce d'autant plus que l'autonomie communale est garantie par les Constitutions fédérale et cantonale. Il semble dès lors évident que, pour permettre aux citoyens et aux élus de rester acteurs de leur région, et ne pas subir les décisions d'autres instances, cantonales en particulier, la fusion de communes est une solution séduisante.

Ci-dessous, les communes composant le district de Saint-Maurice et leurs populations:

Commune	Population
Collonges	780
Dorénav	930
Evionnaz	1'260
Finhaut	387
Massongex	1'802
Saint-Maurice	4'595
Salvan	1'374
Vernayaz	1'886
Vérossaz	748
TOTAL	13'762

Office cantonal de la statistique et de la péréquation, décembre 2017

1.4 ÉTAT DES LIEUX

1.4.1 IDENTITÉ ET POPULATION

Dans le cas d'une fusion, la notion d'identité communale a son importance. En effet, si la commune évolue, se modernise, se réinvente, elle doit néanmoins rester un territoire pertinent et cohérent, une réponse à l'individualisme grandissant de la société moderne. L'identité communale est le sentiment qu'éprouve une personne à faire partie d'une commune. Ce sentiment est propre à chacun. Cependant, pour la sociologie, il est une intériorisation de repères identitaires qui résulte de la visibilité permanente des «points communs», les symboles ou les noms de lieu par exemple.

En ce qui concerne le nom, deux possibilités sont envisageables. La première, la plus probable, consiste à garder le nom de la localité la plus peuplée, généralement plus connu. Par exemple, en 1972, lors de la fusion entre Sierre et Granges, seul a subsisté le nom de Sierre. Néanmoins, le code postal, 3977 Granges, est resté. Durant la soirée consultative, à Collonges, le 20 novembre 2018, le souhait de conserver le nom du village et son code postal a été émis.

En 1972, les bourgeoisies de Sierre et Granges n'ont pas eu la possibilité de demeurer indépendantes. C'est donc l'Association St-Etienne qui a maintenu l'identité grangearde et a continué à organiser les manifestations villageoises.

A Collonges, une société villageoise pourrait endosser ce rôle avec le soutien de la nouvelle commune, comme cela s'est fait à Mex, après la fusion avec Saint-Maurice en 2013. Cela éviterait que les habitants aient le sentiment de «perdre leur identité, pour n'être plus qu'un quartier de Saint-Maurice», comme certains l'ont évoqué au cours de la soirée consultative.

La seconde possibilité, à propos de la commune fusionnée, consiste à lui donner un nouveau nom, cependant cette perspective semble peu pertinente. En effet, Saint-Maurice est très connu dans tout le pays, et même à l'étranger, et ce depuis le Moyen Age. Son nom porte son histoire, et cette dernière constitue une richesse historique, patrimoniale et par conséquent touristique importante. Il est en outre fort probable que cette fusion en préfigure d'autres dans la région. Comme évoqué plus haut, une ou plusieurs communes environnantes pourraient, à terme, rejoindre Saint-Maurice. Il semble donc prématuré à ce stade de changer déjà de nom, compte tenu du fait que, si cela devait se faire par la suite, la nouvelle identité devrait convenir à l'ensemble des communes qui rejoindraient le mouvement.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les Conseils municipaux des deux communes se rejoignent dans l'idée de conserver le nom de Saint-Maurice. Collonges conserverait bien évidemment son nom et son code postal, mais deviendrait donc une localité de la nouvelle commune.

Pour les armoiries, une description de celles de Collonges et Saint-Maurice permet de comprendre leurs significations.

SAINT-MAURICE



Les armes de la ville de Saint-Maurice lui viennent de l'abbaye¹². La partition azur-gueules (bleu-rouge) permet de les distinguer de celles de l'abbaye à partir du XVIII^e siècle. La croix tréflée est l'attribut du saint. Ces armoiries figurent sur une pièce de monnaie datée de 1498, mais elles sont probablement plus anciennes.

COLLONGES



Les armoiries de Collonges ont été adoptées par le Conseil municipal dans sa séance du 3 octobre 1936¹³. La première partie, avec les cinq roses de gueules (rouges), reprend le blason des seigneurs d'Arbignon (famille qui occupe le territoire de Collonges de 1200 à 1600). Les habitants d'Arbignon abandonnent le village à cause des ravages causés par le torrent de l'Aboyeu durant la première moitié du XVI^e siècle. Ils s'installent à Collonges, village dont le nom apparaît dans un document de 1239 et qui dérive du bas-latin *colongia* signifiant terres défrichées par des colons. Les trèfles de la deuxième partie illustrent cette colonisation puisqu'il s'agit de la première culture à laquelle on soumet un sol récemment défriché. L'ondé d'azur symbolise le Rhône, frontière ouest de la commune.

A l'heure où ce rapport est produit, les autorités des deux communes soutiennent la non-fusion des bourgeoisies. Dès lors, la bourgeoisie de Collonges pourrait conserver ses armoiries actuelles, tandis que Saint-Maurice conserverait les siennes pour la nouvelle entité communale.

¹² Dupont-Lachenal, Léon, «Les armoiries communales du district de Saint-Maurice», dans Annales valaisannes, 193, vol. 3, n° 4, pp. 457-471, p. 459

¹³ *Ibid.*, p. 462

Il est également à noter que les communes politiques et les localités postales sont deux choses distinctes. Le panneau indiquant la commune serait ajouté en dessous du nom de Collonges et mis entre parenthèses (Commune de Saint-Maurice).



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Entre la fin du XVIII^e siècle et 2016, les dynamiques de peuplement des communes de Saint-Maurice et de Collonges n'ont pas suivi la même évolution. Durant la première moitié du XIX^e siècle, Collonges a vu sa population augmenter (**Fig. 1**), puis elle a diminué à partir des années 1880. Après une hausse en 1900, la commune perd 18% de ses habitants en 10 ans, avant d'accueillir 100 habitants entre 1910 et 1920 (ce qui représente une augmentation de 24%). Toutefois, entre 1920 et 1930, 116 personnes quittent Collonges, qui ne compte plus

que 317 habitants. Trente ans plus tard, en 1960, ils sont 301. Ces oscillations qui aboutissent à une perte importante d'habitants peuvent s'expliquer par le passage progressif d'une société rurale à une société urbaine.

A Saint-Maurice, la croissance démographique a été assez constante jusqu'en 1870, à l'exception des années 1840 marquées par les conflits politiques et l'exil des libéraux et radicaux. Les effectifs de la population demeurent stables entre 1870 et 1888 avant d'augmenter à la fin du XIX^e siècle, d'environ 25%. Jusqu'en 1970, la commune continue d'attirer des habitants.

Fig. 1 Evolution des populations de Collonges et Saint-Maurice de 1798 à 2017

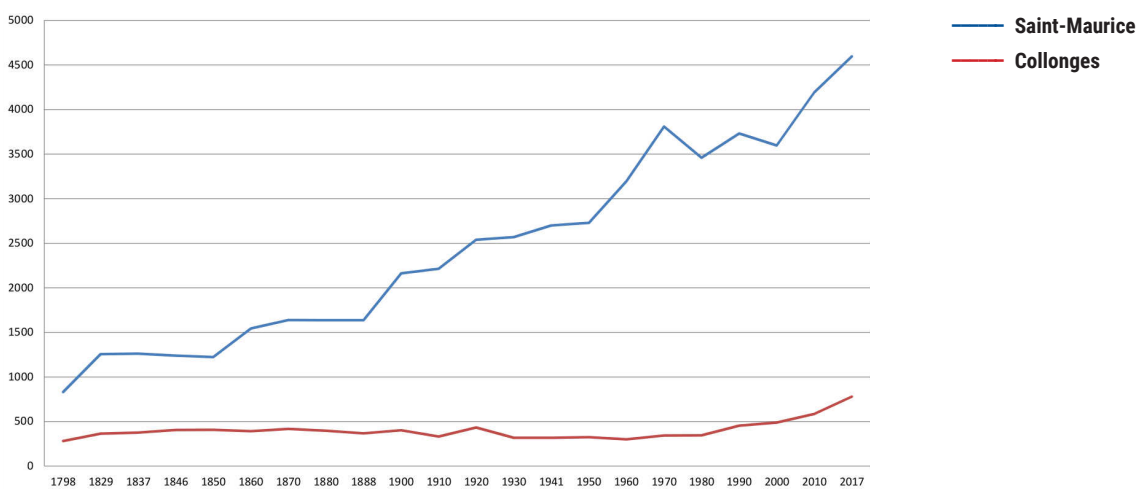
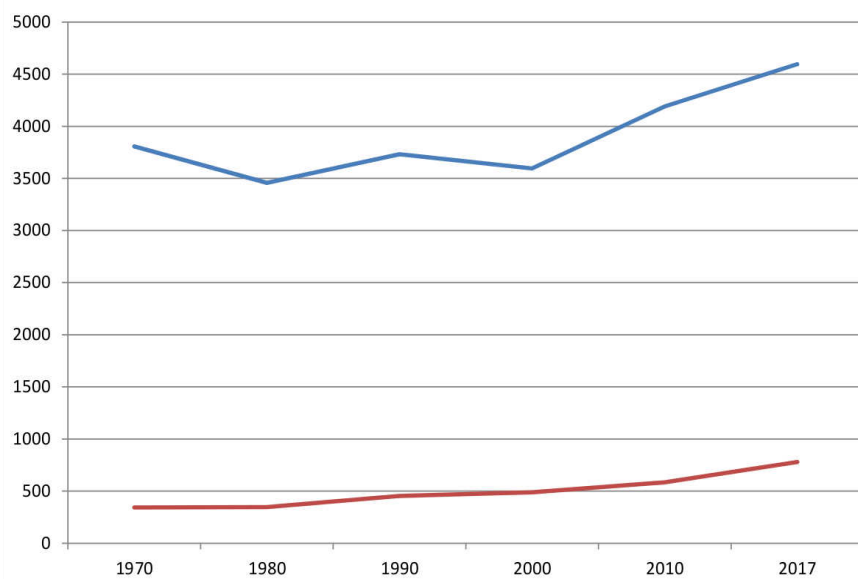


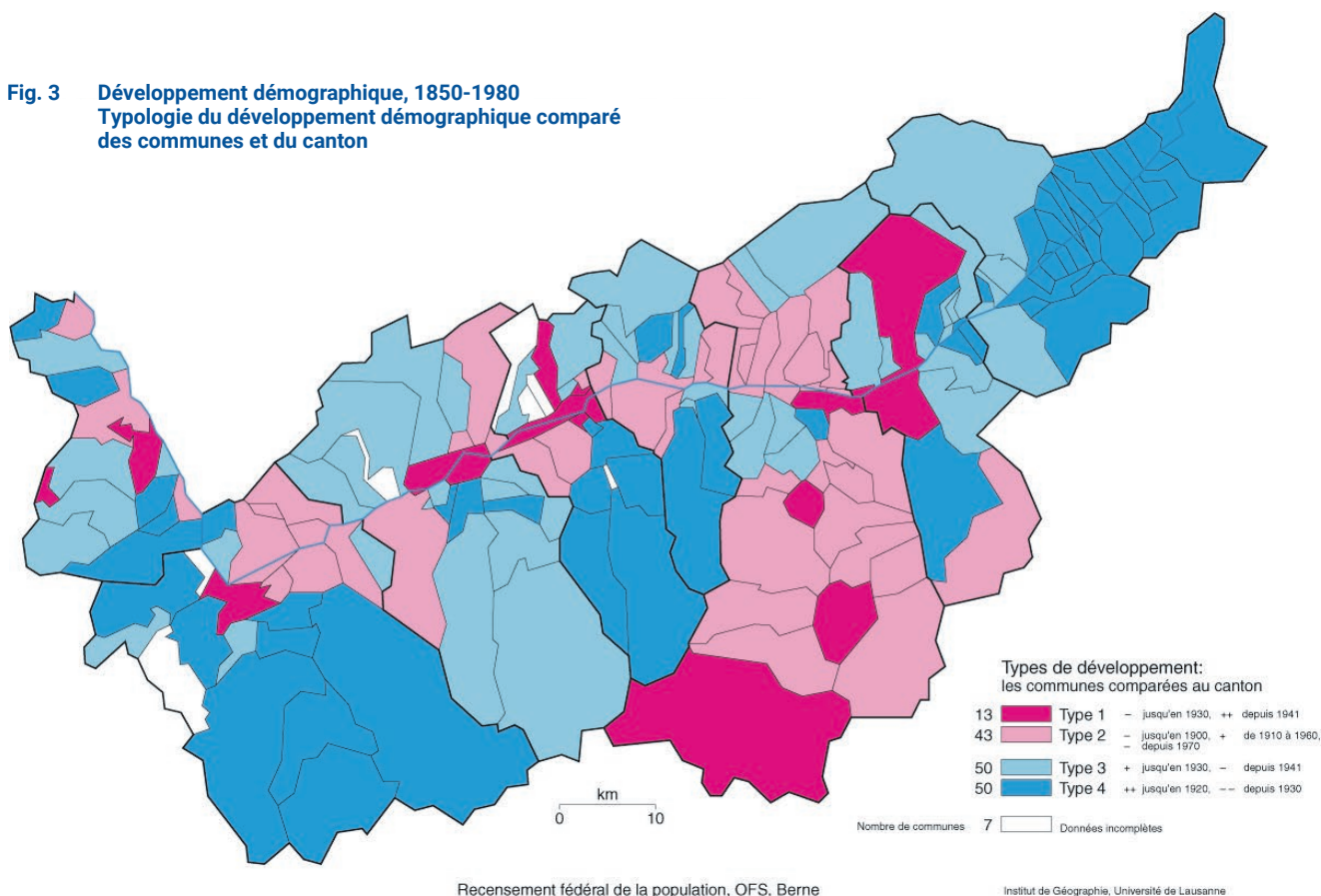
Fig. 2 Evolution des populations de Collonges et Saint-Maurice de 1970 à 2017



Si l'on se réfère à l'étude¹⁴ de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, parue en 1994, qui analyse les types de développement des communes comparées au canton entre 1850 et 1980, on observe que Saint-Maurice appartient au type 2 et Collonges au type 4 (Fig. 3). Alors que le développement de Saint-Maurice peut être qualifié de «moyen» et se caractérise par une progression plus au moins proche de la moyenne cantonale, celui de Collonges est en net ralentissement.

Depuis 1980 Collonges, qui est devenue une commune de migration pendulaire des principaux centres d'emploi, a connu une forte croissance, surtout à partir de 2009 (Fig. 4). A Saint-Maurice, une commune à population industrielle et tertiaire, trois pertes d'habitants sont à signaler à la fin du XX^e siècle: la première, la plus importante, entre 1970 et 1980, la deuxième entre 1990 et 1991 et la troisième, la plus faible, entre 1996 et 1997.

Fig. 3 Développement démographique, 1850-1980
Typologie du développement démographique comparé des communes et du canton



Il s'agit probablement d'une conséquence du ralentissement économique qui a affecté une grande partie du monde à la fin des années 1980 et au début des années 1990. L'industrie est durement frappée par la récession. Depuis 1998, la croissance a repris et la population a augmenté d'environ 1000 personnes.

Fig. 4 Evolution des populations de Collonges et Saint-Maurice de 1970 à 2017

	1970	1980	1990	2000	2010	2017
Saint-Maurice	3808	3458	3731	3596	4191	4595
Collonges	343	346	453	488	584	780

Recensement fédéral de la population, Office fédéral de la statistique

Entre 1990 et 2017, la population de Collonges a augmenté de 327 habitants, (+ 72%), passant de 453 à 780, alors que celle de Saint-Maurice a augmenté de 864 habitants, (+ 23%) passant de 3731 à 4595.

14 Micheline Cosinschi-Meunier, Le Valais: cartoscopie d'un espace régional Lausanne, Payot, Institut de géographie Université de Lausanne, 1994, pp. 98-101

STRUCTURE DE LA POPULATION

La pyramide des âges (**Fig. 5**) permet d'analyser la structure de la population pour les communes de Collonges et de Saint-Maurice réunies. Comme partout en Suisse, on remarque que la forme de la pyramide est en contraction.

Une faible natalité et un faible taux de mortalité sont observés. Les pyramides en contraction sont typiques des pays vieillissants. Actuellement, la Suisse a une pyramide des âges dans laquelle la génération «baby-boom» (personnes nées entre 1945 et 1975) domine. C'est le cas également pour Saint-Maurice et Collonges.

COMPARAISON DE POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE SAINT-MAURICE-COLLONGES

Si l'on compare la structure de la population dans les deux communes (**Fig. 6**), on voit rapidement que la situation est similaire à Collonges et à Saint-Maurice. Les jeunes de 0 à 19 ans représentent 21% de la population à Collonges, 22% à Saint-Maurice, les personnes entre 20 et 59 ans 54% à Collonges et 56% à Saint-Maurice et les personnes de 60 ans et plus 25% à Collonges et 22% à Saint-Maurice.

Il est à relever que la part des jeunes est un peu plus élevée dans les deux communes que celle relevée dans les moyennes cantonales et fédérales, qui se situe, elle, à 20% en 2017. Pour le reste, les classes d'âge des deux communes sont pratiquement identiques.

COMPOSITION DE LA POPULATION

La part de la population étrangère dans la population totale est plus élevée à Saint-Maurice (27,1%) qu'à Collonges (17,7%) en 2017 (**Fig. 7**). Les chiffres de Saint-Maurice sont proches de ceux de la Confédération (25%) et du canton du Valais (22,8%).

A Saint-Maurice, sur les 27% de population étrangère, les 2/3 sont titulaires d'un permis C et les 3/4 sont originaires d'un pays UE/AELE.

Fig. 5 Pyramide des âges des populations de Collonges et de Saint-Maurice en 2017

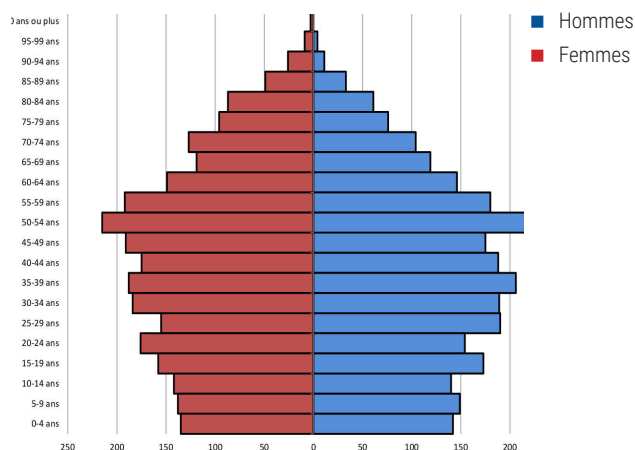


Fig. 6 Population par classe d'âge en 2017

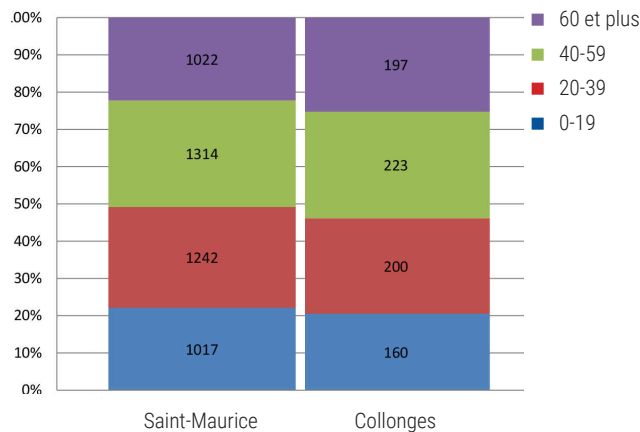
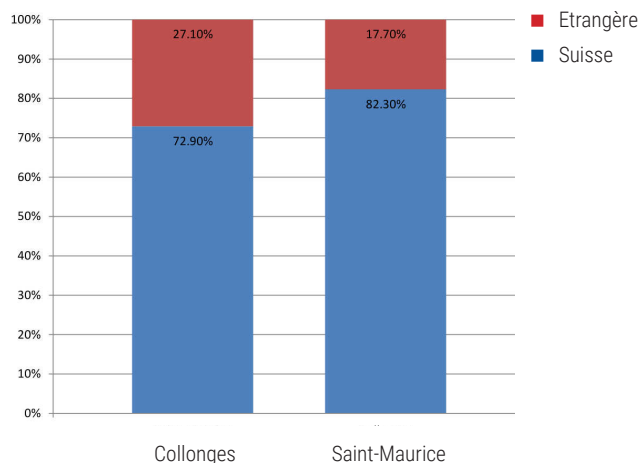


Fig. 7 Proportion de la population étrangère en 2017 pour Saint-Maurice et Collonges



1.4.2 CULTURE ET LOISIRS

SAINT-MAURICE

En plus de la Médiathèque Valais Saint-Maurice, du Théâtre du Martolet et des expositions au Château cités dans la partie historique, la Municipalité de Saint-Maurice offre à ses citoyens de nombreuses activités culturelles et sportives, dont une piscine couverte. La section locale du Conservatoire cantonal enseigne plusieurs branches musicales. La Maison des jeunes La Dzèbe est un lieu de rencontre, d'échange et d'écoute pour la jeunesse de Saint-Maurice et environs. La ludothèque met à disposition plus de 1600 jeux, jouets et DVD. Enfin, douze sociétés culturelles (littérature, chant, fanfare, théâtre, etc.), dix sociétés diverses (scrabble, carnaval, scouts, paroisses, samaritains, etc.) et quatorze sociétés sportives (athlétisme, basket, badminton, football, gymnastique, judo, natation, etc.) animent la vie de la cité et attirent les habitants des autres localités de la région.

Une directive communale permet de reconnaître le statut de «société locale» afin que ces sociétés puissent percevoir des subventions de manière uniforme, un des critères étant le nombre de membres âgés de moins de 20 ans. Plus ceux-ci sont nombreux, plus le montant de la subvention est important.

COLLONGES

Collonges propose également plusieurs activités et manifestations. Trois sociétés culturelles (chœur d'enfants et chœur mixte, fanfare), cinq sociétés sportives (gym hommes, football, Rockabilly's Fever, volleyball féminin, unihockey) et deux sociétés diverses (société de développement, association des parents d'élèves) fédèrent les habitants grâce à leur dynamisme. Certaines, comme l'association des parents d'élèves Evionnaz/Dorénaz/Collonges ou le FC Evionnaz-Collonges, ont permis de tisser des liens avec les habitants des communes voisines.

Il importe que les sociétés continuent à être soutenues financièrement par la nouvelle commune après la fusion. En effet, les habitants de Collonges craignent que ce ne soit plus le cas (propos tenus lors de la soirée consultative, à Collonges, le 20 novembre 2018).

Des liens existent entre les fanfares de Collonges et Saint-Maurice, comme le camp musical d'été, organisé chaque année avec la fanfare de Salvan. Elles font partie de la fédération des musiques du Bas-Valais, pour laquelle la Collongienne organisera le festival en 2026. Deux fanfares de niveaux assez proches et excellents qui ne manqueront pas de continuer à se stimuler musicalement parlant.

La société de développement (SD) organise, chaque année, la soirée du Nouvel An, le carnaval (samedi), les rencontres «apérisoupe», etc.

Comme il ne peut y avoir qu'une SD par entité communale, celle de Collonges va probablement se muer en une société villageoise. Cela lui permettrait de poursuivre ses activités et de continuer à animer le village de Collonges et les relations entre ses habitants et leurs voisins.

NATURE ET SENTIERS PÉDESTRES

Sur les deux communes, des sentiers pédestres font découvrir la nature et le paysage de la «porte du Valais». De Saint-Maurice, on peut rejoindre Vérossaz, Lavey ou Massongex. A Mex, étape du Tour des Dents-du-Midi et sur le Tour des Deux Rives, de nombreux chemins pédestres sillonnent les forêts, traversent les alpages ou grimpent à l'assaut de rudes pentes au pied de la Cime de l'Est.

A Collonges, on peut rejoindre Champex d'Alesse ou découvrir les Monts de Collonges et le plateau de Plex, où est située la Maraîche de Plex, haut-marais d'importance nationale, protégé depuis 1995. On y trouve une flore et une faune sauvage exceptionnelles, notamment le triton alpestre, une espèce assez peu répandue, ainsi que cinq espèces de libellule.

1.4.3 FONCTIONNEMENT DES SERVICES, PERSONNEL, COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

La Municipalité de Saint-Maurice emploie 55 collaborateurs fixes, dont 13 occupent un poste de responsable d'équipe ou de secteur, ainsi que 39 auxiliaires rémunérés à l'heure, principalement pour le service de la conciergerie (**Fig. 8.**). Cela représente un total de près de 54 équivalents plein temps (EPT).

A Collonges, on compte 8 collaborateurs fixes dont un poste de responsable, ce qui représente 5 EPT. Le comptable de Collonges a été engagé voici 12 ans par la commune de Dorénaz. Il travaille à mi-temps sur chacune des deux communes.

Fig. 8 Répartition du nombre de collaborateurs municipaux selon les services

	Saint-Maurice				Collonges		
	Collaborateurs	(dont resp.)	Auxiliaires	EPT	Collaborateurs	(dont resp.)	EPT
Administration	12	5		10	4	1	2.3
Travaux publics	7	1	1	7.2	2		1.8
Sécurité	8	1	4	8.2			
Sport	3	1	5	2.6			
Conciergerie	4	1	19	11	1		0.8
Petite enfance/UAPE	7	1	1	4.7	1		0.1
Tourisme	2	1		1.9			
Médiathèque	2		4	1.75			
Social	10	2	5	6.2			
TOTAL	55	13	39	53.55	8	1	5

La gestion des eaux est organisée, dans les deux communes, avec un fontainier en mandat externe. La plupart des réparations sont effectuées par des entreprises de la région.

A Saint-Maurice, le rôle du fontainier est confié à une entreprise externe. Celle-ci est disponible en tout temps, même les week-ends. A Collonges en revanche, si des problèmes surviennent le week-end, c'est le conseiller municipal en charge du dicastère qui prend les dispositions nécessaires.

Des mandats externes, confiés pour certains au Triage forestier Cime de l'Est, sont aussi en place pour la gestion des chemins pédestres à Saint-Maurice, afin de soutenir le travail effectué par le service de la voirie. A Collonges, c'est le Triage forestier Collonges-Dorénaz-Fully (CDF) qui s'en occupe avec l'aide de la bourgeoisie. Chez eux, la signalisation des chemins pédestres, validée par Valrando, est réalisée par des bénévoles placés sous la responsabilité de la commune.

A Saint-Maurice, un système de timbrage permet de répartir la masse salariale de la conciergerie selon les bâtiments, celle du service de la voirie selon les heures effectives et celui du personnel administratif par secteur d'activité. Le travail des collaborateurs est ainsi intégré aux services spécifiques pour lesquels ils ont été engagés.

Depuis de nombreuses années, les communes valaisannes se regroupent, à deux ou trois, par district ou non, pour la gestion de certains de leurs services, à l'image de la police, la station d'épuration (STEP), le triage forestier, etc. Cela permet d'engager des collaborateurs spécialisés et d'améliorer l'efficacité des services. Pour certaines, ces collaborations sont vitales. Sans elles, bon nombre de prestations ne pourraient plus être assurées par le personnel communal, ou alors avec un niveau qualitatif moindre.

Par exemple, pour l'intégration des personnes nouvellement installées dans le district, l'ensemble des communes collaborent avec le PIC (Programme d'intégration du canton du Valais). Elles peuvent ainsi offrir, par exemple, des cours de français. Les charges sont ensuite réparties entre les communes, selon la population de chacune d'entre elles.

Collonges et Saint-Maurice collaborent ainsi avec de nombreuses autres communes, la plupart situées dans le district. Le tableau ci-dessous (**Fig. 9**) répertorie les principales collaborations intercommunales des communes de Collonges et Saint-Maurice, seules ou ensemble, souvent avec d'autres communes.

Les croix, indiquées dans les colonnes Collonges et Saint-Maurice, indiquent que les deux communes collaborent sur cette prestation. Les collaborations développées avec d'autres entités communales sont indiquées avec le nom desdites communes.

Fig. 9 Tableau des collaborations intercommunales

Service	Collonges	Saint-Maurice
Police intercommunale du Salentin	×	×
Pompiers	Dorénaz, Evionnaz, Vernayaz	Lavey
Cellule catastrophe (état-major Salentin)	×	×
Stand de tir (Vérolliez)	×	×
Cycle d'orientation de la Tuilerie	×	×
Ecoles primaires	Dorénaz, Evionnaz	Lavey, Bex
APEA et service officiel de la curatelle	×	×
Juge de commune (cercle judiciaire)	×	×
CMS (à Saint-Maurice)	×	×
Association parents d'accueil (APAC)	×	×
EMS Saint-Jacques	×	×
Eau	Dorénaz	Evionnaz
STEP	Evionnaz	Vérossaz et Lavey-Morcles
Distribution électrique	SiL (Lausanne)	Réseau propre
Déchetterie	Evionnaz	Lavey
Déchets ménagers (traitement SATOM)	×	×
Triage forestier	Dorénaz, Fully	Evionnaz, Massongex, Vérossaz
Tourisme	/	Martigny
Paroisse catholique	Dorénaz – Evionnaz	/
Paroisse protestante	Martigny	Evionnaz - Vérossaz - Deux-Rives

En cas de fusion de communes, les collaborations intercommunales, régies par des contrats, continuent d'exister. Ces contrats peuvent être résiliés dans le respect du terme, il n'y a cependant aucune obligation à le faire. Ces collaborations intercommunales peuvent perdurer.

1.4.4 VIE POLITIQUE, JUDICIAIRE ET RELIGIEUSE

COLLONGES

Pouvoir exécutif

- Conseil municipal: 5 conseillers municipaux
- 2 personnes issues de la liste d'entente (Stéphane Jordan, et Michel Tacchini)
 - 3 personnes sans étiquette politique (Fabrice Blanchut, Florence Lattion Richard et Robert Mottiez)

Pouvoir législatif

- Assemblée primaire
- 11 commissions communales

SAINT-MAURICE

Pouvoir exécutif

- Conseil municipal: 11 conseillers municipaux
- 5 personnes issues du PLR, parti libéral-radical (Damien Revaz, Sylvia Cabezas, Stéphane Devaud, Pierre-Yves Robatel et Evelyne Saillen)
 - 5 personnes issues du PDC, parti démocrate-chrétien (Xavier Lavanchy, Patrick Althaus, Patrick Barman, Claude-Yvan Marcoz et Gladys Siegried)
 - 1 personne issue de l'ADG, alliance de gauche (Michel Galliker)

Pouvoir législatif

- Conseil général
- 30 conseillers généraux (15 PDC, 11 PLR et 4 ADG) et l'Assemblée primaire lors de votation populaire
- 2 commissions permanentes (COGEST et urbanisme) et 12 commissions communales

Fig. 10 Répartition des pouvoirs exécutifs et législatifs selon les partis représentés

	PDC	PLR	SOC/ADG	Entente	Indépendant	Total
Collonges						
Exécutif	-	-	-	2	3	5
Saint-Maurice						
Exécutif	5	5	1	-	-	11
Législatif	15	11	4	-	-	30

En décembre 2018 à Saint-Maurice, un postulat a été déposé par le groupe PDC. Celui-ci demandait la mise en place d'une commission en charge d'analyser la réduction du nombre de conseillers municipaux et une réorganisation de l'administration communale. Cette diminution permettrait, selon les auteurs du postulat, d'augmenter les responsabilités et le pouvoir de décision des élus, ce qui devrait donner plus d'attrait à la charge de conseiller municipal. La diminution du nombre de dicastères responsabiliserait davantage les cadres de l'administration et augmenterait leur motivation au travail. Une réponse de la Municipalité pourrait être déjà donnée lors du plénum de juin 2019, cependant l'exécutif de Saint-Maurice souhaite offrir à la population de la nouvelle commune la possibilité de se prononcer sur ce sujet.

Ce projet de fusion va permettre, s'il est accepté, de repenser et l'organisation de l'administration communale et la répartition des dicastères. **Le nombre de conseillers municipaux pour la**

nouvelle commune sera maintenu à 11 membres, à moins que lors du vote populaire, le contrat de fusion, qui mentionnera 7 membres, soit accepté par la population. Ainsi, il sera possible pour les citoyens de se déterminer indépendamment sur la fusion et sur le nombre de conseillers municipaux. Les deux questions seront posées le même jour, le 24 novembre 2019.

Concernant le conseil général, en cas de fusion, l'art. 21 de la LCo fixe le nombre de conseillers généraux à 45 pour les communes de 5001 à 10'000 habitants. Ensuite, le règlement communal d'organisation (RCO), qui devra être approuvé par le nouveau Conseil général et soumis au référendum obligatoire, pourra fixer librement le nombre des membres du Conseil général entre 20 et 80.

Il sera important que l'ensemble des citoyens soient représentés dans la nouvelle commune administrative. La loi sur les

communes valaisannes ne permet toutefois pas la création d'arrondissements électoraux qui pourraient garantir un ou des sièges pour les habitants de Collonges. Pour cette raison, il sera important que les partis en place sur les deux communes s'organisent afin d'avoir des candidats qui représentent l'ensemble de la nouvelle commune.

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Le pouvoir judiciaire a déjà, en quelque sorte, fusionné lors des dernières élections en 2016. Un cercle judiciaire intercommunal Collonges - Saint-Maurice a été constitué au sens des articles 62 de la Constitution cantonale et 181 de la Loi sur les droits politiques. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et est régi par une convention conclue entre les deux communes. Il n'y a donc, pour les deux communes, qu'un seul juge et un seul vice-juge, respectivement Cyrille Rey-Bellet et Filippa Castagna. **Ce pouvoir judiciaire ne sera donc pas touché par le projet de fusion.**

ORGANISATION RELIGIEUSE

Dans le district de Saint-Maurice, les confessions catholique et réformée sont représentées par plusieurs instances. La paroisse catholique de Saint-Maurice relève de l'autorité de l'Abbaye territoriale de Saint-Maurice d'Agaune, dirigée par Monseigneur Jean Scarcella; la paroisse catholique de Collonges fait partie du diocèse de Sion dont Monseigneur Jean-Marie Lovey est l'Evêque. Deux paroisses protestantes couvrent les territoires de Saint-Maurice et de Collonges. Celle de Saint-Maurice fait partie de la Paroisse des Deux-Rives; celle de Collonges est intégrée dans la Paroisse du coude du Rhône.

En matière de fusion des paroisses, la prise de décision est différente pour chaque église confessionnelle. La fusion des communautés protestantes de Saint-Maurice et de Collonges résulterait d'une décision prise démocratiquement au sein des paroisses existantes. Les autorités catholiques de l'Abbaye de Saint-Maurice et du diocèse de Sion ne pourraient ordonner la réunion des paroisses catholiques de Saint-Maurice et de Collonges que si les conditions, entre autres la demande des paroissiens, la rendent possible. A l'heure actuelle, cette question ne se pose pas.

1.4.5 TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Collonges et Saint-Maurice ont des surfaces communales semblables qui s'étendent de la plaine au sommet des montagnes: 1224 hectares pour la première et 1489 hectares pour la seconde. En ce qui concerne l'utilisation du sol, selon les derniers relevés de l'Office fédéral de la statistique, on observe que les surfaces agricoles ont diminué, entre 1980 et 2004, de 4 hectares à Collonges et de 38 hectares à Saint-Maurice

(Fig. 11 et 12). Dans le même temps, les surfaces allouées à l'habitat et aux infrastructures ont augmenté de 8 hectares à Collonges et de 36 hectares à Saint-Maurice. Quant aux surfaces boisées, elles ont progressé dans les deux communes: de 13 hectares à Collonges et de 41 hectares à Saint-Maurice. Si l'on compare la situation des deux communes, on remarque qu'à l'exception des zones d'habitat et d'infrastructures, qui sont beaucoup plus importantes à Saint-Maurice, la superficie des autres zones est relativement semblable (Fig.13).

Fig. 11 Utilisation du sol à Collonges en 1980 et 2004

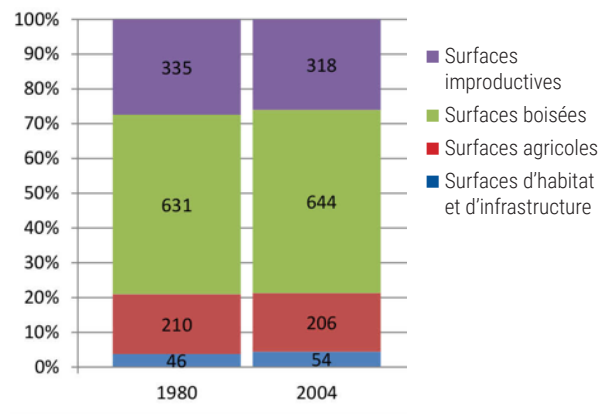


Fig. 12 Utilisation du sol à Saint-Maurice en 1980 et 2004

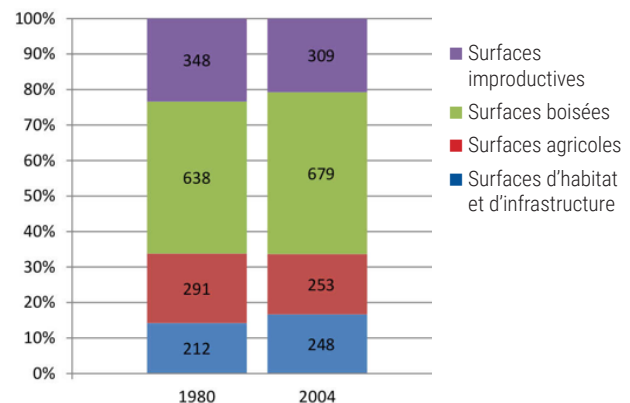
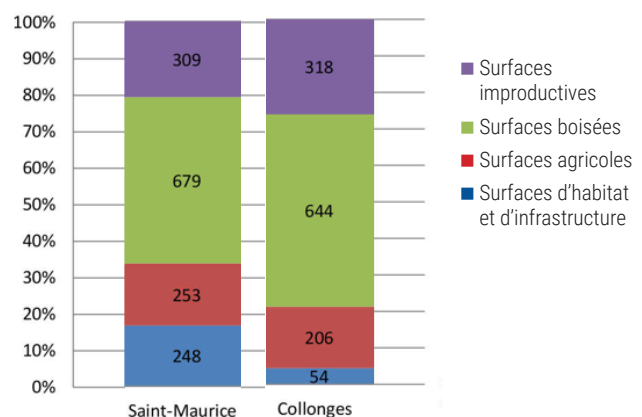


Fig. 13 Utilisation du sol à Saint-Maurice et Collonges en 2004



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les deux communes ont un plan d'affectation des zones homologué¹⁵ qui signale, entre autres, les zones de centre (vieux village et centre-ville), les zones à bâtir, les zones agricoles, les zones artisanales et industrielles, ainsi que les zones de protection du paysage et de la nature. La Maraîche de Plex (0,46 hectares), située à 1245 mètres d'altitude sur la commune de Collonges, est classée à l'inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale. Depuis le 22 mars 1995, selon la décision du Conseil d'Etat du canton du Valais, c'est un site protégé¹⁶. A Plex se trouve également une prairie de 2,89 hectares inscrite à l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Sur la commune de Saint-Maurice, à l'Aiguille (1785 mètres d'altitude), 4,3 hectares de prairie figurent aussi dans cet inventaire.

La destruction des habitats naturels, ajoutée à la fragmentation des espaces vitaux, est particulièrement préoccupante pour la plaine du Rhône. Dès lors, le Canton élabore des concepts régionaux qui ont pour objectifs de garantir les liaisons et les équilibres écologiques, en se basant sur les réseaux écologiques national (REN) et cantonal (REC). Le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage prépare des concepts dans la région de Martigny et dans le Chablais. Le réseau écologique cantonal couvre de grandes surfaces sur les communes de Collonges et de Saint-Maurice¹⁷.

Plusieurs professionnels de l'aménagement du territoire préconisent la fusion de communes comme un moyen pertinent d'augmenter les chances d'atteindre un développement du territoire raisonnable à long terme¹⁸. Avec leur projet de fusion, les communes de Collonges et Saint-Maurice peuvent réaliser la première étape d'une démarche permettant d'inscrire Saint-Maurice comme une entité forte entre Martigny et Monthey. Par la suite, d'autres communes comme Massongex, Vérossaz et Evionnaz pourraient renforcer ce pôle. Si, pendant une période, la fusion de Dorénaz, Collonges, Vernayaz et Evionnaz a semblé un scénario envisageable, cette option de rapprochement de quatre petites communes n'est plus convaincante: la taille de la commune fusionnée resterait malgré tout restreinte. Pour obtenir des services publics de qualité, seule la fusion avec une ville comme Saint-Maurice est indiquée. L'exemple de la commune de Val-de-Ruz dans le canton de Neuchâtel est intéressant. Grâce à la fusion de 15 communes en janvier 2013, cette dernière est devenue un interlocuteur respecté par les villes proches de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds.

D'autre part, pour obtenir l'extension de leurs zones à bâtir, les communes ont désormais l'obligation d'avoir une vision

supra-communale. Avec un outil d'aménagement tel que le Plan directeur intercommunal (PDI), elles ont la possibilité de planifier de manière coordonnée, globale et à long terme les activités ayant une incidence sur le sol, les grands projets de développement, ainsi que les tâches d'intérêt public. Le PDI du Coude du Rhône s'étend de Chamoson à Saint-Maurice et vise à formaliser les accords entre toutes les communes de la région. Dans le cadre du projet de la troisième correction du Rhône, il permettrait de réfléchir ensemble à l'accès aux berges et aux relations des communes riveraines avec le fleuve. Le PDI est avant tout un outil au service des communes pour qu'elles soient en mesure de gérer l'aménagement de leur territoire. Il s'agit de le structurer au mieux et de garder une certaine perméabilité afin de développer de nouveaux projets, à l'image du parc naturel régional de la Vallée du Trient.

ACCESSIBILITÉ

Lors de la soirée consultative du 20 novembre 2018, à Collonges, les habitants ont exprimé leur souhait de voir l'offre de transports publics améliorée. Ils ont notamment évoqué les points suivants:

- Davantage de connexions au départ de Collonges en direction de Saint-Maurice et de Martigny, pourquoi pas un véhicule autonome reliant les deux
- Une liaison par navette pour rejoindre la gare d'Evionnaz
- Un horaire de trains continu vu la demande croissante
- Des places de parkings plus nombreuses et plus accessibles aux personnes à mobilité réduite à la gare de Saint-Maurice
- Des démarches pour encourager le covoiturage (le partage de véhicule semble exister à Saint-Maurice)

Actuellement, les habitants de Collonges peuvent se rendre à pied à la gare d'Evionnaz. Cela leur prend entre 10 et 20 minutes. Les trains à destination de Saint-Maurice partent à 6h16, puis à 7h15, puis toutes les 30 minutes.

Le bus 220 les conduit à Evionnaz en 2 minutes, mais il ne passe qu'à 7h11, 13h, 13h28 et 17h37. S'ils vont à la gare de Martigny, le même bus les y dépose après 24 minutes de trajet aux horaires suivants: 8h39, 13h46, 16h46, 17h49. A d'autres moments, qu'ils se rendent à Martigny ou à Saint-Maurice, ils devront jongler entre le bus et le train pour arriver à destination. Ainsi, si une personne souhaite aller à Martigny et qu'il est 13h, elle prendra le bus jusqu'à Evionnaz, puis le train jusqu'à Martigny où elle arrivera à 13h16. On le voit, la liaison en transports publics avec Martigny est presque plus aisée qu'avec Saint-Maurice, ce qui est dommage à l'aube de la fusion.

15 Voir les annexes 1 et 2: plans de zones harmonisées et légende pour les zones d'affectation et de protection

16 <https://lex.vs.ch/frontend/versions/1814?locale=fr>

17 Voir l'annexe 3: REC et sites protégés

18 <http://www.vlp-aspan.ch/fr/actualite/amenagement-du-territoire-ville-et-campagne-vont-de-pair>

Avec le soutien des communes de Collonges, Dorénav, Evionnaz, Martigny, Massongex, Monthey, Saint-Maurice et Vernayaz, un service de bus de nuit a été mis en circulation entre Monthey et Martigny.

Grâce au PDI mentionné au chapitre précédent, des réflexions vont avoir lieu en matière de mobilité et notamment de transports publics. Ces discussions devraient sans doute améliorer les services de mobilité entre les communes du district.

1.4.6 SANTÉ, SÉCURITÉ, APEA ET AFFAIRES SOCIALES

Les EMS et CMS, les services de Police et l'état-major en cas de catastrophe, le cercle judiciaire, le service de curatelle et l'APEA sont tous déjà organisés de manière régionale, soit en commun entre Collonges et Saint-Maurice, soit avec d'autres communes du district, voire avec toutes les communes du district.

Ce projet de fusion de communes n'aura aucun impact sur le nombre, la qualité ou le coût de ces prestations, actuellement offertes aux populations de Saint-Maurice et Collonges.

1.4.7 FINANCES

COEFFICIENT D'IMPÔTS ET TAUX D'INDEXATION

Les deux communes n'ont pas les mêmes coefficients d'impôts et taux d'indexation, les habitants de Collonges paient actuellement moins d'impôts que ceux de Saint-Maurice (**Fig. 14**).

Fig. 14 Taux et coefficients d'imposition actuels

	Coefficient	Indexation
Collonges	1.10	155
Saint-Maurice	1.25	160

Comme Saint-Maurice encaisse le 80% des impôts cumulés des deux communes, il ne va pas être possible d'aligner le taux d'impôts de la nouvelle entité communale sur le coefficient et l'indexation de la commune de Collonges. Les critères de la nouvelle imposition se trouveront entre ceux de Collonges et de Saint-Maurice. Le nouveau coefficient sera fixé par le Conseil général de la commune fusionnée.

Pour les habitants de Saint-Maurice, il faut s'attendre à une légère diminution de l'imposition communale et pour ceux de Collonges, à une légère augmentation. Les autorités des deux communes se sont penchées sur le montant encaissé via l'impôt sur le revenu pour leurs deux entités réunies. Elles ont calculé quel serait le taux d'imposition de la nouvelle commune fusionnée qui leur permettrait de conserver un encaissement similaire et qui minimiserait l'augmentation d'impôts pour les habitants de Collonges.

Le tableau ci-dessous (**Fig. 15**) affiche le montant des impôts que paient actuellement les citoyens de Collonges et de Saint-Maurice. Un célibataire au revenu imposable de Fr. 75'000.- et d'une fortune de Fr. 100'000.- paie Fr. 692,45 en plus s'il est domicilié à Saint-Maurice. Quant au contribuable marié avec un revenu imposable de Fr. 50'000.-, il paie Fr. 203,40 en plus s'il est citoyen de Saint-Maurice.

Fig. 15 Tableau des impôts payés par les contribuables à Collonges et Saint-Maurice

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Collonges	St-Maurice	Différence	Diff. %
Célibataire	30'000		1'332,60	1'465,90	133,30	9,09
	40'000		2'160,95	2'380,40	219,45	9,22
	50'000		3'156,50	3'469,35	312,85	9,02
	60'000	50'000	4'272,20	4'733,80	461,60	9,75
	75'000	100'000	6'048,15	6'740,60	692,45	10,27
	100'000	300'000	9'412,30	10'527,80	1'115,50	10,60
Marié	30'000		682,60	815,90	133,30	16,34
	40'000		1'404,60	1'547,25	142,65	9,22
	50'000		2'051,70	2'255,10	203,40	9,02
	60'000	50'000	2'805,80	3'109,80	304,00	9,78
	75'000	100'000	3'996,75	4'455,75	459,00	10,30
	100'000	300'000	7'349,00	7'105,55	756,55	10,65

Fig. 16 Evolution de la fiscalité en fonction des coefficients et de l'indexation

	2017	Coefficient				Indexation
		1,1	1,15	1,2	1,3	
		7'208'359	7'808'860	8'181'100	8'810'227	150
Revenu Collonges	1'413'251	6'858'383	7'429'730	8'001'076	8'616'359	155
Revenu Saint-Maurice	6'158'115	6'549'756	7'095'392	7'648'247	8'236'397	160
Revenu des 2 communes	7'571'366	6'255'017	6'776'099	7'476'162	8'051'078	165

	2017	Coefficient				Indexation
		1,1	1,15	1,2	1,25	1,3
Fortune Collonges	166'394					
Fortune Saint-Maurice	886'954					
Fortune des 2 communes	1'053'348	994'254	1'017'140	1'040'552	1'063'965	1'087'904

Les tableaux ci-dessus (**Fig. 16**) donnent plusieurs simulations d'encaissement d'impôts pour la nouvelle commune en cas de fusion, selon divers coefficients et taux d'indexation. Il s'agit de conserver les rentrées fiscales que les deux communes encaisaient séparément.

Les impôts sur le revenu cumulés pour les deux communes s'élevaient en 2017 à Fr. 7'571'366.25 avec un coefficient de 1.1 et une indexation de 155 pour Collonges et 1.25 et 160 pour Saint-Maurice. L'impôt sur la fortune cumulé se monte à Fr. 1'053'348.05, ce qui donne au total pour l'année 2017 quelque Fr. 8'624'700.- de rentrées fiscales cumulées. Dans le tableau ci-dessus, on trouve avec un coefficient à 1.2 et un taux d'indexation à 160 ou à 165, les deux choix possibles. A savoir que le coefficient doit être le même pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune.

Si l'on prend un coefficient à 1.2 et un taux d'indexation à 160, les rentrées fiscales pour l'impôt sur le revenu seraient augmentées de Fr. 64'085.-.

En prenant un coefficient à 1.2 et un taux d'indexation à 165, les rentrées fiscales de la nouvelle entité communale s'élèveraient à Fr. 8'516'714. La diminution par rapport aux rentrées cumulées actuelles de Fr. 8'624'700.- serait alors de près de Fr. 108'000.- Cette diminution de recettes, qualifiée de faible, ne causerait pas de difficultés majeures pour la gestion de la future entité communale. En outre, le fait de se déterminer de suite pour un taux d'indexation à 165 et non à 160 permettrait de garantir à la population que les impôts ne soient pas augmentés à moyen terme, le taux d'indexation du canton étant actuellement à 160. **Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, le Conseil général nouvellement élu sera l'organe compétent pour approuver le coefficient d'impôt comme le prévoit l'art. 31 al.2 de la loi sur les communes.**

Ci-après (**Fig. 17**) sont présentés les impôts dus par les contribuables mariés ou célibataires de la nouvelle commune, selon les deux scénarios proposés, soit avec un coefficient de 1.2 et un taux d'indexation à 160, soit avec un coefficient de 1.2 et un taux d'indexation à 165.

Fig. 17 Impôts simulés pour les contribuables à Collonges et Saint-Maurice selon deux scénarios d'indexation

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Coeff 1.2/160	Coeff 1.2/165	Différence	Diff. %
Célibataire	30'000		1'407,30	1'360,80	-46,50	-3,42
	40'000		2'285,15	2'212,85	-72,30	-3,27
	50'000		3'330,55	3'217,00	-113,55	-3,53
	60'000	50'000	4'544,40	4'428,30	-116,10	-2,62
	75'000	100'000	6'471,00	6'343,95	-127,05	-2,00
	100'000	300'000	10'106,70	9'945,40	-161,30	-1,62
Marié	30'000		757,30	710,80	-46,50	-6,54
	40'000		1'485,35	1'438,35	-47,00	-3,27
	50'000		2'164,85	2'091,45	-73,40	-3,51
	60'000	50'000	2'985,35	2'909,90	-75,45	-2,59
	75'000	100'000	4'277,55	4'194,95	-82,60	-1,97
	100'000	300'000	6'821,35	6'716,50	-104,85	-1,56

Le tableau ci-après (**Fig. 18**) compare l'impôt payé par les habitants de Collonges en 2017 et celui payé avec le deuxième scénario, soit un coefficient de 1.2 et un taux à 165. Un célibataire avec un revenu imposable de Fr. 50'000.- paierait Fr. 60.50 de plus, et le contribuable marié avec le même revenu

imposable de Fr. 50'000.- verrait son bordereau d'impôt augmenter de Fr. 39.75, soit une augmentation de moins de 2%. A Saint-Maurice, 64% des contribuables ont un revenu imposable de Fr. 50'000.- ou moins, et à Collonges, cette tranche représente 67% des contribuables.

Fig. 18 Comparatif entre les impôts actuels et ceux simulés pour la nouvelle commune fusionnée

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Collonges	Coefficient 1,2/165	Différence	Différence %
Célibataire	30'000		1'332,60	1'360,80	28,20	2,07
	40'000		2'160,95	2'212,85	51,90	2,35
	50'000		3'156,50	3'217,00	60,50	1,88
	60'000	50'000	4'272,20	4'428,30	156,10	3,53
	75'000	100'000	6'048,15	6'343,95	295,80	4,66
	100'000	300'000	9'412,30	9'945,40	533,10	5,36
Marié	30'000		682,60	710,80	28,20	3,97
	40'000		1'404,60	1'438,35	33,75	2,35
	50'000		2'051,70	2'091,45	39,75	1,90
	60'000	50'000	2'805,80	2'909,90	104,10	3,58
	75'000	100'000	3'996,75	4'194,95	198,20	4,72
	100'000	300'000	6'349,00	6'716,50	367,50	5,47

SUBVENTIONS COMMUNALES

A Collonges, il existe une subvention pour la rénovation des façades datant de plus de 25 ans. Pour les années 2013 à 2017, cette subvention représentait un montant total cumulé inférieur à Fr. 10'000.-

A Saint-Maurice, un soutien pour la rénovation des bâtiments est prévu uniquement pour ceux situés en zone «vieille ville».

Ces subventions subsisteront aussi longtemps qu'une nouvelle réglementation n'aura pas été adoptée par la nouvelle commune. Ces discussions s'inscriront dans le cadre de la révision des règlements de constructions et apportera donc des nouveautés pour les habitants des deux anciennes communes.

DROIT DE MUTATION

Saint-Maurice a introduit un droit de mutation prélevé sur les transactions immobilières. Il s'élève à 50% du montant du droit cantonal et rapporte quelque Fr. 150'000.- par année.

A Collonges, cette taxe n'est pas perçue. Tant que le nouveau Conseil général ne se sera penché sur cette question, la différence

entre les deux entités perdurera. Tâche à lui, le moment venu, d'harmoniser les pratiques. Un travail qui, idéalement, devrait être fait relativement rapidement, pour éviter toute inégalité de traitement au sein d'une même commune. Il s'agira donc, on le voit, de placer l'harmonisation de certains règlements en priorité par rapport à d'autres, et ce afin d'éviter tout décalage.

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

En février 2019, l'Office cantonal de la statistique et de la péréquation (OCSP) a établi une simulation de la péréquation financière de la nouvelle entité communale en se basant sur le budget 2019.

Les conséquences de la fusion se font sentir à la fois avec une diminution de la péréquation des ressources, estimée à Fr. 128'100.-, et avec la suppression de la compensation des charges, estimée pour sa part à Fr. 6'208.-. Au total, l'effet de la fusion occasionnerait donc une diminution de recettes de l'ordre de Fr. 134'308.- (**Fig. 19**).

Fig. 19 Evolution de la fiscalité en fonction des coefficients et de l'indexation

(+) commune bénéficiaire (-) commune contributrice

	Cumul des montants avant fusion		Montants après fusion (simulation)	
Péréquation des ressources	Collonges	296'282		
	Saint-Maurice	2'901'915	Nouvelle commune	3'069'340
	Total PR	3'197'440	Total PR	3'069'340
Compensation des charges	Collonges	6'208		
	Saint-Maurice	-	Nouvelle commune	-
	Total CC	6'208	Total CC	-
Compensation pour les cas de rigueur Passage de l'ancien au nouveau système (LPFI art. 19, let. a) (pendant 4 ans fixe - jusqu'en juin 2015, puis, pendant 12 ans dégressif)	Collonges	-		
	Saint-Maurice	133'966	Nouvelle commune	133'966
	Due à la fusion (LPFI art. 19, let. b)) (4 ans)	-	Nouvelle commune	134'308
	Total rigueur	133'966	Total rigueur	268'274
Total de la péréquation financière intercommunale		3'337'614		3'337'614
Différence avant et après la fusion				-

L'art. 19 LPFI (Loi sur la péréquation financière intercommunale) permet de compenser cette diminution de recettes, en cas de fusion, à hauteur d'un montant maximum de Fr. 500'000.- par année sur une période de quatre ans.

La nouvelle commune se verrait donc verser Fr. 134'308.- par le Canton, une somme qui viendra s'ajouter aux Fr. 133'966.- (suite de la fusion avec Mex), ce qui ramènera l'impact de la péréquation à Fr. 0.- durant les quatre premières années, soit pour les années 2021/2024.

AIDE FINANCIÈRE DU CANTON

L'ordonnance sur les fusions de communes (OFus), entrée en vigueur le 25 janvier 2012 et modifiée le 22 octobre 2014, fixe la participation financière du Canton aux projets de fusion des communes municipales. La nouvelle entité communale reçoit une aide financière unique dès que le Grand Conseil a approuvé la fusion ou le contrat de fusion. Pour ce projet de fusion

entre Saint-Maurice et Collonges, il faudra toutefois prendre en compte l'art. 11 OFus qui supprime l'aide allouée par l'art. 4, puisque Saint-Maurice a déjà bénéficié de cette aide lors de sa fusion avec Mex.

L'article 7 OFus permet d'augmenter cette aide lorsque la fusion concerne plus de trois communes. Le montant de l'aide fixé sur la base de l'article 4 est alors multiplié par un coefficient variant de 1.5 à 3.

Par ailleurs, l'article 5 OFus stipule que, si la commune fusionnée dépasse 2000 habitants, elle se voit allouer une aide supplémentaire de 1 million de francs.

Le montant de l'aide à la fusion pour le projet des communes de Saint-Maurice et Collonges se monte à Fr. 1'612'000.-. Ces aides sont versées en principe dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion.

Fig. 20 Aides cantonales versées en cas de fusion

	Population	Art. 4 OFU	Art. 11 OFUS	Art. 5 OFUS	TOTAL
Collonges	780	Fr. 612'000			
Saint-Maurice	4'595	Fr. 886'500	Fr. -886'500		
Total	5'375	Fr. 1'498'500	Fr. -886'500	Fr. 1'000'000	Fr. 1'612'000

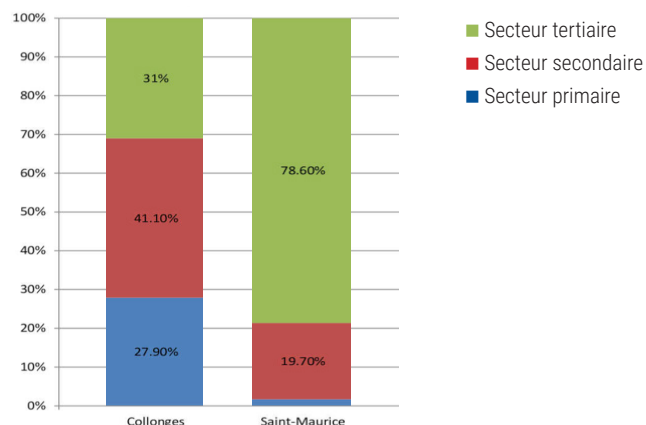
1.4.8 ÉCONOMIE

EMPLOIS ET VIE ACTIVE

Tous secteurs confondus, les emplois, à Collonges, sont procurés par des micro-entreprises (1 à 9 emplois). En 2016, celles-ci travaillent surtout dans le secteur secondaire (10 établissements qui représentent 41.1% des équivalents plein-temps, soit 28 EPT), mais également dans le secteur primaire (6 établissements qui représentent 27.9% des EPT, soit 19 EPT) et dans le secteur tertiaire (23 établissements qui représentent 31% des EPT, soit 21 EPT). (Fig. 21).

A Saint-Maurice, la part du secteur primaire se situe seulement à 1.7% des EPT (10 micro-entreprises emploient 25 EPT). La part du secteur secondaire représente 19.7% des EPT (48 micro-entreprises emploient 88 EPT, 5 petites entreprises 79 EPT et X¹⁹ moyennes entreprises 114 EPT). La part du secteur tertiaire est la plus importante avec 78.6% des EPT (235 micro-entreprises emploient 400 EPT, 25 petites entreprises 371 EPT et 5 moyennes entreprises 354 EPT).

Fig. 21 Equivalents plein-temps en % par secteur et par commune en 2016



A Collonges, c'est l'équivalent de 68 EPT qui travaillent sur le territoire, 19 EPT pour le secteur primaire, 28 pour le secondaire et 21 pour le tertiaire.

A Saint-Maurice, 1431 EPT sont occupés par l'ensemble des entreprises, dont 25 EPT pour le secteur primaire, 281 pour le secondaire et 1125 pour le tertiaire.

Si, à Collonges, la répartition entre les trois secteurs est assez équilibrée, le secteur tertiaire est prépondérant à Saint-Maurice avec près de 80% des emplois.

La commune de Saint-Maurice dispose de zones artisanales et industrielles susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises ayant besoin de petites surfaces de terrain ou de parcelles plus

importantes – jusqu'à plusieurs milliers de mètres carrés. Le secteur est en outre desservi par deux sorties d'autoroute.

Saint-Maurice est facilement accessible pour les personnes qui doivent s'y rendre quotidiennement depuis la région lausannoise ou le Valais central, notamment grâce à sa gare CFF et aux trains InterRegio. Une entreprise implantée à Saint-Maurice pourra donc compter sur une main d'œuvre en provenance d'un champ géographique très vaste.

Enfin, Saint-Maurice est connue pour son tissu scolaire très développé, notamment avec le Collège de l'Abbaye et la HEP Valais. Son économie locale (cafés, restaurants, commerces, librairies, etc.) bénéficie de la présence de nombreux étudiants et professeurs qui passent leur journée sur place.

1.4.9 ÉCOLES

ÉCOLES PRIMAIRES

La commune de Collonges fait partie de l'Association scolaire intercommunale (ASI) qui regroupe les classes primaires et enfantines (1H à 8H) de Collonges, Dorénaz et Evionnaz, soit 260 élèves au total, dont 60 en provenance de Collonges. Ces trois communes partagent également une commission scolaire. Les élèves sont répartis sur les trois villages. Les transports sont organisés par l'ASI, qui répartit ensuite les coûts par enfant et adresse les factures aux communes selon le nombre d'élèves que compte chacune d'elles. L'ASI engage le personnel et chaque commune met à disposition les bâtiments scolaires nécessaires.

Deux bâtiments scolaires sont utilisés à Collonges. Celui des 1H et 2H est propriété de la commune et le second (3H-4H et 8H) appartient à la bourgeoisie. Ce dernier est mis à disposition gratuitement, selon un accord oral, les frais d'entretien intérieurs étant à la charge de la commune. Un système de cantine – les repas sont livrés par le traiteur spécialisé Eldora du CO de la Tuilerie à Saint-Maurice – est également organisé entre les trois villages (ouvert 2j à Collonges, 2j à Dorénaz et 4j à Evionnaz). Cela signifie que certains jours, les élèves doivent se rendre ailleurs que dans leur village de domicile pour manger à midi.

A Collonges, 9 élèves sont actuellement concernés par ce système de cantine scolaire. Le prix facturé aux parents est de Fr. 12.- y compris la prise en charge des élèves pendant 1h45. Le service est déficitaire mais c'est une volonté politique que de garantir un service bon marché afin de garantir son attractivité.

A Collonges, on assiste à une forte augmentation des élèves des petits degrés, qui sont également amenés à être déplacés dans un des autres villages.

¹⁹ X, car protection des données. Ces données ne sont pas disponibles, car le nombre d'observations est inférieur à 4.

Le directeur des écoles primaires du district est Alain Grandjean. Pascal Nigro, adjoint à la Direction, s'occupe spécifiquement de l'ASI. Le système fonctionne bien et le coût par élève, hors transport, est de Fr. 830.-.

Saint-Maurice dispose d'une organisation scolaire primaire différente. Des transports différents pour chaque village, et assez coûteux, sont organisés pour les élèves domiciliés à Epinassey, Mex et Lavey. A Lavey, le principe de conserver les élèves 1H-4H dans le bâtiment scolaire de leur domicile est appliqué.

Les élèves de Saint-Maurice et de Lavey disposent d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) pour le temps de midi. Les écoliers de Mex bénéficient d'un rabais de 70% sur le coût habituel en raison des transports imposés. Le responsable pour les écoles primaires de Saint-Maurice-Lavey est Samuel Darbellay. Il est également adjoint à la Direction des écoles du district de Saint-Maurice. L'organisation scolaire actuelle fonctionne bien et le coût par élève, hors transport, est de Fr. 600.-.

CYCLE D'ORIENTATION

Tous les jeunes du district sont scolarisés au cycle d'orientation de Saint-Maurice. Ce projet de fusion des communes n'aura donc aucun impact sur l'organisation de l'école secondaire, sauf en ce qui concerne les frais d'étude et des repas, pour lesquels les pratiques devront être harmonisées.

Actuellement, Collonges prend à sa charge les 2/3 des frais d'études et Fr. 6.-/repas alors que Saint-Maurice paie la totalité des frais d'étude et Fr. 7.70/repas pour les élèves de Mex, qui se voient forcés de manger à Saint-Maurice à midi.

PASSEPORT-VACANCES

Les deux communes disposent d'un passeport-vacances. Celui de Collonges est organisé par l'association des parents d'élèves, qui s'occupe également du loto des enfants et de deux ventes-échanges annuelles. Elle perçoit de la commune la somme de Fr. 200.- et peut disposer de salles pour ces manifestations. Comme il n'y a pas d'associations de parents d'élèves à Saint-Maurice, le passeport-vacances est organisé par une association indépendante, qui reçoit une subvention communale de Fr. 5000.- de la part de la Municipalité de Saint-Maurice, ainsi qu'un montant de Fr. 50.- par enfant de la part de la commune vaudoise de Lavey.

1.4.10 EAU ET ÉNERGIE

EAU POTABLE

Collonges rencontre actuellement un problème avec sa source d'eau potable, qui n'est plus aux normes de potabilité légales

concernant l'arsenic. Elle a prévu de remédier à cette situation en se reliant à la commune de Dorénavant dès le 1^{er} juillet 2019 (contrat signé pour deux ans, renouvelable). Les travaux de raccordement auront lieu courant 2019. En parallèle, une étude a été lancée pour la filtration de l'eau de la source incriminée (adsorption par hydroxyde de fer). Un nouveau règlement communal est en cours de rédaction.

Collonges dispose d'une autre source d'eau potable, la source de Fontaine Froide, sur les hauts de la commune (Haut d'Arbignon). Celle-ci offre un débit d'étiage (au plus bas) de 1500 litres/minute. Cependant 360 litres/minute font l'objet d'une convention avec ArmaSuisse, distribution encore valable jusqu'en 2032, avec qui il restera à négocier le rachat de la conduite. La Municipalité de Lavey bénéficie quant à elle d'un débit de 200 litres/minute à perpétuité. Le solde est utilisé par les Forces motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), qui jouissent d'une convention valable jusqu'en 2061.

De son côté, la commune de Saint-Maurice est liée à Evionnaz pour son apport en eau potable (sources du Jorat réparties en 5/6 du débit pour Saint-Maurice et 1/6 pour Evionnaz). Elle capte également l'eau de la nappe phréatique. Une station de pompage des eaux souterraines se trouve dans la région de Vérolle. Les résultats des forages effectués près du site de l'abbaye laissent augurer d'un important potentiel pour un nouveau captage de la source de la Croix. Une étude est en cours pour que la commune s'y raccorde en eau de secours (STAP de la Croix).

Le Service des eaux de la commune n'est pas autofinancé. L'insuffisance de financement se monte à Fr. 98'995.99. La taxe sur les eaux n'est pas encore unifiée sur l'ensemble de la commune, notamment avec Mex, qui ne dispose pas encore de compteurs sur son territoire.

La fusion serait l'occasion de rédiger un nouveau règlement communal pour l'ensemble du territoire, qui pourra prendre en compte toutes ces nouveautés et les futurs investissements en lien avec la gestion de l'eau claire et des eaux usées. A moyen terme, des discussions sur une gestion régionale de l'eau potable, de sa répartition et du contrôle de sa qualité seraient à étudier. Comme il existe une conduite entre Evionnaz et Dorénavant, l'interconnexion des réseaux est possible.

ENVIRONNEMENT

Collonges a homologué son Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et réalisé la majeure partie des travaux nécessaires à la mise en place d'un système séparatif d'évacuation des eaux usées. Saint-Maurice n'a pas encore terminé l'homologation de son PGEE. Ce dernier a été confié au bureau d'ingénieurs Rey-Bellet SA, afin que le territoire de Mex y soit intégré. Les travaux de ce PGEE seront à planifier pour les années prochaines.

La STEP d'Evionnaz et environs est une station d'épuration intercommunale (Collonges, Dorénaz, Evionnaz et Vernayaz). Située à Evionnaz, elle fonctionne bien et son coût annuel pour la commune de Collonges est de Fr. 65'000.- par année en moyenne. Des travaux d'entretien et de rénovation y sont régulièrement entrepris.

Pour la gestion de sa STEP, qui accueille également une station de compostage et qui traite les eaux usées de la commune de Vérossaz, Saint-Maurice s'est liée à la commune vaudoise de Lavey-Morcles. La société «STEP de Lavey-Morcles et Saint-Maurice SA», dont Saint-Maurice est actionnaire à hauteur de 77%, lui facture près de Fr. 300'000.- comme participation annuelle.

A noter que la zone où se trouve la STEP actuelle a été classée «zone inondable». Elle devrait donc être déplacée dans le cadre des travaux de la troisième correction du Rhône (R3). Une étude de faisabilité pour la réalisation d'une méga STEP régionale sur le site CIMO à Monthey est en cours. Les deux communes devront donc rapidement se décider, parmi les nombreux projets étudiés jusqu'à ce jour.

Pour ce qui est de la déchetterie, Collonges intègre par convention une structure intercommunale située à Evionnaz, sous le pont de l'autoroute. Celle-ci devra certainement déménager afin

de correspondre aux futures normes. Mais ce n'est pas encore d'actualité.

Celle de Saint-Maurice est pour sa part ouverte aux habitants de Lavey, mais actuellement située en zone danger (protections installées pour chutes de pierres). Une réflexion est en cours avec les autorités vaudoises en vue d'installer un centre de tri intercommunal des déchets sur sol vaudois. Si la déchetterie d'Evionnaz devait fermer, un solution pourrait être installée à Collonges pour collecter les déchets verts, comme cela s'est fait à Mex.

TAXES – SERVICES AUTOFINANCÉS

Ces trois prestations communales, soit la fourniture d'eau potable, le traitement des eaux usées et le ramassage/recyclage des déchets, se doivent légalement d'être autofinancées.

A Collonges (**Fig. 22**), les tarifs sont encore sous forme de forfait puisqu'il n'y a pas encore de compteur. Ils seront installés d'ici la fin de la législature en cours (2017-2020). Des travaux seront également entrepris afin de remédier à une teneur en arsenic trop élevée. Si celle-ci n'a pas changé au cours du dernier siècle, c'est la loi qui a changé, divisant par cinq le taux autorisé dans l'eau potable. Suite à ces travaux, un nouveau règlement et de nouveaux tarifs seront mis en place.

Fig. 22 Taxes annuelles perçues pour les services devant s'autofinancer

TAXES	Collonges	Saint-Maurice
Eau potable	Fr. 70.- ménage 1 personne Fr. 110.- ménage 2 pers. (Fr. 100.- rés. Secondaire) Fr. 150.- ménage 4 pers. (taxe maximale) Fr. 70 à 100.- pour non-domiciliés Pas de taxe / m ³ pour la consommation	Fr. 15.- abonnement Fr. 20.- location compteur Fr. 30.- concession Fr. 0.50/m ³ consommation
Égouts et épuration	Fr. 110.- ménage 1 personne Fr. 220.- ménage 2 personnes Fr. 130.- pour non-domiciliés Pas de taxe/ m ³ pour épuration	Fr. 20.- location compteur Fr. 0.35 /m ³ épuration Taux 1.10 0/00 sur valeur fiscale immeuble
Déchets	Fr. 55.- taxe logement résidence secondaire Fr. 55.- ménage 1 pers. ou domicilié au Mont Fr. 154.- ménage 4 personnes Fr. 165.- taxe ménage maximum Fr. 100.- taxe base toute entreprise	Fr. 115.- taxe base logement secondaire ou inhabité Fr. 135.- ménage 1 personne Fr. 195.- ménage 4 personnes Fr. 215.- taxe ménage maximum Fr. 150.- à 550.- pour entreprises (3 catégories)

En cas de fusion de communes, les règlements des communes fusionnées restent en vigueur dans celles-ci jusqu'à leur remplacement par le règlement de la nouvelle commune. **La décision du Grand Conseil approuvant une fusion de communes fixe le délai dans lequel les règlements doivent être harmonisés ou uniformisés, en général 4 à 8 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, prévue au 1^{er} janvier 2021.** Il appartiendra donc au Conseil général de la nouvelle commune d'adopter un nouveau règlement sur les taxes relatives aux eaux, eaux usées, déchets, etc. **Dans l'intervalle, les règlements des deux communes continuent de s'appliquer de manière parallèle sur le territoire de chacune d'elles.**

ÉNERGIE

En ce qui concerne le réseau électrique, la situation de Collonges est à peu près similaire à celle de Mex avant la fusion avec Saint-Maurice. Les Services industriels de Lausanne (SiL) étaient propriétaires du réseau de Mex, comme ils le sont actuellement de celui de Collonges.

La commune de Collonges est actionnaire avec la bourgeoisie de la FOMAB (Forces motrices de l'Aboyeu) à hauteur de 23.5% et dispose ainsi d'un siège au sein du conseil d'administration. La micro-turbine du Bouet, dont Collonges est propriétaire, produit annuellement quelque 350'000 kWh. Les SiL assurent la maintenance et la distribution électrique.

Collonges possède également une participation de 10% dans RhônEole, société qui exploite deux éoliennes, celle située sur la commune de Collonges et celle de Martigny. Si l'assemblée primaire de Collonges avait, en 2007, accepté le Plan d'aménagement détaillé prévoyant la construction de deux nouvelles éoliennes, le développement du projet est bloqué depuis par un recours. Le Conseil municipal actuel s'est quant à lui prononcé à la majorité contre la réalisation de nouvelles éoliennes sur son territoire. Il souhaite, notamment, que la clé de répartition des dividendes soit revue à la hausse pour les communes disposant d'une éolienne sur leur territoire.

Le service électrique communal de Saint-Maurice (SES) fournit en électricité la population et les entreprises agaunoises. Il bénéficie de prestataires de services tels que SEIC-Télédis SA pour l'exploitation du réseau ou Les services industriels de Lausanne (SiL) pour la fourniture d'énergie (18'000'000 kWh par année en moyenne).

Une étude est actuellement en cours au sein de l'administration municipale de Saint-Maurice pour créer une structure indépendante, probablement une société anonyme, dont le capital-

actions sera détenu par la commune elle-même. Les contrats avec les SiL ont tous été dénoncés pour le 31 décembre 2019.

L'association intercommunale pour le turbinage des eaux du Jorat (AITEJ) a été créée en collaboration avec la commune d'Evionnaz pour turbiner l'eau potable en provenance du Jorat (clé de répartition 4/6 Saint-Maurice et 2/6 Evionnaz). Pour une production annuelle de 2 millions de kWh, la ristourne annuelle pour Saint-Maurice est de Fr. 100'000.-. Les SiL se chargent du rachat de l'énergie et de l'entretien de la centrale.

L'association Caloraboïs, propriété de la commune et de la bourgeoisie, exploite une centrale de chauffage à bois qui alimente le site des écoles, le centre sportif, la piscine couverte ainsi que le CO, plus sept immeubles locatifs dans le quartier des Iles. Le Triage forestier de la Cime de l'Est assure l'approvisionnement en bois de la centrale, qui produit 3'100'000 kWh par année.

En ce qui concerne le photovoltaïque, la commune est copropriétaire avec le Groupe SEIC-Télédis SA de l'installation sise sur le toit du cycle d'orientation (production moyenne d'env. 210'000 kWh/an) et celle du Foyer St-Jacques, dont l'énergie est consommée en grande partie par le home.

Un projet (Alpine Geothermal Power Production AGEPP) visant à exploiter la chaleur des aquifères profonds dans la région de Lavey est actuellement au stade de la mise à l'enquête. La commune y participe aux côtés de plusieurs partenaires.

Les prix des kWh du «tarif double» sont actuellement plus avantageux à Saint-Maurice, avec un prix de l'énergie à 6.06 ct/kWh HP (heure pleine) et 4.49 ct/kWh HC (heure creuse) et un prix d'acheminement à 8.19 ct/kWh HP et 4.5 ct/kWh HC. A Collonges (SiL), le prix de l'énergie est à 7.69 ct/kWh HP et 5.70 ct/kWh HC et un prix d'acheminement à 12.85 ct/kWh HP et 8.56 ct/kWh HC.

Fig. 23 Prix de l'énergie et de l'acheminement – Comparaison Collonges / Saint-Maurice

	Saint-Maurice	Collonges
Prix de l'énergie - Heures pleines	6.06 ct/kWh	7.69 ct/kWh
Prix de l'énergie - Heures creuses	4.49 ct/kWh	5.70 ct/kWh
Prix acheminement - Heures pleines	8.19 ct/kWh	12.85 ct/kWh
Prix acheminement - Heures creuses	4.5 ct/kWh	8.56 ct/kWh

En cas de fusion et de rachat du réseau de Collonges, la nouvelle entité communale serait ainsi propriétaire d'un réseau électrique avec les trois niveaux: niveau 5 (moyenne tension), 6 (transformation) et 7 (basse tension), et acquerrait ainsi une autonomie très appréciable.

Les sources d'énergie renouvelables sont multiples avec un grand potentiel de développement pour la commune fusionnée: hydroélectrique (Saint-Maurice et Collonges), éolien (Collonges), solaire et chauffage à bois et à distance (à Saint-Maurice).

La nouvelle commune pourrait s'engager à établir un plan directeur communal des énergies (PDCEn) qui sera l'outil «énergie» à mettre en relation avec les outils d'aménagement du territoire (PDI). Elle aurait pour objectif le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité générale du système énergétique.

Les différents soutiens du Canton dans le cadre de la mise en place d'un plan énergétique communal doivent être pris en compte. Le Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais (SEFH) met du temps à disposition pour former les employés municipaux spécialisés aux contrôles des dossiers

énergétiques et des chantiers. Le SEFH octroie également des aides financières pour l'établissement d'une planification énergétique territoriale, pour un poste de «conseiller en énergie communal ou régional» et pour des démarches en lien avec le label Cité de l'énergie. La Confédération a également différents programmes de soutien pour le solaire photovoltaïque et les bâtiments (pronovo.ch / leprogrammebatiments.ch / fondation KLIK).

2 ANALYSE

2.1 ANALYSE RÉFLEXIVE DES MISSIONS DE COMMUNES

2.1.1 POLICE LOCALE, PROTECTION CIVILE ET ÉTAT-MAJOR EN CAS DE CATASTROPHE

Saint-Maurice et Collonges font partie de la **police intercommunale du Salentin** (PIS). Cette collaboration et les prestations y relatives ne seront pas touchées par le projet de fusion. En revanche, cela offre une occasion de réexaminer la répartition du coût entre les communes partenaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, Saint-Maurice a rejoint l'Etat-major intercommunal, renommé **Etat-major Salentin**, dont Collonges faisait déjà partie. De ce fait, le projet de fusion des deux communes n'aura aucune incidence sur la gestion des situations extraordinaires et des catastrophes, si ce n'est des formalités administratives.

Concernant la protection civile, Saint-Maurice fait partie de la région 6 OPC (secteur Monthey) alors que Collonges est dans la région 5 OPC (secteur Martigny). En cas d'acceptation de ce projet de fusion des communes de Collonges et de Saint-Maurice, **Collonges sera attribuée à l'OPC Région 6 Monthey** et ce à la date de l'entrée en vigueur de la fusion, soit au 1^{er} janvier 2021. Avec ce transfert, **il sera nécessaire d'adapter les conventions cadres entre le Conseil d'Etat et les communes sièges, soit Martigny et Monthey**. Actuellement sur Collonges, 39 personnes sont «astreintes» à la protection civile.

2.1.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Aucune des deux communes n'est dans une situation qui lui imposerait un dézonage ou une ouverture de zone à bâtir. La fusion n'amènera donc pas de nouveau problème quant à la gestion du territoire, mis à part ceux administratifs, puisque la nouvelle commune devra édicter un nouveau plan d'affectation des zones (PAZ) pour l'ensemble du territoire. Cette fusion des PAZ permettra la mise en conformité avec la nouvelle LAT.

Le bureau d'aménagement du territoire BISA a déjà été mandaté par les deux communes de Saint-Maurice et de Collonges pour la révision de leur PAZ et de leur RCCZ (Règlement communal des constructions et des zones) respectifs. A Saint-Maurice, la majorité des cartes de dangers sont à jour et la commune de Collonges a récemment adjugé un mandat externe pour la réalisation de cette mission (secteurs Rhône et Aboyeu).

L'harmonisation des deux plans de zone sera ainsi moins complexe après la fusion. Il serait judicieux de coordonner au maxi-

mum les différents paramètres de ces deux plans de zone. **Si la fusion est acceptée, une demande sera faite au bureau BISA d'établir un projet d'unification des procédures des deux communes. Les deux communes ne travaillent actuellement pas au même rythme, le processus de fusion retardera l'homologation du PAZ de Saint-Maurice.**

Un groupement d'étude du PDI Coude du Rhône (projet de développement intercommunal) a été mis sur pied, principalement pour la planification des transports. Il englobe la majorité des communes de la région élargie de Martigny. Collonges en est membre depuis le début de ce projet et Saint-Maurice vient d'y adhérer afin de prendre part aux discussions.

Une démarche d'**inventaire du patrimoine bâti** a débuté à Saint-Maurice. Elle est au stade de la recherche d'un bureau conseil et de l'attribution du mandat. Le canton a également demandé à Collonges d'établir un tel inventaire. **En cas de fusion, une commission unique sera formée pour ce travail sur l'ensemble du territoire. Il est judicieux d'en tenir compte et d'en informer le bureau conseil qui est en charge de cet inventaire.**

2.1.3 CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, RUES, ROUTES ET CHEMINS MUNICIPAUX

Concernant l'emplacement du service des travaux publics, une visite des deux dépôts-bâtiments actuels à Collonges et à Saint-Maurice a eu lieu. A Collonges le dépôt, propriété de la commune, est situé dans la zone artisanale «les Martenaux», en droit de superficie (DDP) sur la parcelle 1314 (836 m²), propriété de la bourgeoisie. De construction récente, en béton armé et équipé de sanitaires, le bâtiment comporte deux niveaux, avec une surface au sol de 300 m² (x2 = 600m²). Au rez se trouve la partie atelier et un coin rangement pour de petites machines, avec au centre un emplacement pour parquer deux véhicules. A l'étage se trouvent un réfectoire de 35 places et un coin rangement.

A Saint-Maurice, le local est situé Sous-le-Scex, sur un terrain de 1561 m². Le bâtiment principal, de 240 m², est multifonctionnel: atelier bien équipé à l'intérieur, zone de rangement organisé à l'extérieur. Bien que les bureaux et vestiaires soient simples, ils sont fonctionnels. Le volume global de l'ensemble des bâtiments est de 5415 m³. Le dépôt se trouve à proximité de la déchetterie et en zone danger, mais des réflexions sont en cours pour évaluer la sécurisation de la zone.

En conclusion, avec une vision à long terme, la commission de travail a conclu qu'il serait idéal de conserver les bâtiments actuels de la commune de Saint-Maurice comme bâtiments principaux, et celui de Collonges comme dépôt intermédiaire (parc machines).

La thématique des routes ne soulève pas de problème particulier. Collonges possède deux routes forestières d'alpage dont l'entretien est partagé entre la commune et la bourgeoisie. Il est convenu de poursuivre selon cette répartition des charges.

Une convention sera à établir pour la gestion de ces travaux d'entretien des routes forestières.

L'entretien des chemins pédestres à Saint-Maurice est assuré par le service communal et le Triage forestier de la Cime de l'Est. A Collonges, il est entièrement effectué par le Triage forestier Collonges-Dorénaz-Fully (CDF). **Les deux Conseils actuels souhaitent que les travaux d'entretien des chemins pédestres de la commune de Collonges soient encore confiés au CDF après la fusion, cette prestation étant effectuée à satisfaction de tous. Les «journées de manœuvre» organisées par la bourgeoisie seront également maintenues.**

2.1.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE, ÉVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

Les actuelles structures tarifaires de l'eau dans les deux communes sont très différentes. A Collonges, l'absence de compteur dans les maisons oblige la commune à toujours facturer forfaitairement selon le nombre de personnes du ménage. La consommation n'est donc pas prise en compte. De ce fait, une disparité importante entre les deux communes est à observer. La problématique de l'arsenic obligeant les autorités à installer dès 2019 des compteurs sur l'ensemble du territoire de Collonges, un nouveau règlement, calqué sur le futur règlement de Saint-Maurice, devra être élaboré.

Au niveau du fonctionnement du service des eaux, l'intégration du réseau de Collonges dans le système technique et informatique de Saint-Maurice et dans le cahier des charges du fontainier communal ne posera pas de problème majeur. La gestion des incidents lors des week-ends ne sera plus un problème pour Collonges.

Dans les comptes 2017 de la commune de Collonges, l'auto-financement des trois services – eau potable, eaux usées et traitement des déchets – est relativement bon.

Les résultats des services à Collonges sont les suivants:

Excédent de financement «eau potable»	Fr. 13'369.63
-Insuffisance de financement «eaux-usées»	- Fr. 5'103.50
Excédent de financement «traitement des déchets»	Fr. 2'724.71
Total excédent de financement	Fr. 10'990.84

Dans les comptes 2017 de la commune de Saint-Maurice, l'autofinancement des 3 services se détaille comme suit:

-Insuffisance de financement «eau potable»	- Fr. 98'995.99
Résultat nul (amortissement suppl.) «eaux usées»	Fr. 0.-
-Insuffisance de financement «traitement des déchets»	- Fr. 57'402.57
Total insuffisance de financement	- Fr. 156'398.56

La fusion sera l'occasion de rédiger un nouveau règlement communal qui pourra prendre en compte toutes ces nouveautés et les futurs investissements en lien avec la gestion de l'eau claire et des eaux usées. Les règlements et tarifs actuels et différenciés continueront d'être appliqués tant qu'un règlement harmonisé n'aura pas été approuvé par le futur Conseil général.

2.1.5 TRAITEMENT DES ORDURES

La SATOM existe depuis de nombreuses années et traite les déchets de tout le district. La fusion n'aura pas d'impact sur les relations avec la SATOM. En revanche, le transport des déchets des communes à la SATOM est régi par des contrats individuels et sont, pour les deux communes, établis avec la Maison Favre Transports SA. **Les contrats actuels sont à résilier, afin de pouvoir renégocier de meilleurs prix et de nouvelles conditions, notamment par rapport aux jours des ramassages.**

A Saint-Maurice, les moloks sont installés uniquement sur l'avenue d'Agaune. Ailleurs, les déchets sont récupérés avec le système porte-à-porte. A Collonges, la collecte des déchets se fait majoritairement par le biais des moloks.

Collonges distribue lors de chaque naissance 80 sacs taxés de 35 litres. Une distribution est aussi faite en cas d'incontinence avérée par un certificat médical.

A Saint-Maurice, c'est l'équivalent d'un sac de 35 litres par semaine qui est déduit des factures pour les personnes munies de certificats médicaux pour les cas d'incontinence et l'équivalent de 156 sacs lors de chaque naissance (pour les 3 premières années). Ces éléments mineurs seront néanmoins à unifier au moment de l'entrée en vigueur de la fusion.

2.1.6 PROTECTION CONTRE LE FEU

Les communes de Collonges, Dorénavant, Evionnaz et Vernayaz ont organisé la défense incendie de leur territoire de manière conjointe en créant le CSP Salentin en 2009.

La caserne principale est à Evionnaz et le corps est composé de 40 sapeurs-pompier. Le centre de renfort en cas d'événement majeur est Martigny. Le coût pour la commune de Collonges se monte à Fr. 20'000.- par année.

A Saint-Maurice, la défense incendie a été organisée avec la commune de Lavey. Elle est régie par une convention intercantonale et fonctionne selon le système vaudois et les directives vaudoises. Le corps est composé de 45 sapeurs-pompier. La commune de Saint-Maurice paie Fr. 70'000.- par année pour ce service. Une nouvelle caserne est en cours de construction, à l'entrée sud de Saint-Maurice, sur la place Mauvoisin. Les centres de renfort en cas d'événement majeur sont Aigle, Le Haut-Lac et Bex.

La Commission «sécurité» mise sur pied dans le cadre de ce projet de fusion s'est réunie afin de discuter des solutions possibles pour l'avenir. Après avoir pris en compte l'argument géographique, le bon fonctionnement actuel de chaque corps et l'aspect émotionnel des pompiers bénévoles, les personnes contactées, Michaël Daves, remplaçant du commandant SDIS des Fortifications, Frédéric Jacquemoud, commandant du CSP

Salentin, et David Marchetti, inspecteur régional défense incendie et secours de l'ECA **ont toutes préconisé le statu quo, à savoir de conserver les deux casernes en fonction, celles du Salentin pour le territoire de Collonges et le SDIS des Fortifications pour le territoire de Saint-Maurice. Les conseillers municipaux en charge de ce dicastère sont également arrivés à cette même conclusion, pour ne pas mettre en péril le fonctionnement du CSP Salentin, en raison d'une diminution du nombre de corps de sapeurs-pompier, et au vu des investissements réalisés pour la nouvelle caserne de Saint-Maurice.**

Lors de ces rencontres constructives, des mesures ont été proposées comme de renforcer les collaborations entre les deux organisations, que ce soit en matière de formation ou d'exercices. En outre, ces mesures permettraient aux deux corps de mieux se connaître et de développer échanges et synergies.

La loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels prévoit la possibilité de mettre en place une collaboration intercommunale pour la réalisation des tâches figurant aux art. 15 ss LPIEN. Cela s'applique lorsqu'une commune n'est pas en mesure de répondre seule aux tâches lui incombant, ou seulement à des frais disproportionnés, en particulier en raison d'effectifs insuffisants ou pour la protection des hameaux éloignés et proches d'une commune voisine (art. 18 al. 2 LPIEN). La protection incendie devra être assumée de manière permanente et effective sur l'ensemble du territoire de la nouvelle entité communale. **Le choix devant s'opérer en tenant compte des risques existants, de la situation géographique et démographique ainsi que des infrastructures et moyens matériels et humains à disposition.** L'Office cantonal du feu du canton du Valais soutiendra les communes dans la démarche qu'elles auront choisie.

Dans ce projet de fusion, **c'est donc une délégation de compétences qui est visée.** Un projet de délégation, soit un document par lequel Saint-Maurice précise qu'elle délègue les compétences du service du feu sur Collonges au CSP Salentin, sera rédigé et soumis pour approbation au Conseil d'Etat, comme l'exige la loi. Les critères ci-après doivent figurer dans la décision de délégation, selon l'article 107 al. 4 LCo:

- Le financement des sapeurs-pompier et la répartition des coûts
- La tenue des comptes
- Le rapport de propriété des immeubles et l'acquisition du matériel
- Le droit applicable
- La compétence pour la perception de la taxe d'exemption de servir

Les règlements de police du feu des deux communes et d'éventuelles conventions devront également être adaptés.

2.1.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

STEP

La commission «services industriels, énergie et environnement», constituée pour ce projet de fusion de commune, a pris connaissance du fonctionnement de chacune des deux communes pour la STEP. Elle est arrivée à la conclusion que le fonctionnement actuel, avec la STEP d'Evionnaz et environs (structure intercommunale Collonges, Dorénaz, Evionnaz et Vernayaz) située à Evionnaz et le projet de méga STEP régionale sur le site de CIMO à Monthey, serait le plus judicieux. Les coûts de participation communale annuelle de ces deux entités seront comptabilisés globalement dans le dicastère de l'épuration et serviront de base de calcul pour la fixation de la taxe unique facturée aux citoyens de la nouvelle commune.

Les règlements et tarifs actuels et différenciés continueront d'être appliqués tant qu'un règlement harmonisé n'aura pas été édicté et approuvé par le futur Conseil général.

DÉCHETTERIE

Afin de ne pas mettre en péril les associations intercommunales de la région, il n'est pas d'actualité de sortir de la déchetterie intercommunale. Les habitants de Collonges continueront d'utiliser la déchetterie d'Evionnaz, tout en ayant la possibilité d'accéder à la déchetterie de Saint-Maurice, laquelle est équipée d'un centre de compostage et propose des heures d'ouverture différentes (samedi après-midi ouvert).

TRIAGE FORESTIER

A Collonges, la bourgeoisie est propriétaire d'une grande partie des forêts, elle est également membre du triage CDF (Collonges-Dorénaz-Fully) aux côtés de la commune.

A Saint-Maurice, la bourgeoisie est également propriétaire des forêts, mais membre du Triage de la Cime de l'Est.

Dans le cadre de la fusion, les communes doivent se pencher sur l'organisation de la gestion des forêts ainsi que de la police des forêts. Selon l'article 3 al. 4 de l'ordonnance sur les forêts, la police des forêts ne peut être faite par des gardes-forestiers de triages forestiers différents.

Extrait de l'Ordonnance sur les forêts et les dangers naturels du 30.01.2013 (état 01.05.2018)

2 Autorités compétentes

Art. 3 Triages forestiers

- 1 La formation de triages forestiers comprenant plusieurs propriétaires de forêts est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat selon l'article 7 alinéa 2 de la loi, s'il s'agit d'une collaboration de communes entre elles ou avec un tiers fondée sur le droit privé.
- 2 Une collaboration fondée sur le droit public ainsi que l'approbation des statuts y relatifs sont réglées dans la loi sur les communes.
- 3 Dans tous les cas, les projets de statuts sont discutés au préalable avec le service.
- 4 Le triage englobe, à titre d'unité administrative de police forestière, toutes les forêts sises sur le territoire des communes municipales constituant le triage. Une commune municipale doit participer entièrement au triage.
- 5 L'organisation d'une entreprise forestière est du ressort des propriétaires forestiers.

Art. 4 Gardes forestiers

- 1 Le garde forestier exerce les tâches qui lui sont directement attribuées par les communes municipales, les triages forestiers ou la législation cantonale en la matière.
- 2 Le Conseil d'Etat édicte un règlement concernant la fonction et les tâches du garde forestier.

Si les communes souhaitent conserver la participation aux deux triages forestiers actuels – et c'est la volonté du Copil –, il leur faudra confier la police forestière à un seul triage. Ainsi, un garde-forestier unique interviendrait **sur l'ensemble des forêts de la nouvelle commune. En revanche, la gestion des forêts devrait continuer à être effectuée par le Triage de la Cime de l'Est pour les forêts de Saint-Maurice et par le Triage Fully-Collonges-Dorénaz pour la gestion des forêts de Collonges.** Au vu de l'éloignement géographique des forêts de Collonges et de Saint-Maurice, cette solution apparaît comme la plus rationnelle et pragmatique.

Selon le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, les services forestiers doivent fusionner dans les quatre ans après la fusion des communes. Ce délai étant prolongeable, Saint-Maurice et Collonges solliciteront de suite une prolongation de quatre ans supplémentaires. Durant cette période, il s'agira de **trouver une solution pour la gestion et la police des forêts, de façon à ne pas mettre en péril les deux triages forestiers de la Cime de l'Est et de CDF**, à moins d'opter pour une certaine interprétation du texte de loi, et de choisir la voie d'une négociation avec le Canton. La problématique des triages représente en effet une pierre d'achoppement pour de nombreuses fusions de communes, et il nous semble pertinent de se pencher sur une possibilité de modification de l'ordonnance actuelle.

En attendant, **le Copil s'engage pour la nomination d'un seul garde-forestier pour la grande commune**, tel qu'exigé par l'Ordonnance, et pour le maintien du statu quo. Les bourgeoisies conserveraient la propriété de leurs forêts et leur place dans leurs triages respectifs, et durant la phase transitoire, la grande commune siègera au sein des deux triages, CDF et Cime de l'Est. Les travaux s'organiseront ensuite selon des conventions et mandats dont la signature et l'attribution seront à définir en temps utile.

2.1.8 ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES ENFANTINES, PRIMAIRES ET AU CYCLE D'ORIENTATION

Sous le point 1.4.9 vous ont été présentées les organisations scolaires, primaires et secondaires, qui sont en place actuellement dans les communes de Saint-Maurice et de Collonges.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des décideurs de ces deux organisations s'est réuni à plusieurs reprises pour faire connaissance, comprendre le fonctionnement de chaque organisation, et en saisir les enjeux actuels et futurs. Dans leur conclusion, **chaque système fonctionnant à satisfaction, il a été décidé de poursuivre selon le modèle actuel. La gestion des classes scolaires HarmoS pour les enfants domiciliés à Collonges est maintenue au sein de l'ASI** et avec Lavey pour ceux de Saint-Maurice. Cette décision devrait éviter la suppression de classes primaires et la création de classes à trois degrés au sein de l'ASI. De plus, si Collonges se retirait de l'ASI, il est pratiquement certain que cela engendrerait d'importants problèmes d'organisation, notamment en termes de gestion des bâtiments ou des transports.

Cet engagement sera inscrit dans le contrat de fusion en y joignant une durée de 8 ans afin que les discussions entre les partenaires de l'ASI puissent continuer de manière constructive et dans la confiance et la bonne entente.

En revanche la nouvelle commune remplacerait la commune de Collonges au sein de l'ASI, c'est pourquoi, il faudra prévoir un avenant à la convention.

La bourgeoisie de Collonges, propriétaire du bâtiment scolaire, continuera à le mettre à disposition, et ce aux mêmes conditions que celles accordées jusqu'à ce jour à la commune de Collonges, pour autant que la gestion des écoles se poursuive avec l'ASI. Une convention sera également à établir.

Il est à noter que le projet de fusion ouvre des opportunités de collaboration au sujet de la gestion de l'UAPE, de l'ASI (Association scolaire intercommunale) et la crèche-garderie «Boule de Gomme» de Saint-Maurice, en particulier pour la gestion des repas du midi.

L'ensemble des jeunes du district sont scolarisés au cycle d'orientation de Saint-Maurice. Ce projet de fusion des communes n'aura donc aucun impact sur cet état de fait, si ce n'est de nature administrative.

2.1.9 PROMOTION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

Comme il ne peut y avoir qu'une société de développement (SD) par commune, il serait judicieux que celle de Collonges se

métamorphose, tout comme celle de Mex en 2013. La SD de Collonges perçoit actuellement une somme annuelle d'environ Fr. 2100.- pour organiser des manifestations, décorer le village, mettre en place un service de boîtes à livres, etc. Cette aide continuerait d'être attribuée à cette nouvelle «société villageoise». Une convention sera à établir entre la nouvelle commune et la société villageoise (à créer) de Collonges.

JEUNESSE

La Maison des jeunes La Dzèbe, de Saint-Maurice, pourrait prévoir des animations hors murs au sein des différents villages de la nouvelle commune. Il pourrait être judicieux de mettre sur pied une politique d'incitation afin de renforcer l'engagement des jeunes des deux communes dans les sociétés locales. Cette réflexion pourrait notamment se faire avec l'introduction des aides allouées actuellement par la commune de Saint-Maurice aux sociétés locales.

2.1.10 GESTION DE LA PERSONNE VIEILLISSANTE, EMS

La fusion n'aura pas d'impact sur la gestion des personnes en EMS, étant donné que l'organisation est déjà supra-communale. Les incidences seront purement administratives.

2.1.11 CRÈCHES

A Collonges, l'offre en matière de garde d'enfants est assurée par une halte-garderie privée et autorisée (trois matinées par semaines), complétée par les services de l'Association des parents d'accueil (APAC). L'association halte-garderie Les Marmozets est dynamique, ne manque pas de personnel bénévole (mamans) et son service, bien utilisé, est très apprécié par la population. **Pour les parents qui travaillent et qui ont besoin de davantage de temps de garde, les services de l'APAC sont parfaitement adéquats, appréciés et en suffisance.**

A Saint-Maurice, la crèche-garderie Boule de Gomme s'est développée pour offrir les prestations nécessaires à une petite cité de 5000 habitants. Elle dispose ainsi d'un secteur crèche de 43 places et d'un secteur UAPE. La structure n'offre pas de nurserie (pour les 0-18 mois). Il n'y a pas de liste d'attente en crèche, et aucun critère de sélection n'a dû être mis en place jusqu'à ce jour.

Les conditions d'accès et de tarifs de la crèche seront les mêmes pour les habitants de Collonges dès le 1^{er} janvier 2021. Une convention, aux mêmes conditions que les actuelles, sera à établir entre l'association privée qui gère la halte-garderie Les Marmozets, en ce qui concerne le local gratuitement mis à disposition actuellement par Collonges, et la nouvelle commune dès le 1^{er} janvier 2021. En outre, il est possible que des collaborations puissent s'établir avec Boule de Gomme de Saint-Maurice, en fonction des besoins de la population de Collonges.

2.1.12 AIDE SOCIALE ET TUTELLE

Le Centre médico-social (CMS) propose ses services sur l'ensemble du district, Salvan excepté. Les habitants de Collonges et de Saint-Maurice bénéficient donc des mêmes prestations, sauf en ce qui concerne le système des repas à domicile. A Collonges, des restaurants privés sont mandatés pour ce service (utilisé actuellement par une seule personne), alors qu'à Saint-Maurice, les repas sont préparés au Foyer St-Jacques par le traiteur spécialisé Eldora et livrés chez les aînés par des personnes salariées par la commune (Fr. 16.-/repas). Cette prestation pourra être étendue à Collonges, tout comme le transport des personnes en nécessité, en fonction de la demande de la population.

Des repas communautaires sont aussi organisés mensuellement à Saint-Maurice par l'association de personnes âgées l'AVIVO. Ils sont proposés de manière hebdomadaire à Collonges au café du village (Le Splendid, près de l'église), un établissement qui manque de fréquentation.

Le Service officiel de la curatelle (SOC) et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) étant déjà des services organisés de manière conjointe avec toutes les communes du district, il ne seront pas touchés par une éventuelle fusion de communes.

Aucun impact non plus pour le cercle judiciaire intercommunal, qui rassemble depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes de Saint-Maurice et Collonges autour d'une convention. Lors des dernières élections communales, un seul juge et un seul vice-juge ont été élus pour les deux communes.

2.1.13 ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

A Collonges, le montant alloué aux sociétés locales s'est élevé à Fr. 9149.50 en 2017. Pour la rénovation des vestiaires du FC Evionnaz-Collonges un montant supplémentaire, unique, de Fr. 2000.- a également été payé par la commune.

A Saint-Maurice, les sociétés sportives et culturelles se sont partagés la somme de Fr. 61'400.-. Les institutions comme la Maison des jeunes La Dzèbe, la ludothèque, la Fondation du château, le Théâtre du Martolet, les forteresses historiques et le Conservatoire cantonal ont reçu ensemble la somme de Fr. 239'500.- pour cette même année 2017.

En cas de fusion, la directive sur l'aide aux sociétés locales de la commune de Saint-Maurice sera étendue aux sociétés de Collonges. Les habitants de Collonges bénéficieront également, comme ceux de Saint-Maurice, d'un rabais pour l'entrée aux Bains de Lavey (Fr. 23.- au lieu de Fr. 28.- pour 3h, Fr. 29.- au lieu de Fr. 35 pour 4h).

2.1.14 PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Pendant que Martigny et Monthey se développaient économiquement, Saint-Maurice accueillait les hautes écoles, telles l'ESCEA (partie depuis sur Sierre) ou la HEP. Cette dynamique académique est complétée par un tourisme qui se veut un moyen de promotion de l'économie locale, et qui s'appuie sur un riche patrimoine et une vie culturelle active, avec notamment le Trésor de l'Abbaye, la Grotte aux fées ou le Théâtre du Martolet.

De nombreux marcheurs visitent la commune grâce au Tour des Muverans, à celui des Dents-du-Midi, découvrent la cabane de Chalet Neuf ou celle de la Tourche.

L'Office du tourisme (OT) de Saint-Maurice assure la promotion de tous ces atouts, et s'engage aussi pour animer la vie locale.

A Collonges, la Maraîche de Plex est depuis 1995 un site protégé qui mérite le détour, notamment pour sa flore et sa faune sauvages et rares. L'éolienne Cime de l'Est attire quant à elle chaque année des dizaines d'entreprises et d'écoliers qui viennent visiter la première éolienne valaisanne et la plus grande de Suisse au moment de son inauguration, en 2006.

Les nuitées de Collonges et Saint-Maurice – les deux campings inclus – s'élèvent à 18'000. **La nouvelle commune devra mettre en place, comme le souhaite le Canton, une politique touristique, et se doter d'un règlement et y relatif; une condition sine qua non pour pouvoir encaisser des rentrées financières en lien avec les nuitées réalisées sur son territoire.** Ce projet de fusion de communes, si elle a pour effet d'agrandir la surface à promouvoir, ne devrait pas complexifier la tâche de l'OT, le service étant déjà en voie de professionnalisation.

A noter que le secteur économique dispose d'un potentiel de développement intéressant avec les zones industrielles à disposition. La commune de Saint-Maurice travaille actuellement sur un projet de promotion de ces zones.

2.1.15 APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

De nombreuses explications sur le domaine complexe qu'est l'énergie ont été rapportées sous le point 1.4.11. La commission «Services industriels, Energie et Environnement», formée spécifiquement pour mettre en lumière les problèmes qu'engendrerait cette fusion de communes, a retenu les éléments suivants: **La commune de Collonges étant actionnaire, avec la bourgeoisie, de la FOMAB (Forces motrices de l'Aboyeu) pour 23.5%, un tournus sera à définir pour la représentativité de la nouvelle commune au sein du Conseil d'administration.**

Actuellement, une étude est en cours au sein de l'administration communale de Saint-Maurice, pour créer une structure indépendante. Les contrats avec les SiL ont tous été dénoncés pour le 31 décembre 2019 par la commune de Saint-Maurice.

En cas de fusion et de rachat du réseau de Collonges aux SiL, la nouvelle entité communale deviendrait propriétaire d'un réseau électrique avec les trois niveaux: niveau 5 (moyenne tension), 6 (transformation) et 7 (basse tension), et acquerrait ainsi une autonomie qui lui permettrait de négocier des tarifs intéressants en faisant jouer la concurrence. Cette nouvelle entité deviendrait l'unique fournisseur d'électricité pour l'ensemble de la commune. Les tarifs de l'électricité deviendraient moins chers que ceux actuels pour les habitants de Collonges.

2.1.16 CONTRÔLE DES HABITANTS

Les habitants de Collonges et de Saint-Maurice vont continuer à bénéficier des prestations générales du service du contrôle des habitants sans changement majeur. Les habitants de Collonges verront leur office ouvert deux demi-journées par semaine avec un horaire élargi le soir, au lieu de trois demi-journées actuellement. Cependant, il leur sera possible de se rendre à Saint-Maurice (ouvert tous les matins, + lundi après-midi avec prolongation de l'horaire jusqu'à 18h30) pour l'ensemble des prestations. En outre certains services, telle l'attestation de domicile, pourront être demandés directement par e-mail. D'autres éléments seront à harmoniser par le Conseil général de la nouvelle entité communale, tel l'impôt personnel (Fr. 18.-/24.-) ou l'impôt sur les chiens (Fr. 140.- /Fr. 160.-).

2.1.17 PAROISSES CATHOLIQUES ET PROTESTANTES

PAROISSE CATHOLIQUE

La coexistence de plusieurs paroisses sur une même entité communale est fréquente. Des conventions, déjà existantes pour Collonges et Saint-Maurice, permettent de gérer les diverses charges et activités de chaque paroisse. En outre, le même curé dessert les deux paroisses.

A Collonges, la commune est propriétaire du cimetière alors que la paroisse est propriétaire de l'église, dont la rénovation est prévue pour 2020 au plus tard. Le coût de ces travaux avoisine les Fr. 1'200'000.-. La commune a déjà payé Fr. 108'000.- et a promis la somme supplémentaire de Fr 250'000.-, alors que la bourgeoisie versera la somme de Fr. 250'000.- si les travaux débutent avant le 1^{er} janvier 2021.

A Saint-Maurice, tous les lieux de culte et le cimetière appartiennent aux paroisses ou à des communautés religieuses, sauf l'église de Mex, qui appartient à la commune. Les fêtes patronales, soit la Sainte Anne le 26 juillet, pour Collonges, et la Saint Maurice le 22 septembre, continueront d'être organisée par la commune et l'Abbaye. Ces fêtes ont lieu aux dates précises, quel que soit le jour de la semaine. A la Sainte Anne a également lieu la fête du village, organisée par la fanfare.

PAROISSE PROTESTANTE

Sur le territoire de la nouvelle commune, sont actives également deux paroisses protestantes, la paroisse des Deux-Rives et celle du coude du Rhône. La commune de Saint-Maurice verse une contribution annuelle de Fr. 68'000.- à la paroisse des Deux-Rives et met à disposition gratuitement une salle. Les paroissiens des Deux-Rives occupent trois lieux de culte: le Temple de Lavey, la Chapelle des Sœurs de St-Augustin et la Chapelle de Lavey-Les-Bains.

La commune de Collonges verse Fr. 10'000.- à la paroisse du Coude du Rhône et l'église catholique leur est mise gratuitement à disposition.

Les activités des paroisses ne seront pas touchées par ce projet de fusion de communes, puisqu'en matière de fusion des paroisses ou de modification des territoires paroissiaux, il faut que la demande émane des paroissiens concernés, à qui la décision revient.

2.1.18 ADMINISTRATION, PERSONNEL ET ORGANES POLITIQUES

Le bâtiment administratif de Saint-Maurice, sis à la Grand-Rue et propriété de la Noble bourgeoisie (bourgeoisie de Saint-Maurice), serait le siège de la nouvelle commune. Il ne pourrait cependant accueillir l'ensemble des collaborateurs de la commune de Collonges sans que des aménagements spécifiques ne soient opérés. Des solutions existent grâce aux autres bâtiments municipaux, où certains services pourraient être délocalisés.

Le bureau communal de Collonges, installé dans un bâtiment appartenant à la commune, est sis sur un terrain propriété de la paroisse catholique en droit de superficie. Il **restera ouvert deux demi-journées par semaine avec une prolongation en soirée pendant la première période législative.** Un bilan de fréquentation sera alors établi pour déterminer les besoins de la population de Collonges.

Le bureau de vote de Saint-Maurice sera maintenu. A Collonges, un bureau (de section) sera également ouvert (le samedi ou le dimanche). De même, une urne sera installée au bureau communal pour permettre le dépôt du vote par correspondance. Cette mesure sera maintenue durant la première période législative au moins. Un bilan de l'utilité du maintien ou non de cette mesure sera tiré à son terme.

L'intégralité des contrats des collaborateurs des deux administrations communales seront repris par la nouvelle entité communale à des conditions au minimum équivalentes aux actuelles. Les collaborateurs seront tous au bénéfice des conditions des contrats d'assurances sociales (LAA, LPP, perte de

gain) de Saint-Maurice; les contrats d'assurances sociales de la commune de Collonges seront donc à résilier. La fusion n'entraînera aucune péjoration des conditions de travail (rémunération). Le règlement du personnel de la municipalité de Saint-Maurice s'appliquera.

Avec la fusion et l'intégration des employés des travaux publics de Collonges à l'équipe de Saint-Maurice, il sera impératif que l'ensemble des collaborateurs soit à même de travailler à Collonges ou à Saint-Maurice. Si, au départ, il sera difficile d'éviter quelques déplacements inutiles, l'installation de timbreuses supplémentaires permettra de régler ces problèmes logistiques. La nouvelle structure des services municipaux permettra très certainement aux différentes équipes de reprendre telle ou telle tâche actuellement confiée à des tiers. La fusion ne pose pas de problème particulier à ce sujet.

En fonction des locaux et des horaires d'ouverture de la nouvelle administration communale, il est possible que le cahier des charges de certains collaborateurs soit modifié. La fusion des deux communes est une réelle opportunité pour la nouvelle administration communale d'enrichir son organigramme, de renforcer son équipe communale et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens. Cette réorganisation doit également être réalisée dans le but de décharger des personnes clés qui auront besoin de temps pour la transition et la mise en place de la fusion.

L'accès à l'information n'est pas seulement une nécessité pour l'administration, mais un droit du citoyen. Des archives parfaitement identifiées, inventoriées et rapidement accessibles sont donc indispensables. Dans le cadre d'une fusion de communes, l'objectif est d'éviter à tout prix le mélange des archives ou leur abandon. Les archives de Collonges, déposées sous le local de l'école, sont actuellement traitées par l'association des archives de Martigny. Elles devront être stockées séparément de celles de Saint-Maurice. Dès le 1^{er} janvier 2021, les documents seront gérés et archivés de manière commune. Avec cette fusion, le moment serait opportun pour installer une GED (gestion électronique des documents) au sein de la nouvelle administration.

La nouvelle administration devra se décider sur la manière de récupérer les applications et supports informatiques. Collonges (CIGES) et Saint-Maurice (T2i) travaillent actuellement sur deux logiciels différents, il faudra donc évaluer quel prestataire informatique retenir et planifier la résiliation subséquente.

Le nombre de conseillers municipaux pour la nouvelle commune sera déterminé lors du vote populaire. Le contrat de fusion, qui fera l'objet d'une seconde question lors du vote, proposera un exécutif à 7 membres. Ainsi, il sera possible à la population de se déterminer indépendamment sur la fusion et sur le nombre de conseillers municipaux.

Concernant le Conseil général, en cas de fusion, l'art. 21 de la LCo fixe le nombre de conseillers généraux à 45 pour les communes de 5001 à 10'000 habitants. Ensuite, le règlement communal d'organisation (RCO) qui devra être approuvé par le nouveau Conseil général pourra fixer librement le nombre des membres du Conseil général entre 20 et 80.

2.1.19 VOTE POPULAIRE, QUESTION PRINCIPALE ET CONTRAT DE FUSION

Comme indiqué sous le point 1.4.4., **deux questions sont prévues lors du vote populaire** relatif au projet de fusion: «Acceptez-vous la fusion des communes de Collonges et Saint-Maurice?» et «Acceptez-vous le contrat de fusion relatif à la fusion des communes de Collonges et Saint-Maurice?».

Une **troisième question** est prévue pour les bourgeois, relatif à un rapprochement des bourgeoises: «Acceptez-vous la fusion des bourgeoises de Collonges et de Saint-Maurice?».

L'établissement d'un contrat de fusion n'est pas une obligation dans ce genre de processus, mais il permet de préciser quelques points précis relatifs à la fusion. Il offre d'une part la possibilité pour les Municipalités de s'engager fermement sur certains éléments de leur choix (organes politiques, organisation scolaire, guichets municipaux, etc.), d'autre part aux citoyens l'opportunité de se prononcer sur des éléments sensibles du projet de fusion.

Les exécutifs de Collonges et Saint-Maurice ont choisi de faire figurer dans leur contrat de fusion, notamment, le nombre de conseillers municipaux de la nouvelle commune.

Si la première question remporte une majorité de «oui», le principe de fusion est accepté. Si le «non» l'emporte, le processus est abandonné. Le vote des bourgeois sur la troisième devient alors caduc.

Si la deuxième question, relative au contrat de fusion et à ses termes, remporte une majorité de «oui», la fusion devra se faire dans le respect des engagements fixés dans le contrat. Si le «non» l'emporte, c'est le Grand Conseil qui se prononcera sur certaines modalités de la fusion.

CALENDRIER

Septembre 2018 à mars 2019	Rédaction du rapport de fusion
Avril 2019	Présentation du rapport de fusion aux Conseils municipaux
Juin 2019	Mise en ligne du rapport et du contrat de fusion sur www.fusion2021.ch
Début septembre 2019	Distribution d'une brochure tous-ménages pour présenter les principaux enjeux de la fusion
19 septembre 2019	Présentation du rapport et du contrat de fusion au Conseil général de Saint-Maurice
8 octobre 2019	Soirées d'information à Collonges
22 octobre 2019	Soirée d'information à Saint-Maurice
24 novembre 2019	Vote populaire sur la question de la fusion des communes (oui/non) Vote populaire sur le contrat de fusion (oui/non) Vote des bourgeois sur la question de la fusion des bourgeoises (oui/non)

EN CAS D'ACCEPTATION DU PRINCIPE DE FUSION

Mai 2020	Décision du Grand Conseil
Automne 2020	Elections des nouvelles autorités communales (exécutif et législatif)
1 ^{er} janvier 2021	Entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée

2.1.20 COHÉRENCE, COMPLÉMENTARITÉ ET EFFET DE LEVIER

Au terme de cette analyse, on ne peut que constater que la démarche de fusion de Collonges et de Saint-Maurice est cohérente. La commune de Collonges, par son histoire, mais aussi par la densité des liens qu'elle a tissés avec Saint-Maurice, notamment en termes de collaborations intercommunales, est naturellement proche d'elle. Certes, si l'on prend de la hauteur et que l'on survole le secteur, on ne peut s'empêcher de penser que la présence d'Evionnaz dans cette aventure, géographiquement plus proche encore de Saint-Maurice que Collonges, serait naturelle, elle aussi. Comme expliqué plus haut, l'idée d'une fusion dans la région est évoquée par plusieurs communes depuis plus d'une quinzaine d'années, mais il manque ici et là le déclic, l'audace sans doute, l'énergie de s'y mettre peut-être aussi. Quoi qu'il en soit, il nous paraît évident que ça n'est qu'une question de temps avant que les choses évoluent. Et à ce titre, la démarche de Collonges pourrait bien agir comme un accélérateur, un levier.

Qui plus est, la présence d'une entité forte entre Monthey et Martigny semble essentielle pour garantir l'équilibre cantonal, et ce projet de fusion permet d'y parvenir en répondant aux intérêts des deux communes, complémentaires.

Saint-Maurice l'urbaine, débordante de richesses culturelles, petit pôle académique, devrait trouver dans cette union une

ouverture, une diversité, une force. Quant à Collonges la naturelle, elle devrait y gagner en sérénité, y trouver un nouveau souffle.

Enfin, la commune de Saint-Maurice est prête pour ce mariage. Ses zones artisanales et industrielles sont en voie de développement, ses commerces sont vivants, son offre de loisirs est alléchante. Si la fusion avec Mex lui avait déjà permis, il y a six ans, de réformer une partie de son administration et de gagner en qualité, nul doute que cette nouvelle étape lui permettra d'achever sa mue.

Si, pour le Conseil municipal de Collonges, ce projet constitue une belle opportunité de concrétiser les nombreuses synergies existantes avec Saint-Maurice, il permettra aussi, notamment, de professionnaliser différents services, d'offrir des prestations de meilleure qualité aux citoyens ou encore de résoudre le problème de la relève politique constaté ces dernières années. Saint-Maurice y voit une chance de faire mieux encore, et durablement.

3 DÉFIS DES COMMUNES

3.1 PROJETS MUNICIPAUX 2019/2020

Selon leur planification financière respective, les communes de Collonges et Saint-Maurice ont toutes deux un certain nombre de projets en cours.

Du côté de Collonges, des travaux de rénovation sont prévus pour différents bâtiments municipaux (Fr. 280'000.-) et pour l'église (Fr. 250'000.-, pris en charge par la commune). L'entretien du réseau routier et des infrastructures souterraines nécessitera également, même si cette dépense est «ordinaire», un investissement de Fr. 355'000.-.

Enfin, comme on l'a déjà mentionné plus haut, le dossier de l'arsenic – à savoir la présence d'arsenic détectée dans l'eau potable et la nécessité de prendre des mesures pour remédier à cette situation – est le poste qui nécessitera le plus gros engagement ces deux prochaines années. La Municipalité a ainsi porté 1 million de francs au budget 2019, un montant validé par l'assemblée primaire. Un complément de Fr. 500'000.-

a été également inscrit pour l'année 2020, dans le cas où il serait décidé de se doter d'une installation de filtration propre à la commune.

Pour Saint-Maurice, aucune véritable surprise. Les investissements en cours se poursuivent, avec le réseau routier et les infrastructures souterraines, pour Fr. 1'187'000.-, mais aussi la rénovation en cours du bâtiment scolaire (Fr. 780'000.-) et la construction de la caserne des pompiers (Fr. 745'000.-).

Finalement, la situation financière des deux communes, en léger décalage jusqu'à 2017, avec Collonges disposant d'un faible endettement par habitant et Saint-Maurice d'un endettement mesuré, va s'équilibrer à l'horizon 2020. A l'aube de la fusion projetée, les habitants de Collonges verront leur dette remonter à cause du dossier arsenic et les Agaunois la leur diminuer légèrement grâce à une politique d'amortissements continue.

3.2 DÉFIS DU FUTUR

Pour la commune de Saint-Maurice, on l'a vu, un certain nombre de défis sont à relever pour demain, même si la plupart de ces «chantiers» sont déjà en cours. On citera la poursuite de l'amélioration du fonctionnement de l'administration, le développement de ses zones artisanales et industrielles, la valorisation touristique de ses nombreuses richesses patrimoniales, et une situation financière qu'il s'agira de maintenir en dépit des importants amortissements liés aux constructions et acquisitions dans le domaine scolaire/sportif.

Pour Collonges, comme pour la plupart des communes de petite taille en Suisse, la fusion représente une opportunité de trouver un nouveau souffle, tout en augmentant la qualité des services municipaux. En effet, la problématique de l'arsenic l'a mis en lumière, les exigences fédérales et cantonales sont en nette augmentation depuis une dizaine d'années, rendant le travail des services municipaux de plus en plus difficiles. Nombreuses sont d'ailleurs les administrations à engager des ressources externes spécialisées pour y faire face.

Dans ce contexte, le travail du Conseil municipal et de ses militants devient extrêmement volumineux. Or, la relève ne s'est pas pressée au portillon lors des dernières élections. Si jusqu'ici la mise en place de synergies avec les communes voisines a permis de faire face à ces enjeux, aujourd'hui il s'agit pour Collonges de franchir une étape supplémentaire et d'offrir à sa population et à son administration une nouvelle sérénité.

La problématique de l'arsenic, par ailleurs, constitue également un gros dossier. Des investissements importants seront nécessaires pour que les autorités puissent assurer à leurs habitants la livraison d'une eau potable correspondant aux nouvelles exigences fédérales.

Pour relever ces défis, la fusion des deux communes apporterait à coup sûr, pour l'une comme pour l'autre, un effet dynamisant et ouvrirait de nouvelles perspectives pour tous.

4 FINANCES

4.1 FINANCES

4.1.1 INTRODUCTION

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les résumés des comptes communaux des années 2013 à 2017. Pour répondre à certaines questions de manière plus précise, nous avons consulté le détail des comptes communaux. Nous avons également mené des entretiens avec les communes, notamment avec les caissiers communaux et les présidents. En outre, nous avons eu accès à des documents d'analyse complémentaires, tels les budgets quadriennaux. La section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (SAIC) a également apporté sa contribution.

4.1.2 ÉVOLUTION DE 2013 À 2017 – CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement représente le montant à disposition des communes pour financer ses nouveaux investissements ou rembourser ses dettes. On l'appelle aussi la capacité d'autofinancement.

Fig. 24. Marge d'autofinancement moyenne - années 2013/2017

	Collonges	Saint-Maurice	Total
Revenus financiers	2'794'651	23'954'865	26'749'516
- Charges financières	2'114'854	21'484'697	23'599'551
= Marge d'autofinancement	679'797	2'470'167	3'149'964
Marge d'autofinancement en % du total	22	78	100
Marge d'autofinancement en % des revenus de fonctionnement	24	10	12

Pour Collonges, la marge d'autofinancement représente en moyenne, pour 2013 à 2017, 24% de ses revenus de fonctionnement. Elle peut être qualifiée de «très bien». Pour Saint-Maurice, la capacité d'autofinancement, de 10%, est «satisfaisante».

Valeurs indicatives pour la marge d'autofinancement (Canton du Valais)

Plus de 20%	très bien
15 à 20%	bien
8 à 15%	satisfaisant
0 à 8%	insuffisant
Moins de 0%	très mauvais

4.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Fig. 25 Evolution des comptes de fonctionnement – Collonges, 2013 à 2017

Compte de fonctionnement		Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Moyenne 2013/2017	%
Charges financières	-	2'015'935	2'040'100	2'117'072	2'141'371	2'259'792	2'114'854	
Revenus financiers	+	2'495'130	2'546'896	2'694'738	2'957'917	3'278'574	2'794'651	100,00
Marge d'autofinancement	=	479'195	506'796	577'666	816'546	1'018'782	679'797	24,32
Marge d'autofinancement	+	479'195	506'796	577'666	816'546	1'018'782	679'797	
Amortissements ordinaires	-	330'462	397'047	337'602	323'385	316'439	340'987	
Résultat de l'exercice	=	148'733	109'748	240'063	493'161	702'344	338'810	

Entre 2013 et 2017, la marge d'autofinancement de Collonges a passé de Fr. 479'195.- à Fr. 1'018'782 en raison d'une augmentation régulière de ses revenus financiers de près Fr. 780'000.- en cinq ans. Cette évolution positive des revenus est principalement due à l'augmentation de la population de Collonges, et des revenus fiscaux y relatifs.

En moyenne, pour les années 2013-2017, la marge d'autofinancement est de Fr. 679'797.-

La marge d'autofinancement de 2017 correspond à 31% de revenus financiers. **En moyenne, pour les années 2013-2017, cette marge d'autofinancement représente 24% de ses revenus financiers.**

Fig. 26 Evolution des comptes de fonctionnement – Saint-Maurice, 2013 à 2017

Compte de fonctionnement		Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Moyenne 2013/2017	%
Charges financières	-	20'645'774	21'150'533	21'393'629	22'402'740	21'830'812	21'484'697	
Revenus financiers	+	25'527'168	22'879'857	23'244'732	24'606'003	23'516'56	23'954'865	100,00
Marge d'autofinancement	=	4'881'395	1'729'324	1'851'103	2'203'263	1'685'751	2'470'167	10,31
Marge d'autofinancement	+	4'881'395	1'729'324	1'851'103	2'203'263	1'685'751	2'470'167	
Amortissements ordinaires	-	2'126'384	2'265'250	2'145'309	1'750'184	2'460'46	2'149'518	
Résultat de l'exercice	=	2'755'010	-535'926	-294'206	453'079	-774'713	320'649	

En 2013, la marge d'autofinancement de Saint-Maurice était de Fr. 4'881'394.72, diminuant à Fr. 1'729'324 en 2014 puis à Fr. 1'685'750 en 2017.

La marge d'autofinancement exceptionnellement élevée de 2013 est due à des dépenses faibles cumulées à des revenus financiers élevés, liés notamment à la fusion avec Mex, effective au 1^{er} janvier 2013. Le Canton avait alors versé sa contribution de Fr. 3'281'389.- (janvier 2013).

En moyenne, pour les années analysées, la marge d'autofinancement est de Fr. 2'470'167. Cette marge d'autofinancement moyenne pour les 5 ans correspond à 10% des revenus financiers, alors qu'en 2017, cette marge d'autofinancement représente 7% de ses revenus.

Si l'on enlève le montant versé par le Canton à l'occasion de la fusion avec la commune de Mex, la marge d'autofinancement moyenne diminue à Fr. 1'813'889.- et représente 8% de ses revenus financiers, chiffres qui correspondent aux autres années de la période 2013-2017.

Il est à relever que les deux communes n'ont pas la même **capacité à dégager de la marge d'autofinancement, soit en moyenne pour les cinq dernières années, 10% pour Saint-Maurice et 24% pour Collonges. Cette dernière commune bénéficiant d'une augmentation régulière de sa population.**

Fig. 27 Valeurs-clés par commune et globales 2017

2017		Collonges	Par habitant	Saint-Maurice	Par habitant	Cumulé	Par habitant
Revenus financiers	Fr.	3'278'574	4'371	23'516'562	5'150	26'795'136	5'040
	%	12%		88%			
Charges financières	Fr.	2'259'792	3'013	21'830'812	4'781	24'090'604	4'532
	%	9%		91%			
Marge d'autofinancement	Fr.	1'018'782	1'358	1'685'750	369	2'704'532	509
	%	38%		62%			
Dépenses d'investissements nettes	Fr.	263'441	351	9'148'191	2'004	9'411'632	1'770
	%	3%		97%			
Endettement net	Fr.	144'591	193	13'784'678	3'019	13'929'269	2'620
	%	1%		99%			
Population	Fr.	750		4'566		5'316	
	%	14%		86%			

Ce tableau nous permet de voir le poids respectif de Collonges et Saint-Maurice au sein d'une entité commune pour l'année 2017.

Collonges, avec	14% de la population totale, a 9% des charges globales et 12% des revenus financiers	Saint-Maurice, avec	86% de la population, a 91% des charges et 88% des recettes
-----------------	--	---------------------	---

Au niveau des dépenses d'investissements, 13% ont été effectuées par Collonges, et sa dette représente 1% de la dette cumulée des deux communes.

On y retrouve aussi la marge d'autofinancement: pour Collonges, elle représente 38% de la marge d'autofinancement globale. En conclusion, on peut dire que les chiffres de Collonges sont en accord avec la proportion de ses habitants, sauf pour son endettement et sa capacité d'autofinancement, où les ratios sont meilleurs.

Pour Saint-Maurice, cette capacité d'autofinancement est péjorée pour la période 2013/2017, en raison des forts investissements réalisés, notamment l'acquisition de l'aula et de la salle de sport du CO pour un montant de 7.5 millions.

4.2.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

4.2.1.1 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION – EN MOYENNE 2013-2017

Certaines charges sont de même proportion à Collonges et à Saint-Maurice: **l'enseignement et la formation**, avec un taux de 20%, **la santé** avec 2%, **la prévoyance sociale** avec 12%, **la protection et l'aménagement de l'environnement** avec 12% et **finances et impôts** avec 4 et 5%.

D'autres tâches pèsent différemment dans le ménage communal:

- La part des **charges de l'administration** se monte à près de 25% des charges globales à Collonges, alors qu'à Saint-Maurice, celle-ci est à moins de 6%.
- Les **charges pour la culture, les loisirs et le culte** s'élèvent à 12% à Saint-Maurice et à 5% à Collonges.
- Les **charges liées à l'économie publique, y compris les services industriels** représentent 15% des charges globales à Saint-Maurice et seulement 2% à Collonges, en raison de l'externalisation de son service électrique.
- Enfin la **sécurité publique** s'élève à 4% des charges globales à Collonges et à 8% à Saint-Maurice.

Fig. 28 Charges de fonctionnement par fonction - Collonges, 2013-2017

Comptes de fonctionnement selon les tâches	2013	2014	2015	2016	2017
Charges	2'346'397,24	2'437'147,28	2'454'674,52	2'464'756,14	2'576'230,62
Administration générale	581'614,01	571'100,56	559'750,50	605'669,95	666'348,20
Sécurité publique	101'756,60	101'875,35	104'512,71	112'114,75	121'697,35
Enseignement et formation	451'054,30	459'625,56	500'011,77	470'122,42	478'988,29
Culture, loisirs et culte	116'612,45	101'219,25	108'024,56	121'265,69	114'589,92
Santé	47'223,15	46'083,15	56'995,18	48'085,79	54'087,00
Prévoyance sociale	316'063,50	307'163,00	300'164,32	271'638,96	333'262,41
Trafic	261'697,35	371'413,35	368'513,85	434'595,84	411'752,18
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	265'970,13	310'886,41	280'965,33	291'372,14	287'847,72
Economie publique, y c. services industriels	73'856,20	75'990,95	54'545,25	47'184,70	25'539,40
Finances et impôts	130'549,55	91'789,70	121'191,05	62'705,90	82'118,15

Fig. 29 Charges de fonctionnement par fonction - Collonges, 2017

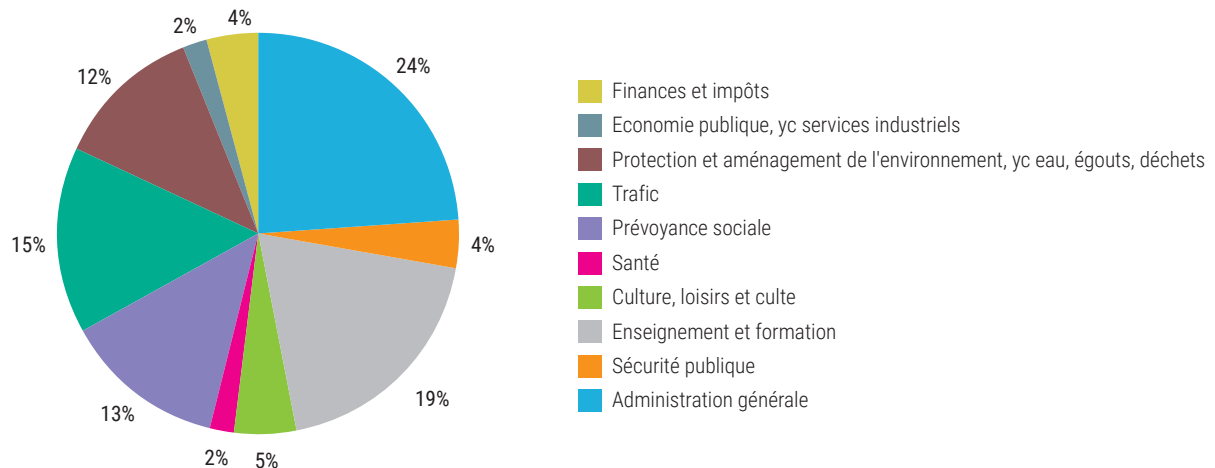


Fig. 30 Charges de fonctionnement par fonction - Saint-Maurice, 2013-2017

Comptes de fonctionnement selon les tâches	2013	2014	2015	2016	2017	2013/2017	%
Charges	22'772'158,13	23'415'783,01	23'538'937,83	24'152'924,32	24'291'275,48	23'634'215,75	100,00
Administration générale	1'268'763,20	1'554'500,09	1'343'262,23	1'280'036,46	1'063'400,96	1'301'992,59	5,51
Sécurité publique	1'719'790,83	1'978'079,36	2'065'672,70	1'925'628,48	2'099'830,00	1'957'800,27	8,28
Enseignement et formation	5'440'840,41	5'232'607,20	4'952'538,93	5'195'680,81	5'161'140,39	5'196'561,55	21,99
Culture, loisirs et culte	2'722'846,42	2'401'138,07	2'590'708,86	2'878'463,76	3'450'867,33	2'808'804,89	11,88
Santé	337'090,45	307'740,35	354'836,49	346'700,69	321'220,43	333'517,68	1,41
Prévoyance sociale	2'185'848,62	2'576'671,21	2'702'369,59	2'813'011,57	2'945'619,91	2'644'704,18	11,19
Trafic	1'759'284,09	1'985'960,74	1'742'997,07	1'731'052,92	1'710'569,93	1'785'972,95	7,56
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	2'374'822,94	2'667'629,46	2'863'810,68	3'290'592,63	2'643'510,97	2'768'073,34	11,71
Economie publique, y c. services industriels	3'700'967,05	3'604'588,45	3'735'505,21	3'123'060,51	3'572'864,50	3'547'397,14	15,01
Finances et impôts	1'261'904,12	1'106'868,08	1'187'236,07	1'568'696,49	1'322'251,06	1'289'391,16	5,46

Fig. 31 Charges de fonctionnement par fonction - Saint-Maurice, 2017

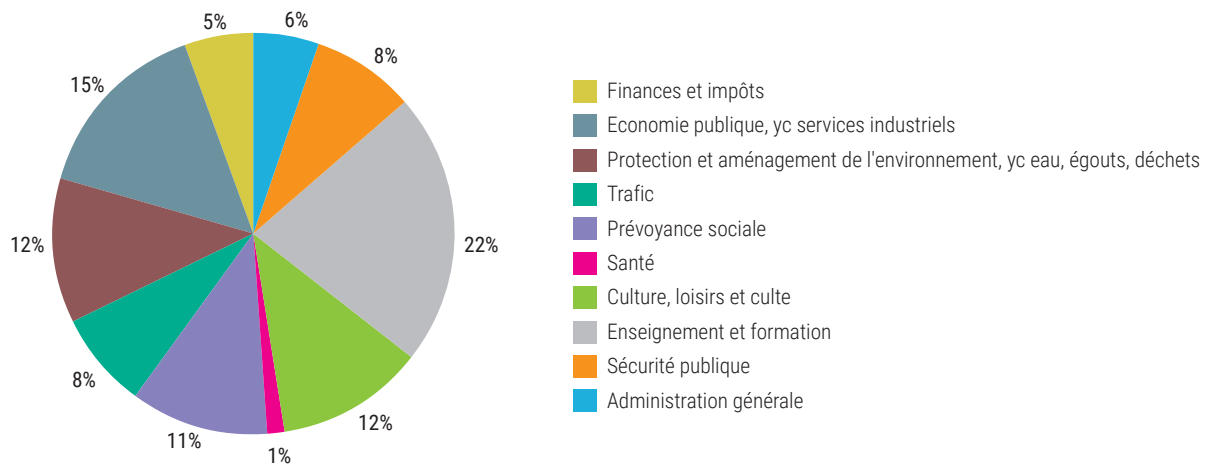


Fig. 32 Charges de fonctionnement par fonction – Cumulé Saint-Maurice et Collonges, 2013-2017

	Collonges		Saint-Maurice		Cumulé	
	2013-2017	%	2013-2017	%	2013-2017	%
Charges	2'455'841	100,00	23'634'216	100,00	26'090'057	100,00
Administration générale	596'897	24,31	1'301'993	5,51	1'898'889	7,28
Sécurité publique	108'391	4,41	1'957'800	8,28	2'066'192	7,92
Enseignement et formation	471'960	19,22	5'196'562	21,99	5'668'522	21,73
Culture, loisirs et culte	112'342	4,57	2'808'805	11,88	2'921'147	11,20
Santé	50'495	2,06	333'518	1,41	384'013	1,47
Prévoyance sociale	305'658	12,45	2'644'704	11,19	2'950'363	11,31
Trafic	369'595	15,05	1'785'973	7,56	2'155'567	8,26
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	287'408	11,70	2'768'073	11,71	3'055'482	11,71
Economie publique, y c. services industriels	55'423	2,26	3'547'397	15,01	3'602'820	13,81
Finances et impôts	97'671	3,98	1'289'391	5,46	1'387'062	5,32

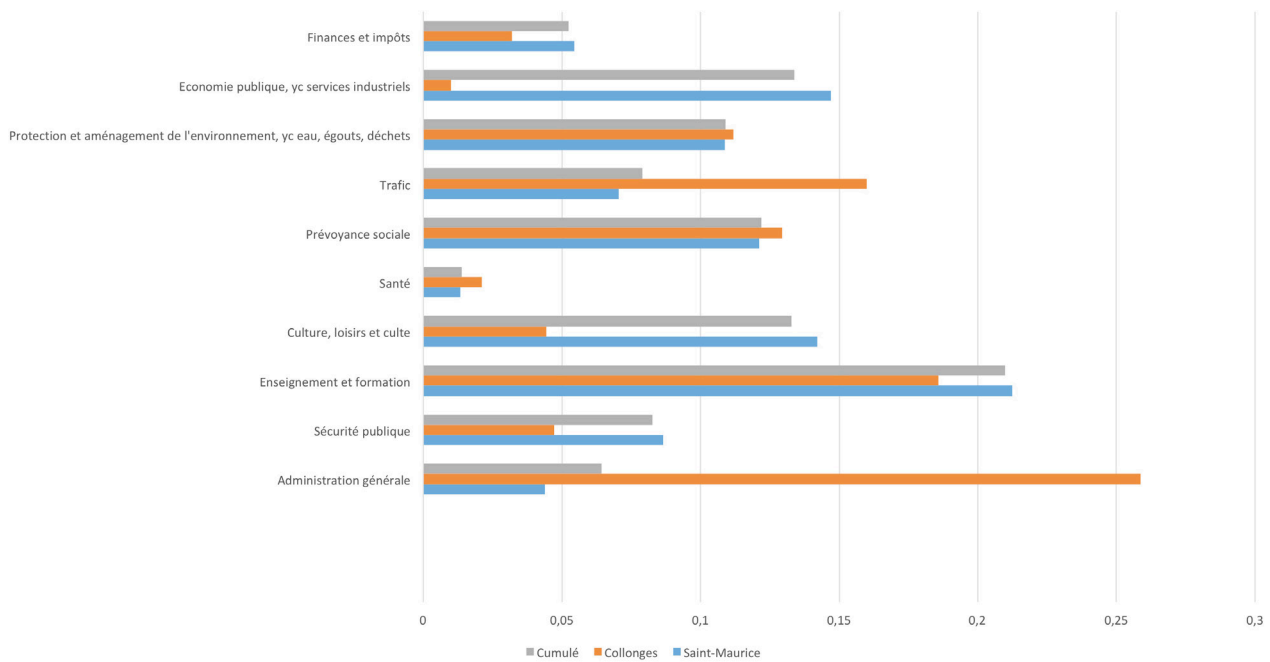
Fig. 33 Charges de fonctionnement par fonction – Cumulé Saint-Maurice et Collonges, 2017

	Collonges		Saint-Maurice		Cumulé	
	2017	%	2017	%	2017	%
Charges	2'576'230,62	100	24'291'275,48	100	26'867'506,10	100
Administration générale	666'348,20	25,9	1'063'401	4,4	1'729'749,16	6,4
Sécurité publique	121'697,35	4,7	2'099'830	8,6	2'221'527,35	8,3
Enseignement et formation	478'988,29	18,6%	5'161'140	21,2	5'640'128,68	21,0
Culture, loisirs et culte	114'589,92	4,4	3'450'867	14,2	3'565'457,25	13,3
Santé	54'087,00	2,1	321'220	1,3	375'307,43	1,4
Prévoyance sociale	333'262,41	12,9	2'945'620	12,1	3'278'882,32	12,2
Trafic	411'752,18	16,0	1'710'570	7,0	2'122'322,11	7,9
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	287'847,72	11,2	2'643'511	10,9	2'931'358,69	10,9
Economie publique, y c. services industriels	25'539,40	1,0	3'572'865	14,7	3'598'403,90	13,4
Finances et impôts	82'118,15	3,2	1'322'251	5,4	1'404'369,21	5,2

Nous avons vu (**Fig. 31**) que la répartition des charges de fonctionnement par fonction est différente à Collonges et à Saint-Maurice. En cas de fusion des deux communes, la répartition des charges de fonctionnement par fonction sera très ressemblante à celle réalisée actuellement sur la commune de Saint-Maurice. Les charges des deux entités réunies seront pour l'administration générale de 7% (5.5%) des charges totales, de 21% pour l'enseignement, de 11% pour la culture, les loisirs et le culte et de 13% pour l'économie publique, y c. les Services industriels. Le graphique ci-après indique toutes les charges.

Ainsi, si en 2017 les charges de l'administration générale pèsent lourd à Collonges avec 26% (**Fig. 32**), elles sont absorbées avec la fusion: elles représenteront 6% des charges totales, alors qu'à Saint-Maurice, elles représentent 4% des charges totales en 2017.

Fig. 34 Pourcentage des charges par fonction, par commune et cumulé



4.2.1.2 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SELON LA NATURE

Fig. 35 Charges de fonctionnement par nature / Tableau – Collonges, moyenne 2013-2017

Comptes de fonctionnement par nature	Collonges	
	2013/2017	%
Charges de personnel	465'846	19
Biens, services et marchandises	626'470	26
Intérêts passifs	44'741	2
Amortissements	375'550	15
Parts à des contributions sans affectation	14'458	1
Dédommagements versés à des collectivités publiques	24'2440	10
Subventions accordées	648'093	26
Subventions redistribuées	0	0
Attributions aux financements spéciaux	1'2869	1
Imputations internes	2'5374	1
Total	2'455'841,16	100

Ce tableau indique le poids des charges par nature dans les charges de fonctionnement totales. Ainsi, les frais de personnels représentent près de 20% des charges globales alors que les achats de biens et services ou les subventions accordées représentent chacun environ le quart du total des charges. Les amortissements représentent 15% des charges globales, avec un taux d'amortissement moyen des infrastructures à 10% (taux minimum obligatoire demandé par le Canton).

Fig. 36 Charges de fonctionnement par nature / Graphique – Collonges, moyenne 2013-2017

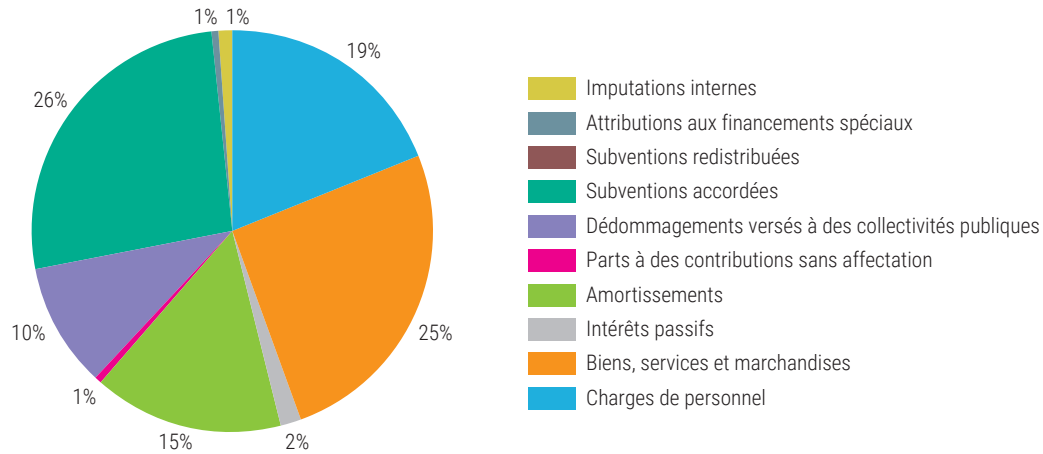
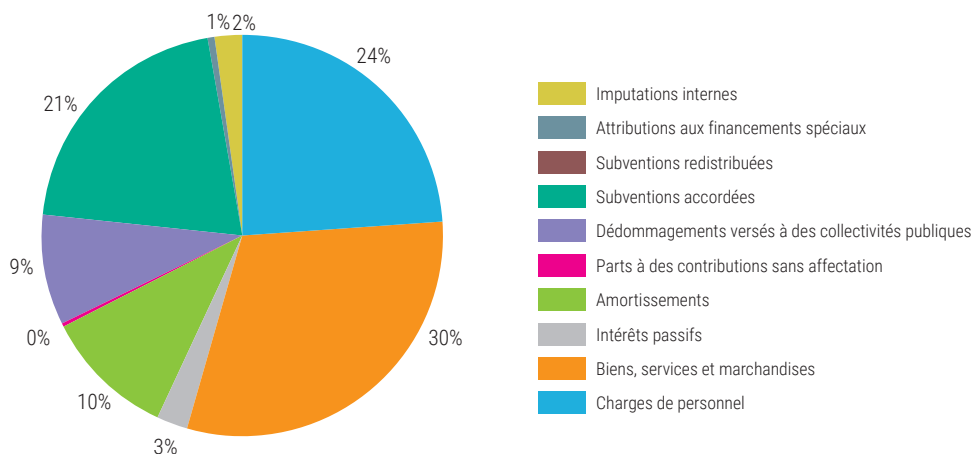


Fig. 37 Charges de fonctionnement par nature / Tableau – Saint-Maurice, moyenne 2013-2017

Comptes de fonctionnement par nature	Saint-Maurice	
	2013/2017	%
Charges de personnel	5'705'529	24
Biens, services et marchandises	7'200'897	30
Intérêts passifs	602'137	3
Amortissements	2'448'753	10
Parts à des contributions sans affectation	77'424	0
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'104'527	9
Subventions accordées	4'863'764	21
Subventions redistribuées	0	0
Attributions aux financements spéciaux	112'544	0
Imputations internes	518'639	2
Total	23'634'216	76

Fig. 38 Charges de fonctionnement par nature / Graphique – Saint-Maurice, moyenne 2013-2017



L'analyse des comptes de fonctionnement par nature révèle que les charges d'intérêts passifs (2-3%) et les dédommagements versés à des collectivités publiques sont pratiquement de même proportion à Collonges (10%) et à Saint-Maurice (9%).

Les charges de personnel sont, elles, proportionnellement plus élevées à Saint-Maurice (24%) qu'à Collonges (19%), tout comme les charges de biens, services et marchandises avec 30% à Saint-Maurice et 26% à Collonges.

En revanche, les amortissements sont plus élevés à Collonges (15%) qu'à Saint-Maurice (10%), tout comme les subventions accordées, de 26% pour Collonges contre 21% pour Saint-Maurice.

Dans le tableau ci-après, sont donnés les charges de fonctionnement cumulées pour les deux communes. Ce tableau, en raison du poids de Saint-Maurice plus important, est étrangement identique à celui de la commune de Saint-Maurice.

Ainsi, la répartition cumulée des charges de fonctionnement, par nature ou par fonction, sera très proche de celle de la commune de Saint-Maurice.

Fig. 39 Charges de fonctionnement par nature - Collonges et Saint-Maurice, 2013-2017

Comptes de fonctionnement par nature	Cumul	
	2013/2017	%
Charges de personnel	6'171'375	24
Biens, services et marchandises	7'827'367	30
Intérêts passifs	646'878	2
Amortissements	2'824'304	11
Parts à des contributions sans affectation	91'882	0
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'346'967	9
Subventions accordées	5'511'857	21
Subventions redistribuées	-	0
Attributions aux financements spéciaux	125'413	0
Imputations internes	544'014	2
Total	26'090'057	100

4.2.2 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après indique l'origine et la proportion des revenus de fonctionnement de chaque commune en moyenne sur les années 2013 à 2017 et de manière cumulée.

Pour Collonges, les revenus les plus importants sont les suivants: les impôts, qui représentent 55% des recettes totales, les contributions de tiers 12% et les revenus des biens avec 11%.

Pour Saint-Maurice, les revenus les plus importants sont les impôts avec 38% des recettes globales, les contributions de tiers 30% et les parts à des recettes et contributions sans affectation 12%.

Fig. 40 Revenus de fonctionnement par nature et par commune - moyenne 2013-2017

Comptes de fonctionnement par nature	Saint-Maurice		Collonges		Cumul	
	2013/2017	%	2013/2017	%	2013/2017	%
Impôts	9'052'634	38	1'538'587	55	10'591'221	40
Patentes et concessions	59'139	0	130'920	5	190'059	1
Revenus des biens	1'433'120	6	314'920	11	1'748'040	7
Contributions	7'230'362	30	321'663	12	7'552'025	28
Parts à des recettes et contributions sans affectation	2'970'435	12	224'625	8	3'195'060	12
Restitutions de collectivités publiques	1'510'935	6	133'164	5	1'644'099	6
Subventions	943'458	4	102'411	4	1'045'869	4
Subventions à redistribuer	-	0	-	0	-	0
Prélèvements sur les financements spéciaux	236'143	1	2'984	0	239'128	1
Imputations internes	518'639	2	25'374	1	544'014	2
Total	23'954'865	100	2'794'651	100	26'749'516	100

Fig. 41 Revenus de fonctionnement par nature – Collonges, 2017

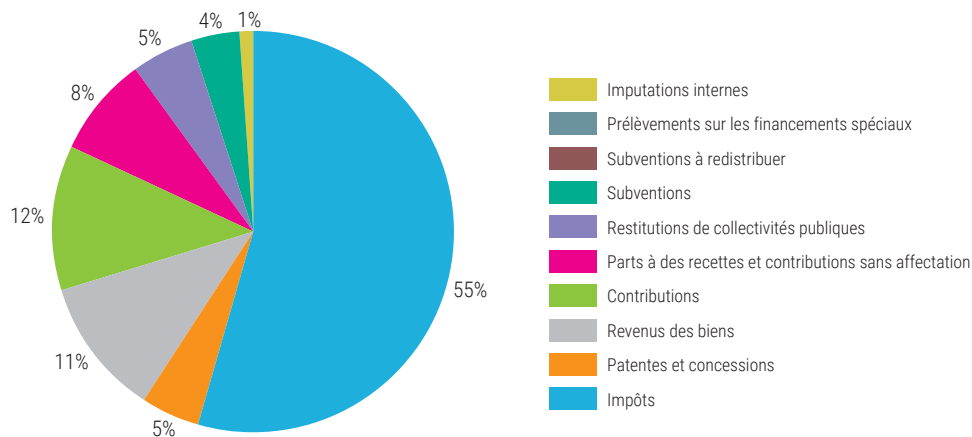
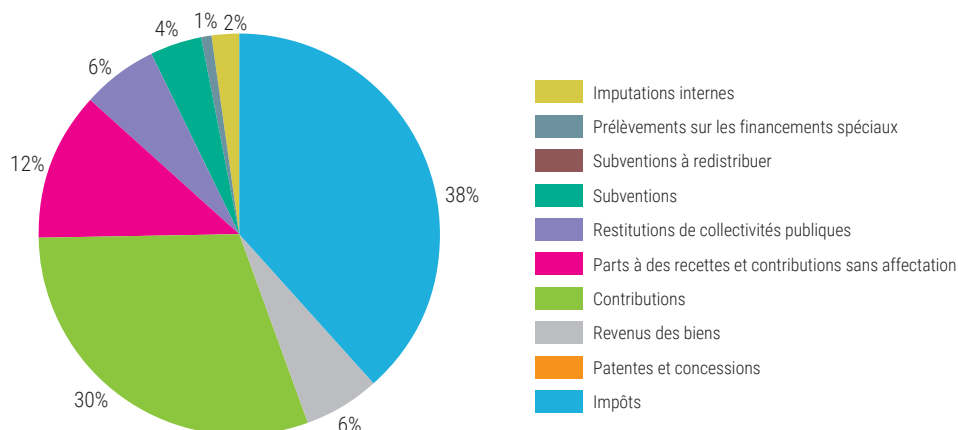


Fig. 42 Revenus de fonctionnement par nature – Saint-Maurice, 2017



Ces deux derniers graphiques présentent pour chaque commune l'origine de ses revenus pour l'année 2017. **La part des rentrées fiscales augmente encore à Collonges avec près de 60%** des rentrées totales financières, les 40 % restant sont de diverses origines.

A Saint-Maurice, les impôts et les contributions de tiers ont aussi augmenté leur représentation avec 40 et 33% des recettes totales.

4.3 COMPTES D'INVESTISSEMENT

4.3.1. INVESTISSEMENTS

Dans les tableaux ci-après sont donnés les investissements moyens effectués par chaque commune et par fonction. A Collonges, les plus gros investissements ont été consentis pour le trafic avec Fr. 148'634.- et la protection et l'aménagement de l'environnement avec Fr. 126'378.- d'investissements nets. En moyenne sur les années 2013/2017, 42% des investissements ont été effectués pour le poste trafic et 36% pour la protection et l'aménagement de l'environnement.

Fig. 43 Dépenses et recettes d'investissement – Collonges, 2013-2017

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement nettes
Administration générale	26'086	100	25'986
Sécurité publique	17'428	-	17'428
Enseignement et formation	3'120	-	3'120
Culture, loisirs et culte	24'262	-	24'262
Santé	1'329	-	1'329
Prévoyance sociale	4'780	-	4'780
Trafic	153'279	4'645	148'634
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	180'585	54'208	126'378
Economie publique, y c. services industriels	3'522	3'520	2
Finances et impôts	-	-	-
TOTAL	414'391	62'473	351'918

A Saint-Maurice, les investissements les plus importants sont également fait pour le trafic avec Fr. 1'306'743.- d'investissement nets moyens, ce qui représente 38% des investissements globaux.

Culture, loisirs et culte est également un poste où les investissements ont été conséquents, avec Fr. 1'233'968.-, soit 36% des investissements totaux. La protection et l'aménagement de l'environnement représente quant à elle 14% du total des investissements, avec Fr. 465'265.- d'investissements moyens.

Dépenses et recettes d'investissement – Saint-Maurice, 2013-2017

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement nettes
Administration générale	128'488	170'569	-42'081
Sécurité publique	39'343	103'170	-63'827
Enseignement et formation	237'447	-8'792	246'238
Culture, loisirs et culte	1'690'431	456'463	1'233'968
Santé	1'132	-	1'132
Prévoyance sociale	29'569	-	29'569
Trafic	1'466'743	160'000	1'306'743
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	1'076'137	610'872	465'265
Economie publique, y c. services industriels	271'507	83'538	187'969
Finances et impôts	-	-	-
TOTAL	4'940'796	1'575'821	3'364'975

Fig. 45 Dépenses et recettes d'investissement – moyenne 2013-2017 (consolidé)

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement nettes
Administration générale	154'574	170'669	-16'096
Sécurité publique	56'770	103'170	-46'400
Enseignement et formation	240'567	-8'792	249'358
Culture, loisirs et culte	1'714'693	456'463	1'258'230
Santé	2'461	-	2'461
Prévoyance sociale	34'349	-	34'349
Trafic	1'620'022	164'645	1'455'378
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	1'256'722	665'080	591'643
Economie publique, y c. services industriels	275'029	87'058	187'971
Finances et impôts	-	-	-
TOTAL	5'355'187	1'638'294	3'716'893

Les dépenses d'investissement nets cumulés pour les deux communes se sont montés à Fr. 3'716'893.- (Fr. 5'355'187.- d'investissements bruts) en moyenne pour les années 2013-2017. 90% ont été effectués à Saint-Maurice et 10% à Collonges. On constate que la proportion des investissements est assez similaire aux ratios de population. 14% de la population cumulée se situant à Collonges et 86 % à Saint-Maurice.

INVESTISSEMENTS LES PLUS CONSÉQUENTS DE CES DERNIÈRES ANNÉES

Des investissements importants ont été effectués durant ces dernières années, que ce soit à Collonges ou à Saint-Maurice et qui concerne le patrimoine administratif.

A Collonges, on peut relever la construction de la salle de Prafleuri, inaugurée en 2005 (près de 4 millions de francs) et de la centrale du Bouet en 2007, la fin de la réalisation du PGEE en 2011, la réalisation de la digue du Torrent de l'Aboyeu en 2012. En outre, deux parcelles situées en zone à bâtir haute densité ont été achetées en copropriété avec la bourgeoisie en 2017 pour une valeur totale de près de 2 millions de francs (1 million au bilan de la commune de Collonges et 1 million au bilan de la bourgeoisie).

A Saint-Maurice, les investissements à citer pour les dix dernières années sont: la rénovation des écoles primaires en 2008 et 2011, puis en 2017 les travaux à la Falaise des Fingles, la rénovation de l'avenue d'Agaune en 2012 et 2013 pour un total de près de 5 millions, la STEP de Mex en 2015, ainsi que l'acquisition, en 2017, de certaines parts du CO en copropriété, notamment de l'aula et de la salle de sport, pour près de Fr. 7'500'000.-. Des investissements importants ont également été effectués pour le patrimoine financier, telles que les rénovations du bâtiment Lavigerie (Ministère public et Police judiciaire) pour un montant de Fr. 4'320'000.- et du bâtiment Duc (FOVAHM et divers appartements) pour près de Fr. 3'650'000.-. Le bâtiment Tuilerie est actuellement en cours de rénovation avec un budget de Fr. 2'150'000.-.

4.3.2 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - 2013 À 2017

Les investissements moyens de chaque commune pour les années 2013 à 2017 se sont élevés à Fr. 322'618.- pour Collonges et à Fr. 2'234'352.- pour Saint-Maurice.

Il faut se rappeler que l'important investissement de Collonges a eu lieu en 2005 avec la salle de Prafleuri, pour un montant de près de 3.5 millions et qu'en 2013, la situation financière n'était plus péjorée par cette construction.

A Saint-Maurice, c'est en 2017 qu'a eu lieu un important investissement avec l'acquisition de l'aula et de la salle de sport du CO pour Fr. 7'500'000.-. Les investissements moyens sur les années 2013-2017 sont donc évidemment touchés par ces différents éléments.

Fig. 46 Marge d'autofinancement moyenne – Collonges, Saint-Maurice, 2013-2017

FINANCEMENT	Collonges	Saint-Maurice	Total
Dépenses d'investissement	414'391	4'940'796	5'355'187
Recettes d'investissement	62'473	1'575'821	1'638'294
Dépenses d'investissement nettes	351'918	3'364'975	3'716'893
Marge d'autofinancement	679'797	2'470'167	3'149'964
Besoin en capitaux de tiers	-327'878	894'808	566'929

Sous le point 4.1.2, les marges d'autofinancement moyennes sur les années 2013-2017 des deux communes ont été établies, soit Fr. 679'797.- pour Collonges et Fr. 2'470'167.- pour Saint-Maurice. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessus et mises en relation avec les dépenses d'investissements nettes, ce qui permet de déterminer le besoin en capitaux des communes pour la période 2013-2017.

A Collonges, ce besoin moyen est négatif avec une valeur de - Fr. 327'878.- ce qui veut dire que la commune a pu de 2013 à 2017 rembourser ses dettes dans la même proportion.

Le besoin en capitaux de la municipalité de **Saint-Maurice** pour cette même période s'est élevé à Fr. 894'808.- en moyenne. Ce qui signifie qu'elle **a recouru à l'emprunt afin de financer ses investissements**.

4.4 BILAN FINANCIER À CE JOUR ET PROJETÉ AVEC LA FUSION

4.4.1 ENDETTEMENT BRUT, PATRIMOINE FINANCIER ET ENDETTEMENT NET

Après avoir vu sous point 4.3.1 les montants investis par chaque commune de 2013 à 2017 et comment chacune les avait financés, la situation de leur endettement de 2013 à 2017 est examinée. L'endettement net d'une commune se calcule à partir de la valeur de sa dette, dont on déduit la valeur comptable de son patrimoine financier (patrimoine financier = actifs, bâtiments dont elle n'a pas besoin pour offrir des prestations communales). En divisant cet endettement net par le nombre d'habitants, on trouve l'endettement par habitant d'une commune.

A noter que la commune de Saint-Maurice dispose de réserves latentes sur son patrimoine financier, par l'écart entre les valeurs comptable et vénale des bâtiments hors patrimoine administratif (et donc qui pourraient être vendus avec bénéfice, car non liés à des services publics).

Fig. 47 Endettement net par habitant - Collonges 2013-2017

Collonges	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute	3'613'982	3'798'397	3'222'268	3'038'131	3'209'058
Patrimoine financier réalisable	1'753'529	1'956'818	1'673'477	2'127'208	3'064'467
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	1'860'453	1'841'579	1'548'791	910'923	144'591
Nombre d'habitant	630	674	703	723	750
Endettement par habitant	2'953	2'732	2'203	1'260	193

Avec un besoin en capitaux négatif, l'endettement net de Collonges a régulièrement diminué, soit de Fr. 1'860'453.- au 31.12.2013 à Fr. 144'591.- au 31.12.2017. **L'endettement brut (total des dettes) de la commune est de l'ordre de Fr. 3'209'058.- au 31.12.2017, l'endettement net par habitant est de Fr. 193.-**, ce qui est qualifié d'**endettement faible** selon la table du Canton du Valais.

Fig. 48 Endettement net par habitant - Saint-Maurice 2013-2017

Saint-Maurice	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute	31'562'973	34'411'264	38'042'827	38'382'676	47'599'967
Patrimoine financier réalisable	23'518'146	23'669'510	27'674'892	32'273'906	33'815'288
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	8'044'827	10'741'754	10'367'935	6'108'770	13'784'678
Nombre d'habitant	4'488	4'516	4'500	4'494	4'566
Endettement par habitant	1'793	2'379	2'304	1'359	3'019

ENDETTEMENT NET PAR HABITANT

Avec de forts investissements réalisés durant les années 2013-2017, financés par l'emprunt, l'endettement net de Saint-Maurice a passé de Fr. 8'044'827.- au 31.12.2013 à Fr. 13'784'678.- au 31.12.2017. **L'endettement brut de la commune se monte à Fr. 47'599'967.- et l'endettement net par habitant à Fr. 3'019 au 31.12.2017.** On peut donc qualifier l'endettement de Saint-Maurice de mesuré. A relever que c'est pour Fr. 19.-, que cette qualification passe d'endettement faible à **endettement mesuré**. Par ailleurs, fin 2018, la commune change de classe d'endettement, et rejoint Collonges dans un endettement faible.

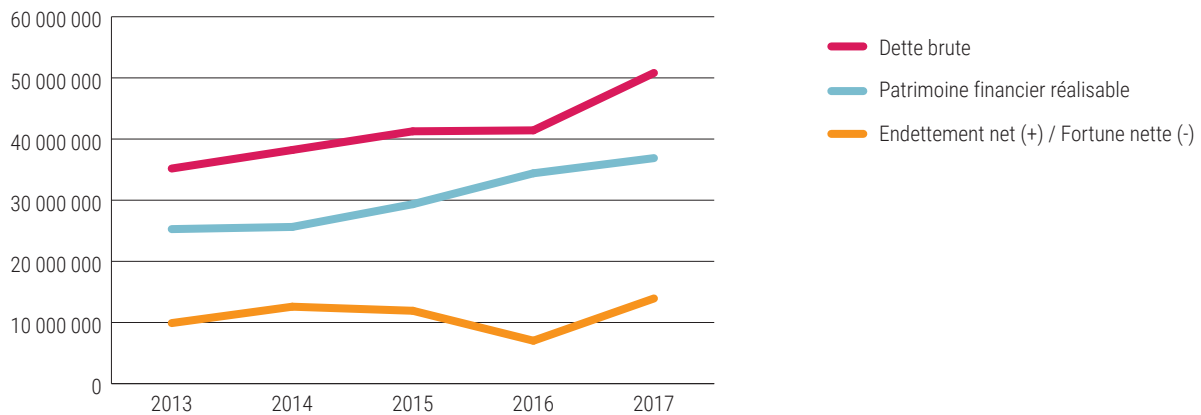
Valeurs indicatives données par le Canton du Valais pour apprécier l'endettement d'une commune (**endettement net/habitant**):

- Plus de Fr. 9000.- Endettement excessif
- De Fr. 7000.- à Fr. 9000.- Endettement très important
- De Fr. 5000.- à Fr. 7000.- Endettement important
- De Fr. 3000.- à Fr. 5000.- Endettement mesuré
- Moins de Fr. 3000.- Endettement faible

Cette interprétation est valable dans un espace donné. Elle devient aléatoire lorsque la marge est très faible ou lorsque l'endettement est très bas.

L'endettement cumulé des deux communes est analysé ci-dessous

Fig. 49 Evolution de l'endettement et du patrimoine financier réalisable cumulé, 2013-2017



On peut voir une augmentation régulière du patrimoine financier réalisable et de l'endettement y relatif, sauf en 2016, où les deux courbes sont en léger recul. En 2017, l'achat de l'aula et de la salle de sport du CO de Saint-Maurice impacte l'endettement brut cumulé, qui dépasse alors les 50 millions, alors que l'endettement net cumulé atteint Fr. 13'929'269.-.

Fig. 50 Evolution de l'endettement par habitant, 2013-2017

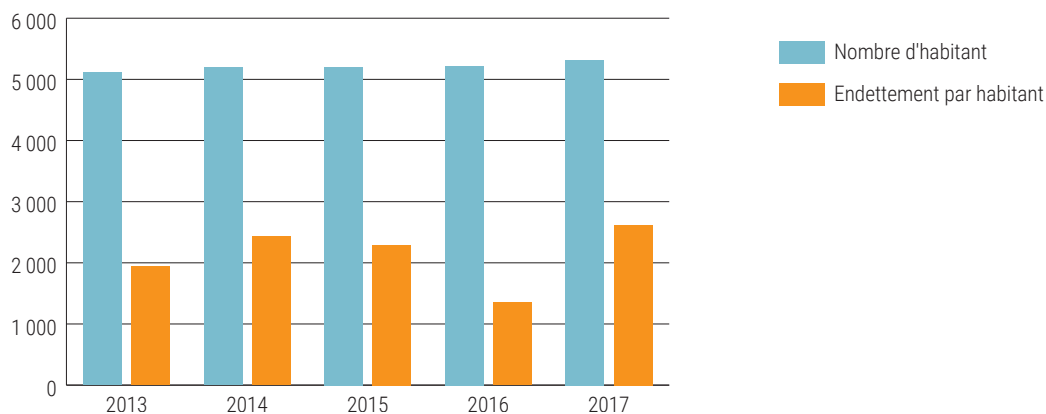


Fig. 51 Endettement net par habitant - Collonges et Saint-Maurice cumulé, 2013-2017

Cumul	2013	2014	2015	2016	2017
Dette brute	35'176'955	38'209'661	41'265'095	41'420'807	50'809'025
Patrimoine financier réalisable	25'271'676	25'626'328	29'348'369	34'401'114	36'879'756
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	9'905'279	12'583'333	11'916'726	7'019'693	13'929'269
Nombre d'habitant	5'118	5'190	5'203	5'217	5'316
Endettement par habitant	1'935	2'425	2'290	1'346	2'620

L'endettement net cumulé de Saint-Maurice et de Collonges passe de Fr. 9'905'279.- au 31.12.2013 à Fr. 13'929'269.- au 31.12.2017. **La dette brute s'élève au 31.12.2017 à Fr. 50'809'025, ce qui donne un endettement net par habitant de Fr. 2'620.-. On peut donc qualifier l'endettement cumulé des deux communes de faible, selon les valeurs indicatives données par le Canton.**

4.5 INCIDENCES FINANCIÈRES, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS

D'ici au début de l'année 2021, date de l'éventuelle fusion des deux communes, des investissements seront encore réalisés. Sur la base des budgets 2019/2022 et des plans financiers élaborés par les communes et présentés en décembre 2018 lors des assemblées primaires, il est possible de faire des projections sur l'évolution de l'endettement de chacune des deux communes.

Fig. 52 Charges de fonctionnement – Collonges, Saint-Maurice, 2019-2022, cumul des 4 années

Année 2019/2022 (cumul)		Collonges	Saint-Maurice	Cumulé
Revenus financiers	Fr.	12'673'300	95'086'600	107'759'900
	%	12	88	100
Charges financières	Fr.	10'385'350	87'601'600	97'986'950
	%	11	89	100
Marge d'autofinancement	Fr.	2'287'950	7'485'000	9'772'950
	%	23%	77	100
Amortissements	Fr.	2'063'400	9'262'000	11'325'400
	%	18%	82	100
Excédent de revenus	Fr.	224'550	-1'777'000	-1'552'450
	%	-14%	114	100

Dans ce tableau, on constate que les amortissements de la Municipalité de Saint-Maurice, liés aux importants investissements réalisés ces dernières années, occasionnent des pertes cumulées pour la période 2019-2022 de Fr. 1'777'000.-. Pour ces quatre années, la marge d'autofinancement totale arrive à Fr. 7'485'000.-.

A Collonges, durant cette même période, l'excédent de revenus s'élève à Fr. 224'500.- et la marge d'autofinancement se monte à Fr. 2'287'950.-. Les revenus financiers de Collonges représentent 12% des revenus cumulés des deux communes, alors que sa marge d'autofinancement correspond à 23% de la marge cumulée.

Fig. 53 Investissements et financements, évolution de l'endettement à fin 2021 – Collonges, Saint-Maurice

Année 2019/2020 (cumul)		Collonges	Saint-Maurice	TOTAL
Investissements nets prévus	Fr.	3'258'500	4'118'000	7'376'500
	%	44	56	100
Marge d'autofinancement prévue	Fr.	1'223'250	3'765'000	4'988'250
	%	25	75	100
Insuffisance (+) de financement/excédent (-)	Fr.	2'035'250	353'000	2'388'250
	%	85	15	100
Endettement net à fin 2018	Fr.	144'591	13'784'678	13'929'269
	%	1	99	100
Endettement net à fin 2020	Fr.	2'179'841	14'137'678	16'317'519
	%	13	87	100
Endettement net à fin 2020/habitant	Fr.	2'795	3'077	3'036
	%	92	101	193
Nombre d'habitants (2017)		780	4'595	5'375

Dans ce chapitre, seuls les éléments des années 2019 et 2020, qui précèdent l'entrée en vigueur de ce projet de fusion, sont pris en compte.

Les investissements nets de Collonges se montent à Fr. 3'258'500.-, soit largement supérieurs à ceux consentis durant les années 2013/2017. En 2019, la commune doit faire face à son problème d'arsenic dans l'eau potable. En 2017, les investissements nets de Collonges étaient de Fr. 263'441.-. A Saint-Maurice, la situation est inverse, les investissements cumulés 2019/2020 se montent à Fr. 4'118'000.- et sont très inférieurs à ceux réalisés pour la seule année 2017, soit Fr. 9'148'191.-

L'évolution prévisible de l'endettement de chaque commune est lié à la fois aux investissements nets prévus et à la marge d'autofinancement dégagée, marge qui permet de financer en partie ces investissements. A Collonges, l'endettement net par habitant était de Fr. 193.- à fin 2018, et devrait évoluer à Fr. 2795.- au 31.12.2020 (endettement faible, inférieur à Fr. 3000.-). Celui de Saint-Maurice devrait évoluer dans le même temps de Fr. 3019.- à Fr. 3077.- (endettement mesuré dès Fr. 3000.-). La dette nette de Collonges de Fr. 144'591 au 31.12.2018 devrait atteindre la somme de Fr. 2'179'841 alors que celle de Saint-Maurice devrait rester assez stable à Fr. 14'137'678.

A la veille de la fusion, soit en décembre 2020, on constate que la part de l'endettement de Collonges représenterait 13% de l'endettement cumulé, ce qui est en corrélation avec la proportion de ses habitants, qui est de l'ordre de 14% de la population cumulée des deux communes. Pour rappel, l'aide financière de l'Etat devrait se monter à Fr. 1'612'000.-.

RELATIONS BOURGEOISIE ET COMMUNE DE COLLONGES

La bourgeoisie de Collonges ne disposant pas d'un conseil qui lui soit propre, elle est gérée par le conseiller municipal en charge de ce dicastère, Stéphane Jordan. Les tâches administratives, telles que la facturation ou la tenue de la comptabilité, sont assurées par le personnel communal et sont ensuite refacturées à la bourgeoisie. Ainsi, en 2017, la commune de Collonges a encaissé Fr. 71'877.30 pour ces prestations. Un montant qui intègre à la fois la participation aux charges salariales, les frais de travaux publics ou encore l'entretien du réseau routier d'alpage.

Lorsque des travaux ou des investissements importants sont entrepris par la commune ou la paroisse, une aide financière leur est généreusement allouée par la bourgeoisie.

En 2017, la somme de Fr. 14'621.05 a été versée comme subvention pour la route de Plex. Dès 2019, ces participations financières pour l'entretien des routes forestières seront nettement inférieures, une nouvelle convention ayant été mise en place entre la commune et la bourgeoisie.

Une surface commerciale acquise en 2015 de manière conjointe (50% chacun) figure au bilan de la commune pour une valeur de Fr. 245'000.- au 31.12.2017 et l'acquisition en 2017 de deux parcelles situées en zone à bâtir haute densité (prise de possession en 2018) figure également au bilan de la Municipalité de Collonges au 31.12.2018 pour un montant de Fr. 1'020'462.20. Pour cet achat commun, la bourgeoisie a cependant prêté cette somme à la commune au taux de 0.5%.

4.6 CHIFFRES-CLÉS SOUS LA LOUPE

En matière d'investissements, Collonges et Saint-Maurice ont eu des programmes différents, puisque Saint-Maurice vient de terminer de gros investissements alors que la commune de Collonges, qui vivait une période calme ces cinq dernières années, va investir de manière conséquente en 2019 afin de gérer son problème d'arsenic.

La marge d'autofinancement, qui est la différence entre les revenus et les charges de fonctionnement et qui permet de financer les investissements, sera insuffisante pour les années 2019 et 2020 pour les deux communes. A Collonges, le manque

s'élève à Fr. 2'035'250.- et à Saint-Maurice à seulement Fr. 353'000.-. C'est pourquoi l'endettement net par habitant de Collonges rattrape presque l'endettement de Saint-Maurice. A fin 2020, celui-ci est estimé à Fr. 2795.- pour Collonges et à Fr. 3077.- pour Saint-Maurice. L'endettement net cumulé pour les deux communes à fin 2020, à la veille de la fusion projetée, est prévu à Fr. 16'317'519.- ce qui représente un endettement net/habitant de Fr. 3'036.-.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 AUTORITÉS, SIÈGE ADMINISTRATIF, ORGANISATION GÉNÉRALE

La nouvelle commune devrait, assez naturellement, conserver le nom de Saint-Maurice, pour des raisons de taille, mais également de valeur patrimoniale.

Le siège administratif serait installé à Saint-Maurice, tout en conservant les facilités d'usage (guichet communal, urnes pour votation par correspondance, etc.) à Collonges, et en les adaptant avec le temps selon l'évolution éventuelle des besoins. L'intégralité des collaborateurs des deux administrations communales seront repris par la nouvelle entité communale à des conditions au minimum équivalentes à celles actuelles.

En cas de fusion, les autorités exécutives et législatives seront élues par la population des deux communes réunies. Si le nombre de conseillers généraux est fixé par la loi pour une commune de cette taille (45 conseillers), il pourra être adapté par la suite par le nouveau Conseil général. Quant au nombre de conseillers

municipaux, le contrat de fusion, soumis au vote populaire, proposera un exécutif à 7 élus.

Pour le reste, qu'il s'agisse d'organisation scolaire, d'EMS, d'énergie, de police, etc., on le voit, la fusion ne pose aucun problème particulier. Aucune de ces prestations ne devrait signifier de bouleversement particulier pour les habitants. Les deux communes collaborent en effet déjà étroitement sur de nombreux secteurs. Restera, en revanche, un travail important d'harmonisation des pratiques, des règlements municipaux, des contrats pour des mandats de prestation externe, etc. Rien cependant qui ne représente de difficulté particulière. Les différentes commissions thématiques, réunies à plusieurs reprises, ont déjà identifié les points qu'il s'agira de modifier, et ceux qui nécessiteront une réflexion un peu plus poussée pour définir la nouvelle situation la plus pertinente pour tous.

5.2 FINANCES, BUDGETS ET COMPTES DE LA DERNIÈRE LÉGISLATURE DES COMMUNES SÉPARÉES

Concernant les taux d'imposition, une proposition avec un coefficient de 1.2 et un taux à 165%, permettrait de ne «perdre» que Fr. 100'000.- en matière de rentrées fiscales.

Sous le point 1.4.7, il a été calculé le montant d'impôts payé en sus par le citoyen célibataire ou marié de Collonges avec ce coefficient de 1.2 et ce taux à 165. Pour un revenu imposable de Fr. 50'000.-, l'augmentation serait de Fr. 60.50 pour un célibataire et de Fr. 39.75 pour un couple marié. Cette augmentation

de la fiscalité communale, de moins de 2%, a semblé être acceptable en relation avec les prestations dont bénéficieront les citoyens de Collonges. Si la fusion est acceptée par le peuple lors de la votation populaire, le budget 2021 de la commune de Saint-Maurice devra être élaboré en y incluant les charges et les produits de la commune de Collonges. C'est le nouveau Conseil général de la commune fusionnée de Saint-Maurice qui devra approuver ce budget début 2021, ainsi que le coefficient d'impôt de la nouvelle commune de Saint-Maurice.

5.3 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET TAXES

D'un point de vue légal, il n'est pas demandé d'harmoniser les règlements municipaux avant la fusion. Un délai de 4 à 8 ans est accordé par le Canton pour réviser l'ensemble des directives communales qui, pendant cette période, sont appliqués en parallèle dans chaque localité. Il est cependant nécessaire de traiter en priorité les règlements qui touchent la majorité des habitants afin d'assurer un traitement équitable pour tous.

Les règlements sur l'eau potable, les eaux usées, les déchets ou sur les constructions devront ainsi être traités en priorité.

En cas d'acceptation de ce projet de fusion, si des règlements actuels devaient être modifiés ou refaits avant l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, il serait judicieux que les deux admi-

nistrations se rencontrent afin de présenter des règlements déjà harmonisés ou adaptables facilement. Tel est le cas à Collonges avec le règlement sur l'eau potable, qui doit être modifié avec la problématique de l'arsenic.

- Prioriser l'harmonisation des règlements pour un traitement équitable
- Concertation des deux communes en cas de modification des règlements avant l'entrée en vigueur de la fusion.

Vous avez des questions, des inquiétudes, des suggestions? Contactez-nous!

▶ Pour Collonges, vous pouvez écrire à collonges@fusion2021.ch

▶ Pour Saint-Maurice, vous pouvez écrire à st-maurice@fusion2021.ch

www.fusion2021.ch